



Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger

Étude annuelle relative aux appels du SNATED en 2018

Table des matières

Avant-propos	3
Synthèse chiffrée des appels en 2018	4
Organisation du service	5
Nomenclature des appels	6
Système téléphonique et circuit des appels	7
1. Données de la téléphonie : types d'appels et analyse des flux	8
1.1 Appels entrants et présentés	9
1.2 Appelants et réappels	10
1.3 Circuit des appels pré-traités	11
1.4 Répartition des flux d'appels par période	13
1.5 Temps d'attente	16
2. Les appels traités	17
2.1 Évolution des appels traités depuis 2012	19
2.2 Analyse annuelle des appels traités	20
2.3 Délai de prise en charge	21
2.4 Description des appels traités	22
2.5 Analyse départementale des appels traités	25
3. Caractéristiques de la population concernée par les appels	30
3.1 Caractéristiques des appelants	31
3.1.1 Lien avec l'enfant et confidentialité des appels	32
3.1.2 Caractéristiques des appelants	33
3.2 Les enfants en danger ou en risque de l'être	34
3.2.1 Caractéristiques des enfants en danger	35
3.2.2 L'environnement familial de l'enfant	37
3.3 Les auteurs présumés à l'origine des dangers	38
3.3.1 Lien des auteurs présumés avec l'enfant	38
3.3.2 Caractéristiques des auteurs présumés	40
4. Caractéristiques des dangers	42
4.1 Types de dangers et catégories d'appels	43
4.2 Types de dangers et caractéristiques des enfants	44
4.3 Types de dangers et caractéristiques des auteurs présumés	46
4.3.1 Types de dangers et lien des auteurs présumés avec l'enfant	46
4.3.2 Types de dangers, âge et sexe des auteurs présumés	48
4.4 Focus sur les fugues de mineurs	51
Méthodologie : corpus retenu	51
4.4.1 Fugue au 119 : définition et caractéristiques générales	52
4.4.2 Fugue et dangers associés : contexte et les causes de la fugue ?	55
4.4.3 La gestion des situations de fugues au 119	59
4.4.4 Fugues et autres conduites à risque	64

5. Informations recueillies sur les situations	69
5.1 Informations liées au contexte des enfants évoqués	70
5.2 Informations concernant le comportement des parents et leur mode de vie	72
5.3 Informations relatives au logement et à l'environnement socio-économique des enfants évoqués	72
Annexe	74
6. Orientations et suites des appels.....	78
6.1 Orientation des appels traités.....	79
6.2 Retours d'informations préoccupantes	80
6.2.1 Taux de retour départemental	80
6.2.2 Contenu des retours.....	82
Liste des tableaux.....	86
Liste des figures	87
Liste des cartes	87

Avant-propos

L'étude statistique du SNATED, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, illustre l'activité du service chaque année mais permet également un éclairage sur les caractéristiques des situations concernées et leur évolution. Cette étude comprend l'analyse du circuit et la finalité des appels, l'évolution des flux des appels traités, un chapitre sur la population concernée (appelants, enfants, auteurs présumés), les dangers évoqués et les retours d'informations préoccupantes qui renseignent sur les suites données à la transmission par les départements.

Le comité technique du SNATED contribue par son avis et ses expertises à la compréhension des différents aspects de ces analyses.

Les données du SNATED sont recueillies par les écoutants, professionnels de la protection de l'enfance, sur la base d'éléments déclaratifs et font l'objet d'une validation par les cadres qui en assurent la cohérence. Elles permettent de croiser des variables concernant des problématiques que les acteurs de la protection de l'enfance peuvent intégrer dans leur réflexion et dans l'élaboration des politiques publiques. Ces données font l'objet d'une attention toute particulière des équipes du SNATED, qui s'exercent à la plus grande précision dans le recueil et les définitions des cochages possibles. Un travail d'actualisation en lien avec l'évolution des problématiques et l'évolution législative est au cœur des préoccupations. Cette année par exemple un travail important s'est mené dans la définition des victimes de violences au sein du couple et des effets sur les enfants témoins et donc victimes.

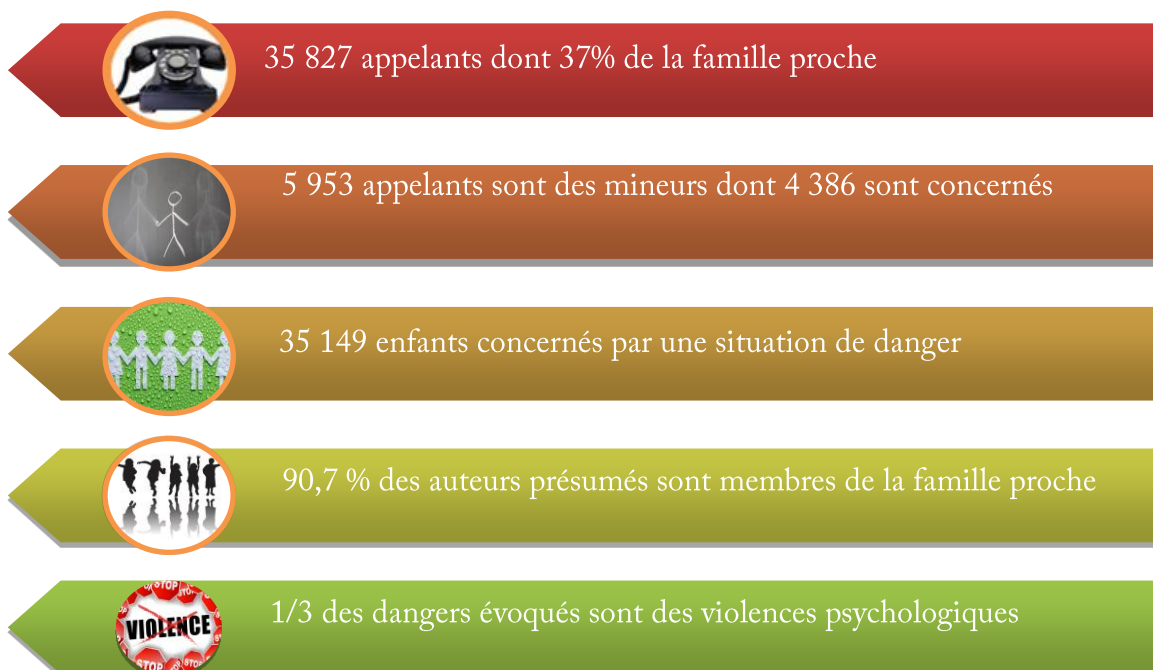
Cette année, le SNATED a fait le choix de réaliser une étude sous forme de focus autour de la thématique des fugues des mineurs.

Une augmentation des appels traités est dénombrée en 2018 portant leur nombre à 34 031(93 par jour). On constate au sein de ces appels traités, une augmentation des informations préoccupantes, qui correspondent ainsi à un appel traité sur deux (49,99%).

L'optimisation des outils téléphoniques et des avancées en matière de différenciation des enfants concernés par une situation ont rendu possible, depuis 2015, le dénombrement des enfants distincts. Ainsi, cette année, 49 997 enfants sont concernés par un appel traité parmi lesquels 35 149 enfants sont concernés par une situation de danger.

Le 119 confirme son rôle de repérage et de prévention : une famille sur quatre n'était pas connue des départements pour d'autres faits de danger sur mineur.

Synthèse chiffrée des appels en 2018



Organisation du service

- **Pré-accueil** : plateforme au sein de laquelle les agents de pré-accueil filtrent tous les appels de 8h à 23h en semaine. Sont transférés aux écoutants les appels dont l'objet relève des missions du SNATED. En dehors de ces horaires, les appels sont directement décrochés par les écoutants.

Ci-dessous les effectifs du pré-accueil par tranche horaire, excepté les vacances scolaires où les effectifs sont réduits à un agent. Pendant les vacances scolaires, les effectifs sont identiques à ceux du samedi au dimanche.

Du lundi au vendredi		
8-10h	10-21h	21-23h
1	2	1
Du samedi au dimanche		
9-23h		
1		

- **Plateau d'écoute** : plateforme au sein de laquelle les écoutants traitent les appels transférés par les agents du pré-accueil ou répondent directement lorsque ces derniers ne sont pas présents.

Ci-dessous les effectifs du plateau d'écoute par tranche horaire. Pendant les vacances scolaires, les effectifs sont identiques à ceux du samedi au dimanche.

Du lundi au vendredi					
7-9h	9-11h	11-19h	19-21h	21-23h	Nuit
2	4	6	5	4	2
Du samedi au dimanche					
2	4				2

L'interprétation des chiffres issus de cette étude est à mettre en lien avec l'organisation du service et la configuration-type du service.

Jour

8h – 23h

- Pré-accueil : 1 ou 2 agents
- Plateau d'écoute : entre 2 et 6 écoutants selon les horaires

Nuit

23h – 8h

- 2 configurations possibles :
 - Plateau d'écoute : 2 écoutants
 - 1 agent du pré-accueil et 1 écoutant (104 nuits en 2018)

Nomenclature des appels

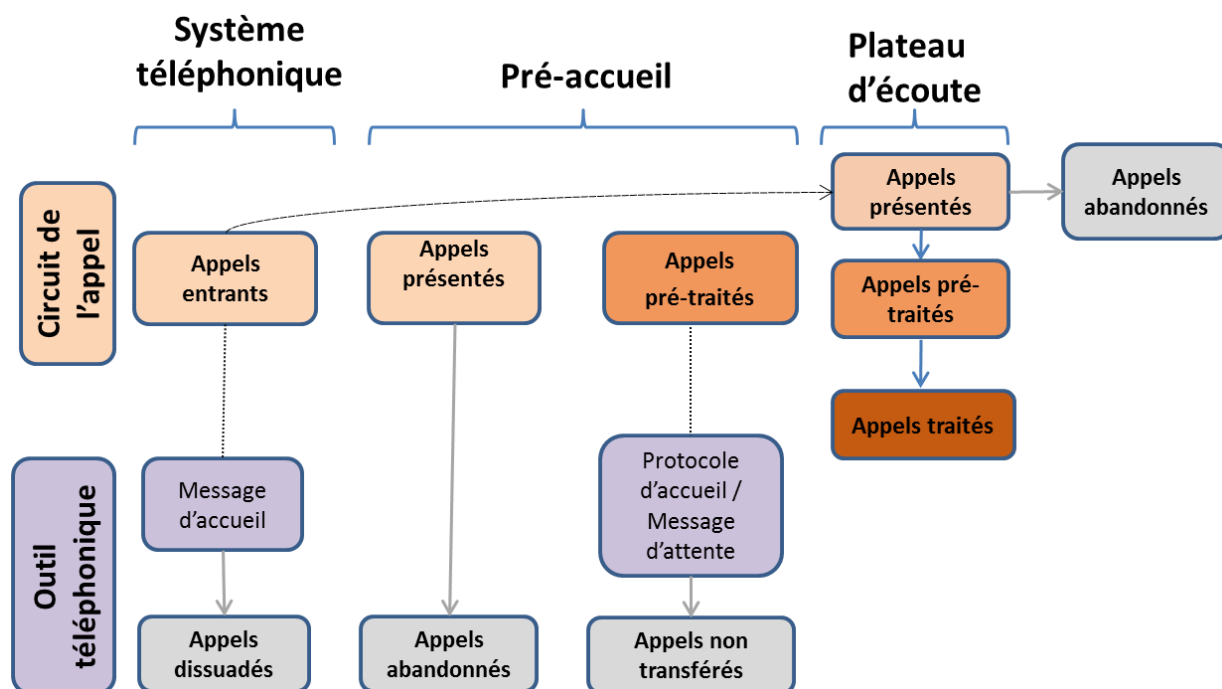
Afin d'uniformiser les définitions au niveau de la téléphonie sociale, la nomenclature de certains types d'appels a été modifiée en 2014.

Nomenclature	Définition
Appel entrant	Appel entrant dans le système téléphonique du SNATED via le message d'accueil
Appel dissuadé	Appel raccroché par l'appelant pendant le message d'accueil ou appel pour lequel l'appelant est incité à interrompre son appel qui ne concerne pas les missions du service
Appel présenté	Appel qui arrive dans le service, qu'un poste soit disponible ou pas
Appel abandonné	Appel raccroché par l'appelant avant d'avoir pu être pris en charge par le pré-accueil ou le plateau d'écoute
Appel pré-traité	Appel qui est décroché par les agents du pré-accueil ou directement par les écoutants du plateau
Appel traité	Appel qui donne lieu à une information préoccupante (IP) transmise au département ou à une aide immédiate (AI) de la part de l'écoutant

- **Aide immédiate (AI)** : entretien téléphonique qui a fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements et/ou qui révèle un danger ou un risque de danger sans élément identifiant. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans.
- **Information préoccupante (IP)** : entretien téléphonique relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont le compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du ou des départements concernés. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans.
- **L.I.S.A** : Logiciel Interactif de Suivi des Appels. Applicatif métier du SNATED.

Systeme téléphonique et circuit des appels

Figure 1: Représentation schématique de la gestion des appels entrants au sein du SNATED



1. DONNEES DE LA TELEPHONIE : TYPES D'APPELS ET ANALYSE DES FLUX

L'analyse de l'activité téléphonique du service permet de décrire le circuit des appels à travers leur répartition entre le pré-accueil et le plateau d'écoute ainsi que la fréquence des flux d'appels.

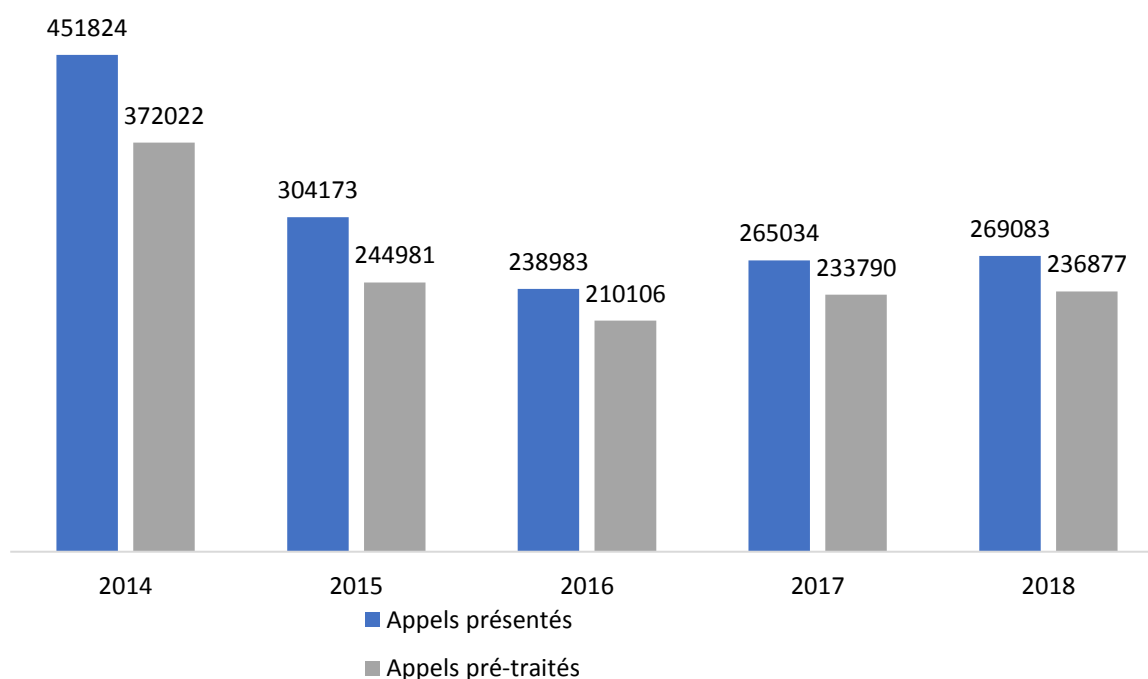
1.1 Appels entrants et présentés

Une augmentation des appels présentés pour un taux de décrochage stable

En 2018, 476 039 appels sont parvenus dans le système téléphonique du 119. Le nombre d'appels dissuadés (non destinés au service ou raccrochés pendant le message d'accueil) s'élevant à 206 956, cela porte à **269 083 le nombre d'appels présentés au service et réellement en mesure d'être pré-traités**. Ce nombre d'appels présentés a augmenté de 1,5 % en 2018.

236 877 appels ont été pré-traités (+1,3%) conduisant à un taux de décrochage de 88% : en 2018 **près de 9 appels présentés sur 10 ont été pré-traités par le pré-accueil ou les écoutants** (cf. figure 2), ce qui correspond à un très bon taux en matière de téléphonie sanitaire et sociale.

Figure 2: Evolution du nombre d'appels présentés et pré-traités entre 2014-2018



Source : données issues de LISA et du système téléphonique

Champ : appels annuels présentés (n=269 083 en 2018)

Lecture : en 2018, 236 877 appels ont été pré-traités.

1.2 Appelants et réappels

Un accès au service consolidé

Le 119 étant un numéro d'urgence, l'opérateur transmet gratuitement tous les appels depuis un poste fixe ou un portable. Un appelant peut contacter le service à partir de différents numéros et un même numéro peut être utilisé par plusieurs appelants. Ici, un numéro de téléphone est associé à un appelant.

216 361 numéros (appelants) différents sont dénombrés pour 476 039 appels entrants sur l'année 2018. Sur les 122 082 appelants pour lesquels au moins un de leur(s) appel(s) a été présenté, 110 313 appelants ont vu leur appel pré-traité (cf. [tableau 1](#)).

Tableau 1: Types d'appels et nombre d'appelants

Types d'appels	Appels	Appelants
Appels entrants	476 039	216 361
Appels présentés	269 083	122 082
Appels pré-traités	236 877	110 313

Source : données issues de LISA et du système téléphonique

Champ : appels annuels entrants (n=476 039)

Lecture : en 2018, 122 082 appelants ont vu leur appel présenté pour un total de 269 083 appels présentés.

Des dispositifs permettant un meilleur ciblage des appels

Le système de téléphonie initié en octobre 2012 permet au SNATED de mieux cibler les appels sur le 119 et une meilleure régulation des flux d'appels au quotidien, mais également lors de campagnes de sensibilisation. Ce système permet ainsi d'optimiser le fonctionnement du service comme cela a été notamment le cas lors de la mise en œuvre effective du numéro européen **116 111** le 20 novembre 2017. Ce système est également géré par le SNATED et permet l'entrée et le repérage des appels émis sur le **116 111** sur la même plateforme que le 119. En 2018, 8576 appels reçus par le service proviennent du **116 111**.

Concernant les appels présentés, 163 appelants ont cherché à joindre le service plus de 50 fois représentant 12 550 appels : sur ces 163 appelants, 60 ont appelé plus de 100 fois et 4 appelants ont appelé plus de 400 fois. Pour certains, une procédure judiciaire est en cours pour entrave au bon fonctionnement du service public.

Le **blacklistage des numéros** instaurés en 2011 conjugué à la mise en place de la **présentation systématique** des numéros en 2013 permet également de ne pas encombrer inutilement les lignes téléphoniques du service. Les appelants « pervers » et « phonophiles » dont le numéro est identifié, sont « blacklistés » durant huit heures. Pour rappel, le dispositif de blacklistage ne constitue pas une impossibilité de joindre le 119, mais a pour but de dissuader les appels inadaptés et garantir l'accès au service pour les appels relatifs aux mineurs en danger en orientant l'appelant vers un message d'attente spécifique (« Vous êtes bien en communication avec le 119, service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger, c'est un numéro d'urgence dont l'utilisation abusive est susceptible de poursuite pénale »). Le blacklistage est

exclusivement activé pour les appels d'adultes. En 2018, 732 numéros de téléphone ont été blacklistés.

Si le dispositif de blacklistage est resté le même en 2018, les messages d'accueil ont été revus et mis en place mi-octobre 2017 afin d'optimiser l'accueil du service.

Le **message d'accueil** dure 30 secondes et est entendu par l'appelant lorsqu'il arrive au 119 avant d'avoir un agent du pré-accueil. Il lui permet de savoir s'il est bien dans le bon service et d'accéder à des informations clés : *« Vous êtes bien en communication avec le 119, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. Notre service gratuit est joignable 24h sur 24, de toute la France. Ce numéro n'apparaît sur aucun relevé détaillé de téléphone. Nous accueillons les appels de tout enfant ou de toute autre personne préoccupée par un enfant, un adolescent en danger ou en risque de l'être. Ne quittez pas ... l'un de nos agents d'accueil va prendre votre appel. »*.

Ce message permet d'écarter les appels brefs interrompus par l'appelant au bout de quelques secondes du fait d'une erreur téléphonique, les appels inappropriés ou destinés à un service italien. Certains appelants raccrochent également durant le message d'accueil avec la volonté de mener encore une réflexion avant de joindre le service. Dans ces cas, l'appel n'est pas présenté sur le poste d'un agent du pré-accueil.

Le **message d'attente** intervient au moment où l'appelant est mis en attente par un agent du pré-accueil avant d'avoir un écoutant. Il a été revisité afin d'aider les appelants à patienter. *« Vous êtes toujours en communication avec le 119, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. Cet appel est totalement gratuit et il n'apparaît sur aucune facture détaillée de téléphone. Nos écoutants sont en ce moment en ligne. Merci de patienter encore quelques instants, l'un d'entre eux va prendre votre appel en toute confidentialité. Les appels d'enfants sont prioritaires. Ne quittez pas ... l'un de nos professionnels de l'enfance va vous répondre. »*

Sur l'année 2018, **206 956** appels entrants ont été dissuadés.

1.3 Circuit des appels pré-traités

La configuration du service au moment où l'appel est passé et le contenu de ce dernier déterminent le circuit des 236 877 appels pré-traités. De 8h à 23h, l'appel est présenté aux agents du pré-accueil : 94,5 % des appels présentés sont pré-traités par un agent du pré-accueil. De 23h à 8h, l'appel est présenté sur le plateau d'écoute avec l'éventualité que les 2 écoutants soient déjà en cours de traitement d'un appel : 5,5 % des appels sont directement pré-traités par un écoutant (cf. tableau 2).

Lorsque les appels sont pré-traités par le pré-accueil, 13,6 % sont transférés aux écoutants et 86,4 % ne sont pas transférés sur le plateau d'écoute : il se peut que leur contenu soit inapproprié¹ (51,3%), que le pré-accueil propose une invitation à rappeler en cas de saturation

¹ Appels muets, ludiques, injurieux, etc. ; mais aussi des appels qui ne relèvent pas des missions dévolues au SNATED.

du plateau d'écoute² (46,5%) ou que le contenu de l'appel nécessite une réorientation vers un autre service, lorsque la demande ne correspond pas aux missions du 119 (2,2%).

Tableau 2: Répartition des appels pré-traités par le pré-accueil selon la finalité donnée à l'appel

Finalité des appels	Effectif	Fréquence
Non transférés aux écoutants	193 246	86,4%
<i>dont appels inappropriés</i>	99 136	51,3%
<i>dont invitations à rappeler</i>	89 942	46,5%
<i>dont réorientations</i>	4 168	2,2%
Transférés aux écoutants pour être traités	30 525	13,6%
Total appels pré-traités par le pré-accueil	223 771	100%

Source : données issues de LISA et du système téléphonique

Champ : appels pré-traités (n=223 771)

Lecture : sur l'ensemble des appels pré-traités par le pré-accueil, 13,6 % ont été transférés aux écoutants pour être traités.

Lorsque les écoutants décrochent directement les appels (principalement de 23h à 8h), 26,8% de ces appels donnent lieu à une AI ou une IP. La proportion des appels inappropriés dans les appels pré-traités par les écoutants (55,6%) est supérieure à celle constatée dans les appels pré-traités par le pré-accueil. En revanche, les proportions de réorientations (1,4%) et d'invitations à rappeler (3,2%) sont inférieures (cf. [Tableau 3](#)).

Plus de la moitié des appels non transférés aux écoutants ou directement pré-traités par les écoutants sont des appels inappropriés. Ceci est le résultat des mesures mises en place pour réguler/contrôler les flux d'appels.

Tableau 3: Répartition des appels pré-traités par les écoutants selon la finalité donnée à l'appel

Finalité des appels	Effectif	Fréquence
<i>Appels inappropriés</i>	7 292	55,6%
<i>Invitations à rappeler</i>	422 ³	3,2%
<i>Réorientations</i>	188	1,4%
<i>Appels traités</i>	3 506	26,8%
<i>Non classé et non traités</i>	1 698	13,0%
Total appels pré-traités par les écoutants	13 106	100%

Source : données issues de LISA et du système téléphonique

Champ : appels pré-traités (n=13 106)

Invitations à rappeler

Lorsque tous les écoutants sont en cours de traitement d'un appel, les agents du pré-accueil invitent les appelants à renouveler leur appel ultérieurement pour joindre le 119 permettant ainsi de réguler les réappels et de garantir un meilleur accès au service.

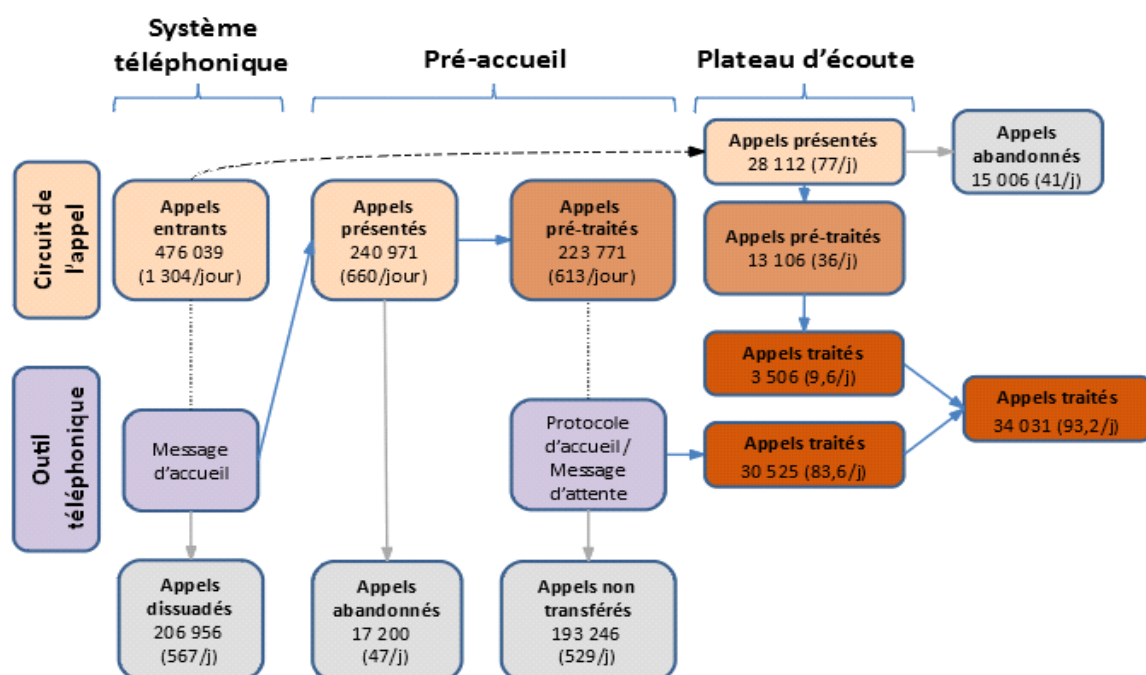
En 2018, 42324 appelants à l'origine de 90 364 appels ont été invités à rappeler. Cela représente plus d'un tiers des appels pré-traités (38,1 %). Cette hausse est significative de l'activité du pré-

² Tous les écoutants présents sont en cours de traitement d'un appel et plusieurs appelants sont déjà en attente

³ Les 422 invitations à rappeler dénombrés la nuit le sont en cas de présence ponctuelle du pré-accueil sur cette plage.

accueil et des écoutants et traduit des périodes d'engorgement du système téléphonique durant la journée.

Figure 3: Circuit des appels du SNATED en 2018



1.4 Répartition des flux d'appels par période

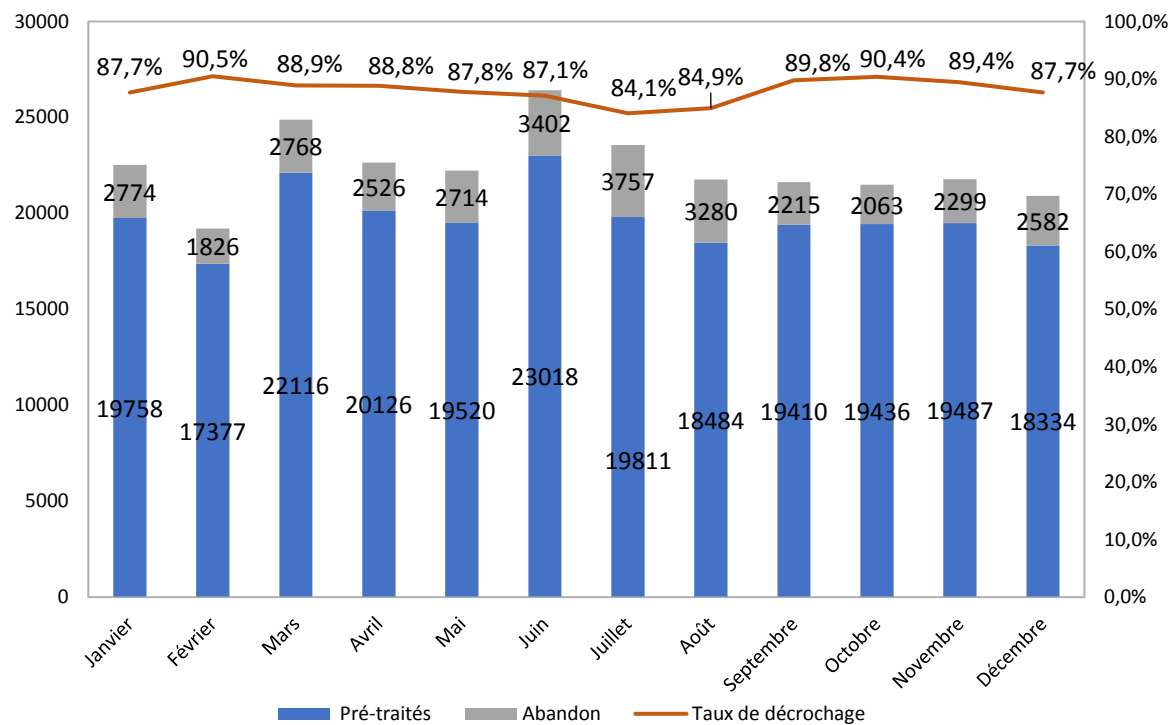
Le flux d'appels présentés (somme des appels pré-traités et des appels abandonnés) varie en fonction de la période de l'année, du jour de la semaine et du moment de la journée.

Un flux d'appels irrégulier sur l'année

En 2018, 269 083 appels sont présentés au service, ce qui correspond à une moyenne mensuelle de 22 423 appels présentés. Toutefois, certaines variations sont observées durant les différents mois de l'année. Durant la première moitié de l'année, les appels varient d'un mois à l'autre avec une baisse en février (due aux nombres de jours qui sont moindres), et les mois de mars et juin qui enregistrent le plus d'appels présentés. La seconde moitié de l'année est caractérisée par une stabilité des appels.

Le nombre d'appels pré-traités et le taux de décrochage varient en fonction du nombre d'agents présents. Plus il y a d'appels entrants et plus les taux de décrochage ont tendance à baisser et inversement (cf. figure4).

Figure 4: Nombre d'appels présentés par mois au 119 en 2018



Source : données issues de LISA

Champ : ensemble des appels présentés au 119 (n = 269 083)

Note : l'axe des ordonnées de gauche correspond au nombre d'appels abandonnés et pré-traités, celui de droite au taux de décrochage.

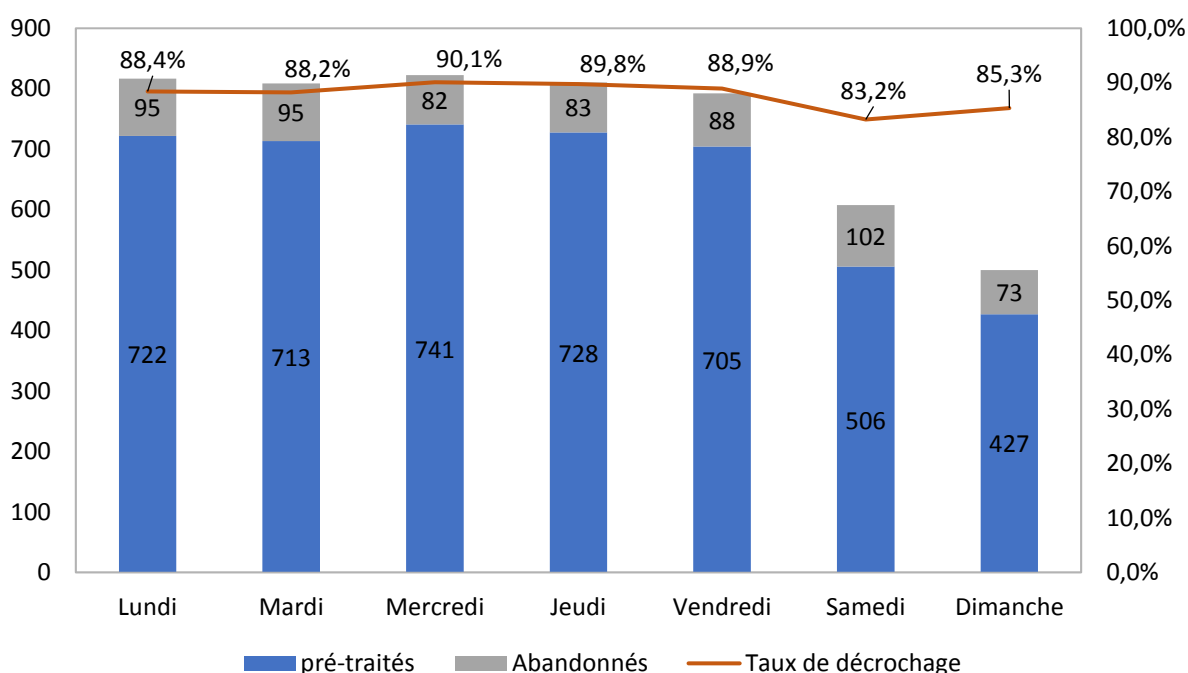
Lecture : 19 410 appels ont été pré-traités en septembre pour un taux de décrochage de 89,8 %.

Une fréquence régulière d'appels en semaine, une baisse observée le week-end

Plusieurs observations différencient l'activité de la semaine de celle du week-end (cf. figure 5):

- **en semaine** : une régularité est observée dans la fréquence des appels présentés (810 en moyenne par jour). Le mercredi est le jour où le nombre d'appels présentés est le plus élevé. Le taux de décrochage est compris entre 88,4 % le lundi et 90,1 % le mercredi.
- **le week-end** : une baisse significative du nombre d'appels présentés est notée (554 en moyenne par jour). Le comportement des appelants concernant les appels abandonnés reste identique le week-end, mais le nombre d'appels pré-traités diminue pour un taux de décrochage d'environ 84%. Le week-end, un seul agent du pré-accueil est présent.

Figure 5: Nombre moyen d'appels présentés par jour au 119 en 2018



Source : données issues de LISA

Champ : ensemble des appels présentés au 119 (n=269 083)

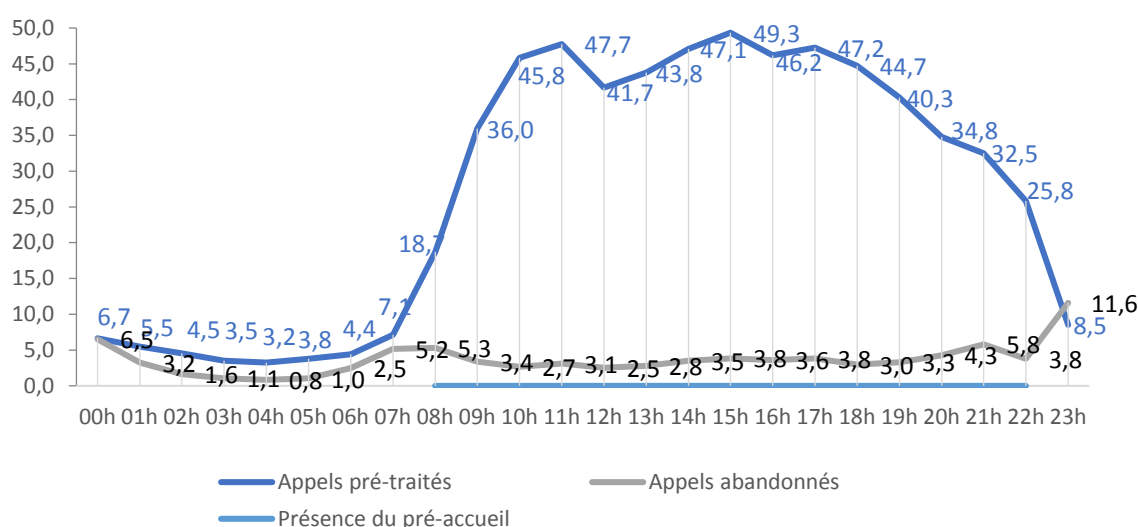
Lecture : le lundi, 722 appels sont pré-traités contre 95 qui sont abandonnés en moyenne, ce qui représente un taux de décrochage de 88,4 %.

Des créneaux horaires privilégiés par les appelants

Le nombre d'appels présentés est plus important entre 14h et 18h (46 appels présentés en moyenne par heure), représentant en moyenne près d'un tiers des appels présentés de la journée. Sur cette période de la journée, 47 appels sont pré-traités par heure (cf. figure 6). Le nombre d'appels présentés est plus faible de 23h à 8h que le reste de la journée (entre 43 et 18 appels présentés par heure). Les appels présentés parviennent directement sur le plateau d'écoute (2 écoutants), sauf les nuits où un agent du pré-accueil est présent (104 nuits).

Sur les 24 heures d'une journée, le nombre d'appels pré-traités est toujours supérieur au nombre d'appels abandonnés, excepté à 23 heures, moment où les agents du pré-accueil terminent leur service.

Figure 6: Nombre moyen d'appels présentés par heure au 119 en 2018



Source : données issues de LISA

Champ : ensemble des appels présentés au 119 (n=269 083)

Note : l'axe des ordonnées de gauche correspond au nombre moyen d'appels abandonnés et pré-traités.

Lecture : chaque jour, entre 12h et 13h, il y a en moyenne 41,7 appels pré-traités contre 2,5 appels abandonnés.

1.5 Temps d'attente

Le système téléphonique oriente tout appel entrant vers un message d'accueil d'une durée d'environ 29 secondes précisant les missions du SNATED. Compte-tenu de la répartition des effectifs et des missions du pré-accueil et des écoutants, ce temps d'attente est supérieur lorsque l'appel parvient directement sur le plateau d'écoute (cf. tableau 4). Il est en moyenne de 18,8 secondes lorsque l'appel passe par le pré-accueil et de 4,35 minutes lorsque qu'il parvient directement au plateau d'écoute.

Tableau 4: Durée d'attente moyenne des appelants

	Appels pré-traités	Durée moyenne
Pré-accueil	223 771	18,8 secondes
Plateau d'écoute	13 106	4 minutes et 35 secondes

Source : données issues de LISA Champ : appels présentés (n=269 083)

A retenir sur les flux d'appels en 2018

269 083 appels ont été présentés au pré-accueil ou sur le plateau d'écoute pour 236 877 appels pré-traités : sur 10 appels présentés au service, 9 appels ont été pré-traités par un professionnel

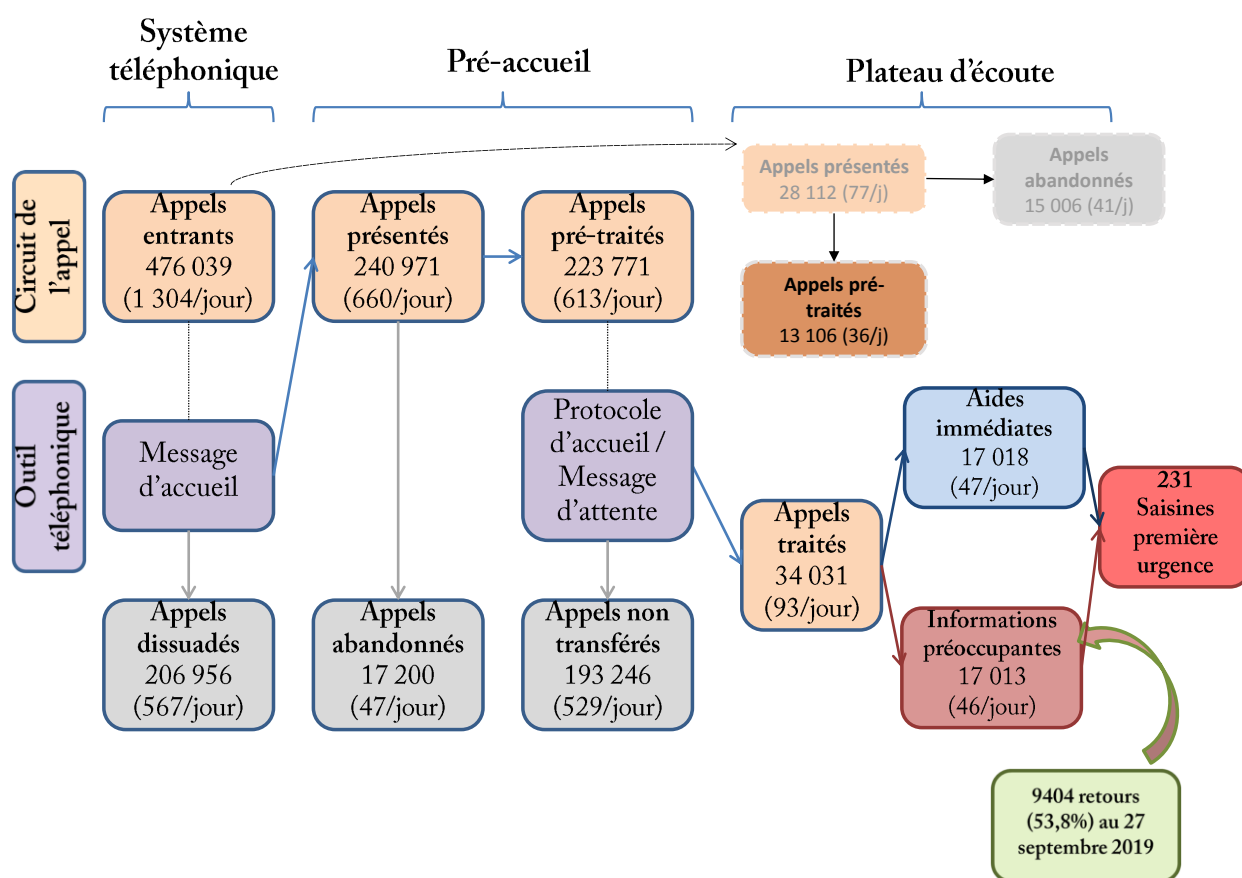
2. LES APPELS TRAITES

En 2018, le SNATED a traité 34 031 appels (soit 93,2 appels par jour en moyenne). Il s'agit de 17013 informations préoccupantes (IP) adressées à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du ou des département(s) concerné(s) et de 17 018 aides immédiates (AI), lorsque le SNATED répond à sa mission de soutien, de conseil, d'orientation ou lorsque des éléments identifiants ou de danger manquent pour permettre la transmission au département (cf. figure 7).

L'ensemble des appels traités représentent 14,4 % des appels pré-traités.

Dans les situations nécessitant une mise à l'abri immédiate du mineur, les services de première urgence (gendarmerie, police, SAMU, pompiers) sont saisis pour intervention : en 2018, ils l'ont été 231 fois contre 250 en 2017 et 158 en 2016.

Figure 7: Circuit du traitement des appels et volumétrie



L'évolution de ces appels dans le temps, leur nature, leur durée et leur répartition géographique fournissent des informations complémentaires qu'il convient de préciser.

2.1 Évolution des appels traités depuis 2012

Une augmentation constante des IP depuis 2012

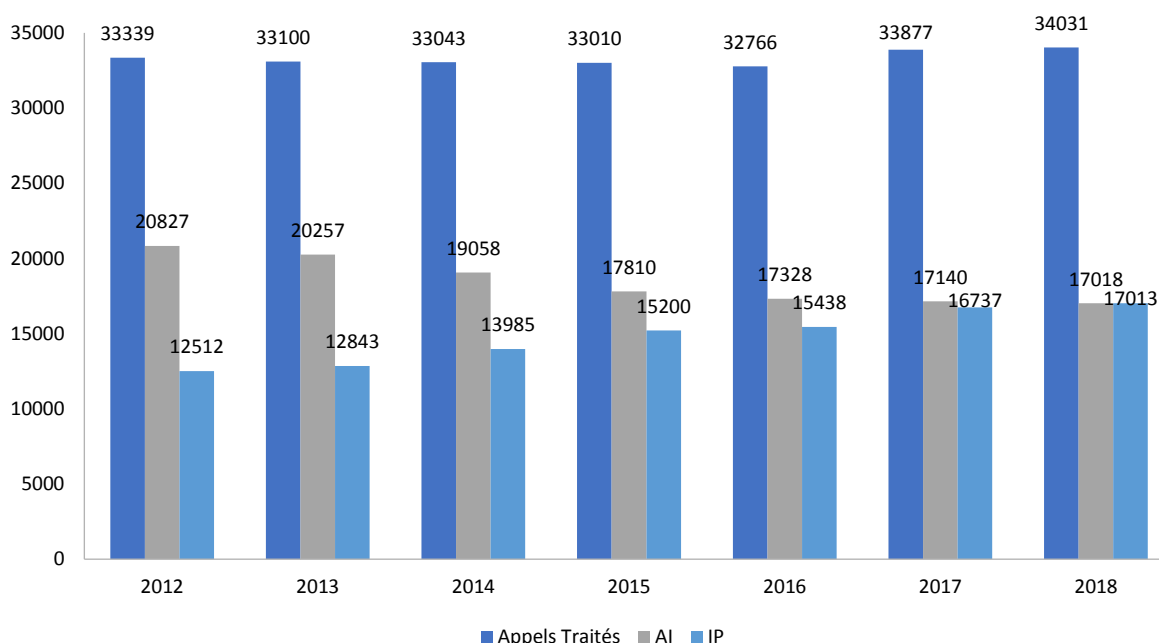
En 2018, le nombre d'appels traités est en augmentation par rapport à 2017 (+0,5%) et 2012 (+2,1%). La tendance enregistrée depuis 2012 d'une baisse des AI conjuguée à une hausse des IP se poursuit en 2018. Entre 2017 et 2018, les AI ont diminué de 0,7% (- 122 AI) alors que le nombre d'IP a augmenté de 1,65% (+ 276 IP). Le taux d'informations préoccupantes est de 50 %.

Depuis 2012, le nombre d'IP a augmenté de 36 %, soit 4 501 IP (cf. figure 8).

Le travail sur le recueil des informations a notamment permis à des situations qui auraient donné lieu à des AI faute d'identifiants d'être traitées en IP. Plus généralement, l'évaluation des situations est affinée grâce :

- à l'harmonisation des pratiques professionnelles incluant la prise en compte de la transmission des IP au titre de la prévention,
- au travail des écoutants auprès des appelants sur la nécessité de recueillir des informations identifiants (adresse, nom, etc.) dans le but de transmettre la situation,
- à un meilleur repérage des missions du 119, voire de la protection de l'enfance, par les appelants.

Figure 8: Evolution du nombre d'appels traités entre 2012-2018



Source : données issues de LISA

Champ : appels traités (n=34 041)

Lecture : en 2018, sur les 34 031 appels traités, 17 013 sont des IP.

Le taux d'IP correspond au rapport du nombre d'informations préoccupantes au nombre d'appels traités. En 2018, le taux d'IP moyen est de 50 % marquant une hausse de près de 13 points depuis 2012 : **près d'un appel traité sur deux donne lieu à une IP.**

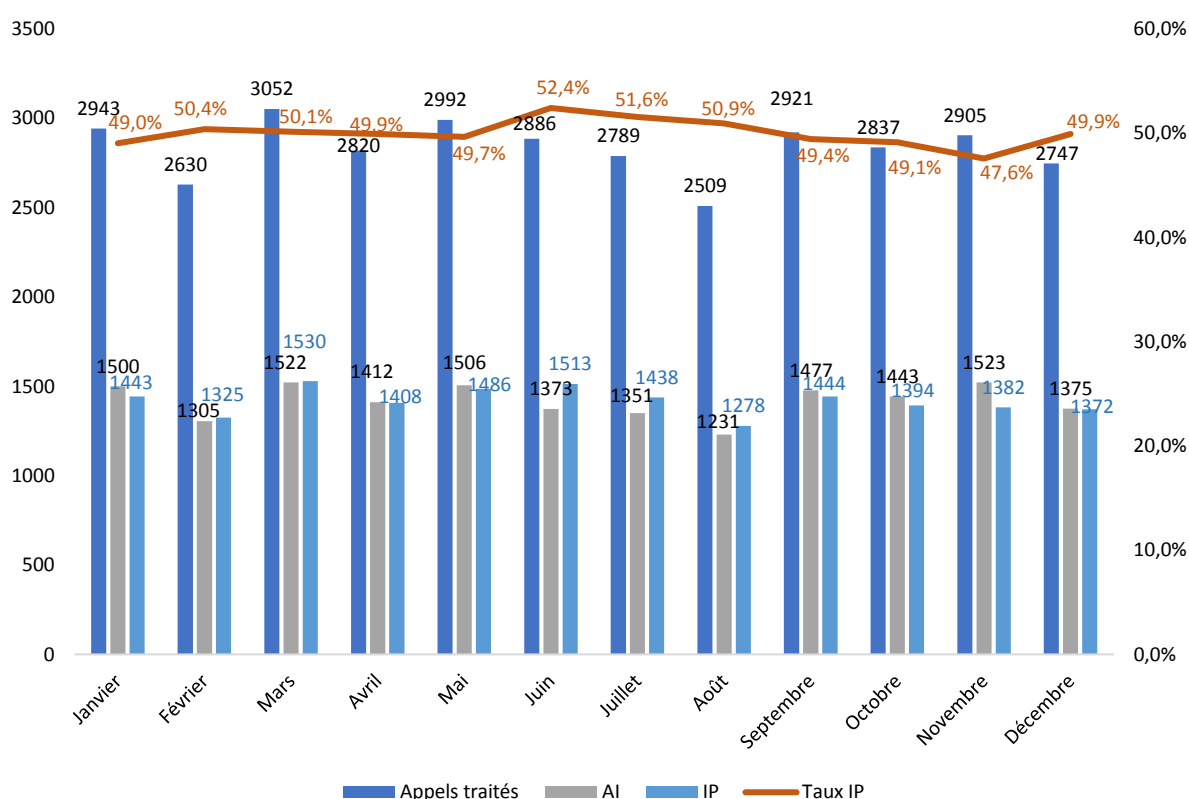
2.2 Analyse annuelle des appels traités

De manière générale, les flux d'appels traités suivent la tendance des flux d'appels pré-traités évoqués à la partie précédente.

Les appels traités marquent un léger repli durant le trimestre estival. Cette période de vacances scolaires est marquée de ce fait par une diminution des effectifs du service (cf. figure 9).

Comme chaque année, le taux d'IP est le plus élevé sur cette période (51,6 % en juillet). Cela est notamment à mettre en lien avec le nombre plus élevé d'appels du voisinage dont la disponibilité est accrue ainsi qu'aux centres de loisirs, ce qui conduit à un meilleur repérage des situations.

Figure 9: Répartition mensuelle des appels traités



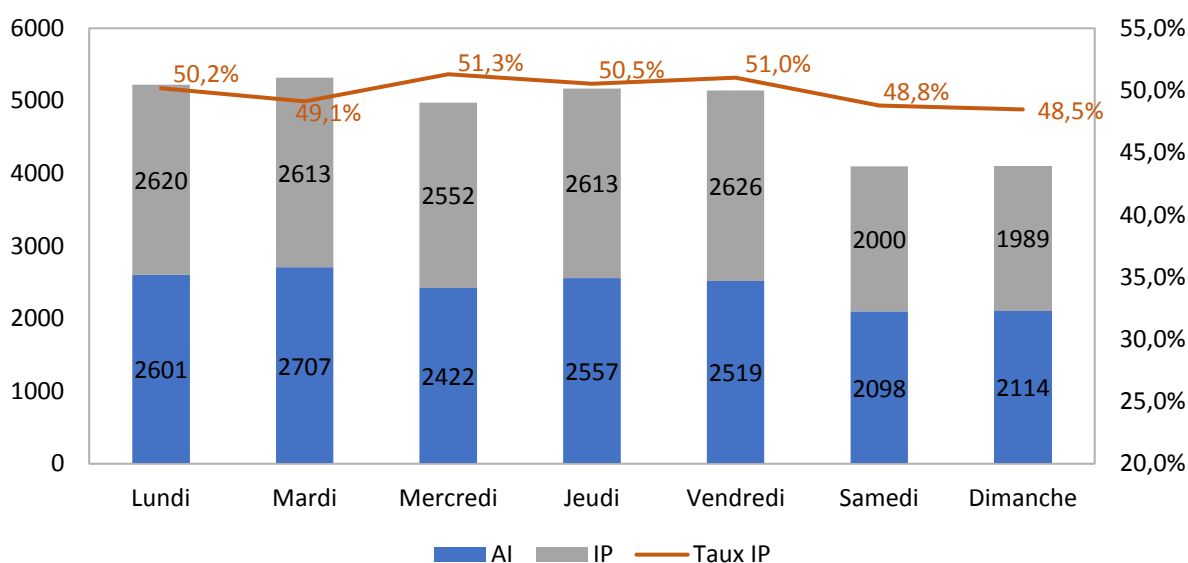
Source : données issues de LISA

Champ : appels traités (n=34 031)

Lecture : en mars 2018, 1 530 IP ont été adressées au(x) département(s) concerné(s), ce qui représente 50,1 % des appels traités sur ce mois.

La répartition des appels traités sur la semaine (cf. figure 10) montre un nombre d'appels traités plus faible le week-end. Les appels traités sont légèrement plus nombreux en début de semaine. Le taux d'IP est légèrement plus fort le mercredi (51,3 %), jour où les appelants sont davantage les enfants.

Figure 10: Répartition journalière des appels traités



Source : données issues de LISA

Champ : appels traités (n=34 031)

Lecture : 2 613 appels ont donné lieu à une IP le mardi.

2.3 Délai de prise en charge

Une hausse des appels traités qui impacte le délai de prise en charge par un écoutant

Entre le moment où l'appel est pré-traité par le pré-accueil et transféré sur le plateau d'écoute, un délai de prise en charge est observé avant qu'un écoutant n'ait terminé le traitement de l'appel précédent et soit disponible. Ce délai de prise en charge est variable selon les flux d'appels et le nombre d'écouteurs présents sur le plateau. En 2018, le délai de prise en charge a augmenté pour se situer à une moyenne de 14 minutes et 43 secondes contre 14 minutes et 30 secondes en 2017 (cf. tableau 5). Cette hausse est en partie liée à celle du nombre d'appels traités : plus le nombre d'appels traités est élevé, plus les écoutants sont mobilisés sur des situations et plus le délai de prise en charge s'accroît.

Tableau 5: Délai moyen de prise en charge de l'appelant par un écoutant selon l'heure de l'appel

Heure de l'appel	Délai
23h-7h59	3 minutes 7
8h-9h59	12 minutes 55
10h-16h59	15 minutes 51
17h-21h59	14 minutes 50
22h-22h59	9 minutes 36
Moyenne	14 minutes 43

Source : données issues de LISA

Champ : ensemble des appels transférés du pré-accueil vers le plateau d'écoute (n=30 525)

Lecture : entre 17h et 22h, le délai moyen de prise en charge par un écoutant est de 14mn50.

2.4 Description des appels traités

Les entretiens font l'objet d'un remplissage d'une fiche informatisée qui tient compte des éléments recueillis auprès de l'appelant, de l'analyse qui en est faite par l'écoutant qui peut parfois différer de l'appréciation de l'appelant. Les appels traités ne font pas tous référence à des enfants en danger ou en risque de l'être. Deux types de fiches existent afin de pouvoir classer les appels :

- **Les fiches en « format long »**, pour les appels concernant au moins un enfant, donnent lieu à une AI ou une IP (situation d'enfant en danger, problèmes éducatifs, etc.).
- **Les fiches en « format court »**, pour les appels ne concernant pas d'enfant sont nécessairement des AI (demande d'informations, prise de contact sans éléments exploitables, témoignage, etc.).

En 2018, 98,2 % des appels traités sont en format long (cf. tableau 6). La répartition de l'objet des appels diffère entre les AI et les IP, puisque les IP évoquent des « situations d'enfants en danger ou en risque de l'être⁴ » à hauteur de 96,9 %. Les autres IP concernent des questions sur les suites d'une IP ou d'une AI précédemment traitée par le service.

Il est à noter que 40 % des AI concernent des situations d'enfants en danger qui n'ont pas été transmises au département : soit par manque d'identifiants (un réappel permet dans certains cas de fournir des éléments identifiants), soit parce que la situation a déjà fait l'objet d'une IP et aucun élément nouveau n'en justifie une nouvelle, soit parce que l'appelant sollicite l'avis d'un professionnel de la protection de l'enfance avant d'engager ou de poursuivre lui-même une démarche.

En 2018, le SNATED a mis en place un système permettant d'identifier les aides immédiates mentionnant un enfant en danger. Une seconde lecture par l'encadrement a permis d'en requalifier un certain nombre en informations préoccupantes (malgré des informations identifiantes lacunaires) voire de procéder à des signalements au parquet de Paris. Ces derniers concernent des situations de danger grave ou imminent alors que le département concerné n'a pas pu être identifié lors de l'appel.

Tableau 6: Répartition des appels au format long selon l'objet de l'appel

Objet principal de l'appel	AI		IP	
	Effectif	%	Effectif	%
Situation d'enfant en danger ou en risque de l'être	6 560	40%	16 482	96,9%
Éléments évoqué ne justifiant pas une IP	2512	15,3%	16	0,1 %
Difficultés relationnelles			-	-
Conflits conjugaux			-	-
Questionnement psychologique	2 460	15%	28	0,2 %
Questionnement juridique	2 173	13,2%	5	-
Questions sur les suites d'une IP ou d'une AI	2 515	15,3%	481	2,8%
Scénario enfant	184	1,1%	-	-
Non renseigné	7	-	1	-
Total	16 411	100%	17 013	100%

Source : données issues de LISA

Champ : appels au format long (n=33 424)

Lecture : 184 AI au format long avaient pour objet principal les scénario enfant.

⁴ Plusieurs problématiques peuvent être abordés au cours de l'entretien mais seul l'objet principal de l'appel est renseigné.

Par ailleurs, les AI concernent des appels dont les caractéristiques sont plus diversifiées et qui renvoient à la mission de prévention, de conseil, de soutien et d'orientation dévolue au SNATED : questionnements juridiques (13,2%) et questionnements psychologiques (15%).

Tableau 7: Répartition des appels au format court selon l'objet de l'appel

Aides Immédiates	Effectif	Fréquence
Prise de contact sans élément exploitable	171	28,2%
Demande d'informations	155	25,5%
Coordonnées d'un autre service	83	13,7%
Souffrance psychique d'un adulte	85	14,0%
Témoignage au sujet ou d'une ancienne victime	50	8,2%
Témoignage d'un adulte actuellement victime	21	3,5%
Scénario adulte	9	1,5%
Pervers	12	2,0%
Phonophile	4	0,7%
Demande de documentation sur le SNATED	4	0,7%
Demande d'un poste écoutant	6	1,0%
Non renseigné	7	1,2%
Total	607	100%

Source : données issues de LISA

Champ : appels au format court (n=607)

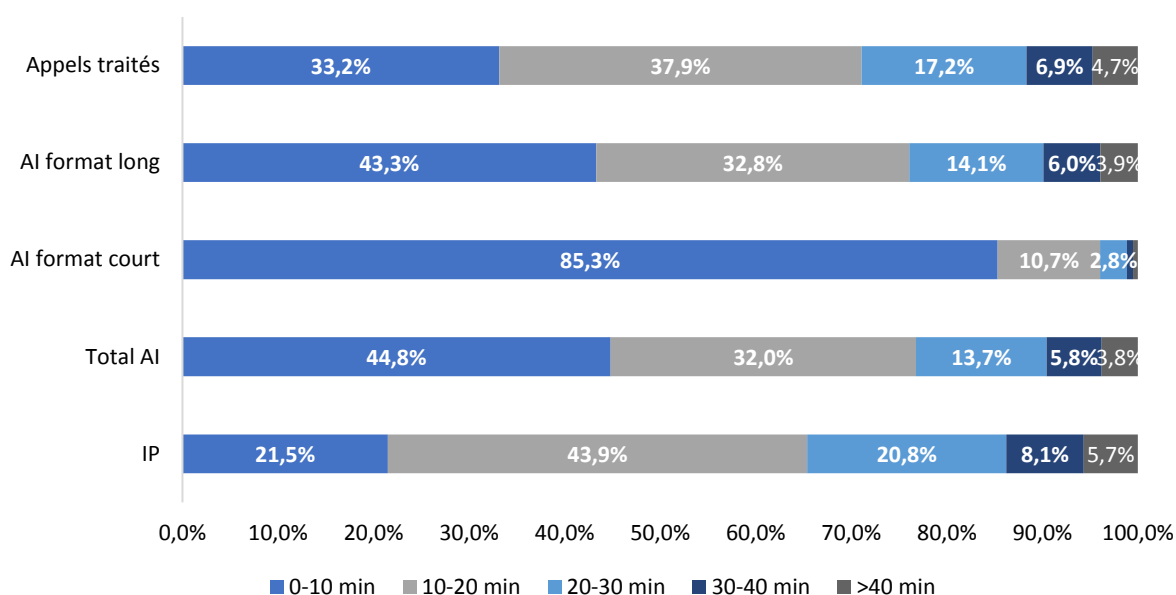
Lecture : 25,5 % des appels au format court avaient pour objet principal une demande d'informations.

Le nombre d'appels au format court reste relativement stable en 2018. Les prises de contact ne permettant pas à l'écouter d'explorer la situation et les demandes d'informations sur le service représentent 28,2% des appels courts (cf. Tableau 7).

Durée des appels

En 2018, la durée moyenne de l'entretien téléphonique est de 17 minutes. D'ordinaire, les IP prennent plus de temps d'écoute que les AI format long (19 minutes 23 secondes contre 15 minutes 7 secondes). Quant aux AI format court, c'est à dire sans mineur concerné, elles durent 5 minutes 40 secondes (cf. figure 11).

Figure 11: Durée de l'entretien téléphonique avec l'appelant



Source : données issues de LISA

Champ : appels traités (n=34 031)

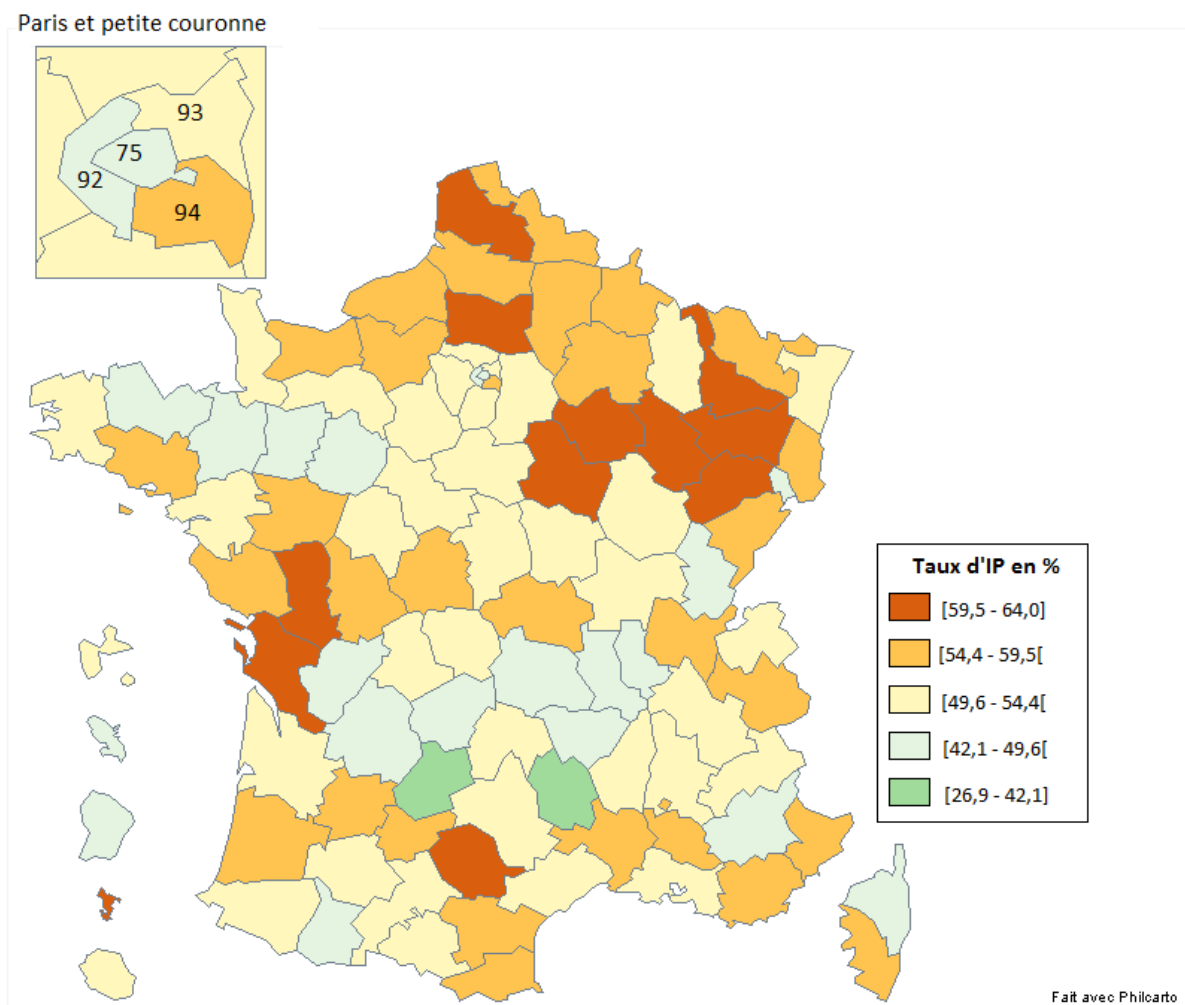
Lecture : 8,12 % des entretiens donnant lieu à une IP durent de 30 à 40 minutes.

La durée élevée des entretiens menant à une AI au format long est liée à des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être pour lesquelles le manque d'informations ne permet pas une IP. En effet, malgré le travail d'argumentation de l'écouteur faisant valoir l'intérêt de l'enfant pour que l'appelant donne des éléments identifiants, il n'est parfois pas possible de recueillir les éléments nécessaires à une IP.

2.5 Analyse départementale des appels traités

Les taux d'IP par département représentent le rapport du nombre d'IP aux appels traités selon le département en 2018.

Carte 1: Taux d'IP (part des IP dans les appels traités) par département

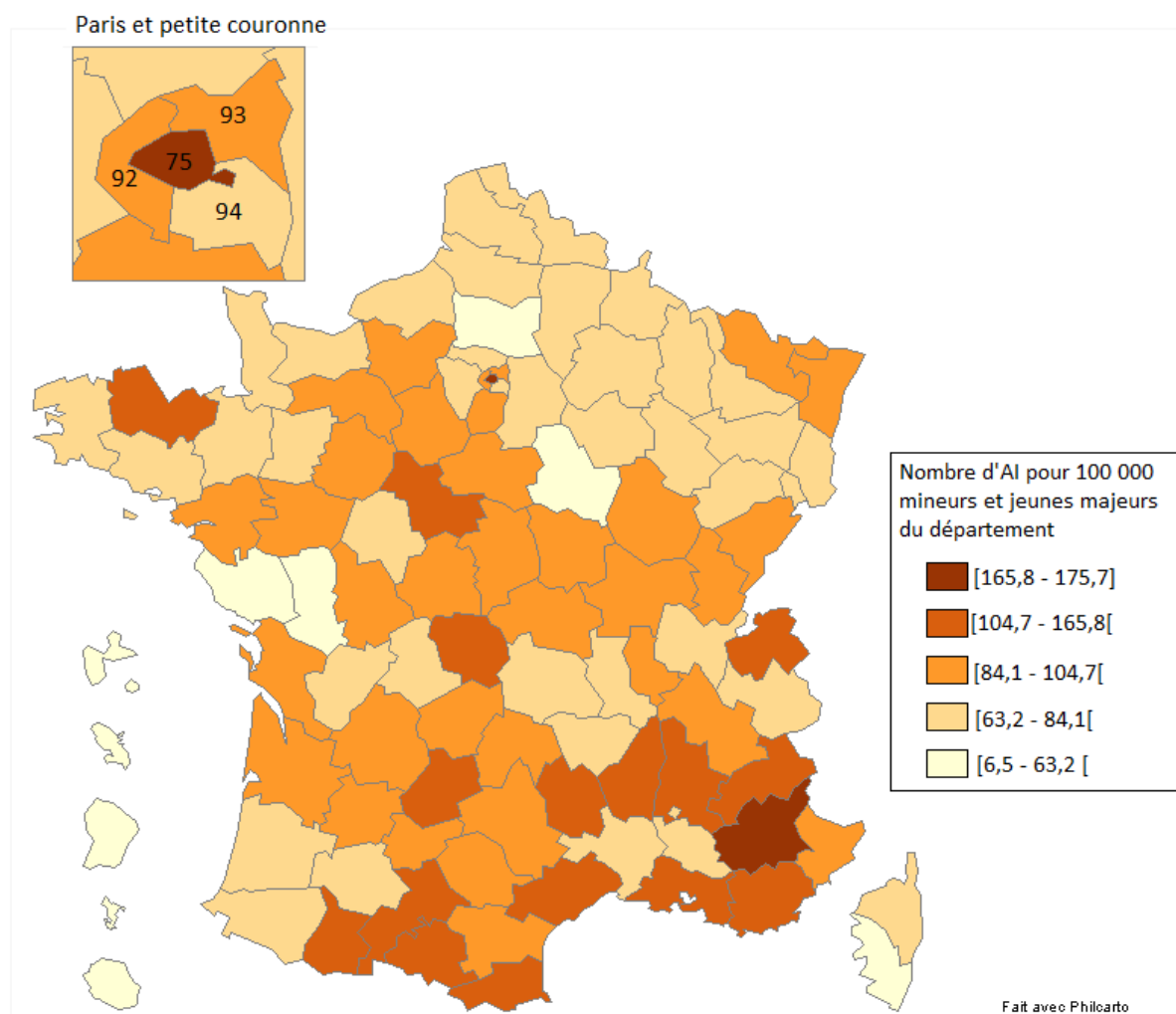


Sur la période 2015-2018, le nombre d'IP a augmenté de 11,9% au niveau national. Dans plus de deux départements sur trois, les IP sont supérieures aux AI. Le taux d'IP varie entre 27% pour le département de la Lozère et 64% pour l'Yonne et le Pas-de-Calais en métropole.

Afin de pouvoir comparer le nombre d'AI et d'IP dans les départements, il est indispensable de prendre en compte la population de mineurs et de jeunes majeurs de chaque département. Les cartes 2 et 3 montrent le nombre d'AI et d'IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs de chaque département.

Aides immédiates : 7 départements concentrent 21% des AI

Carte 2: Nombre d'AI pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs par département



Comparativement à l'année 2017, la majorité des AI est concentrée dans sept départements. En 2018, pratiquement ces mêmes départements (à l'exception de la Seine-et-Marne) se démarquent du reste avec une forte concentration du nombre d'AI.

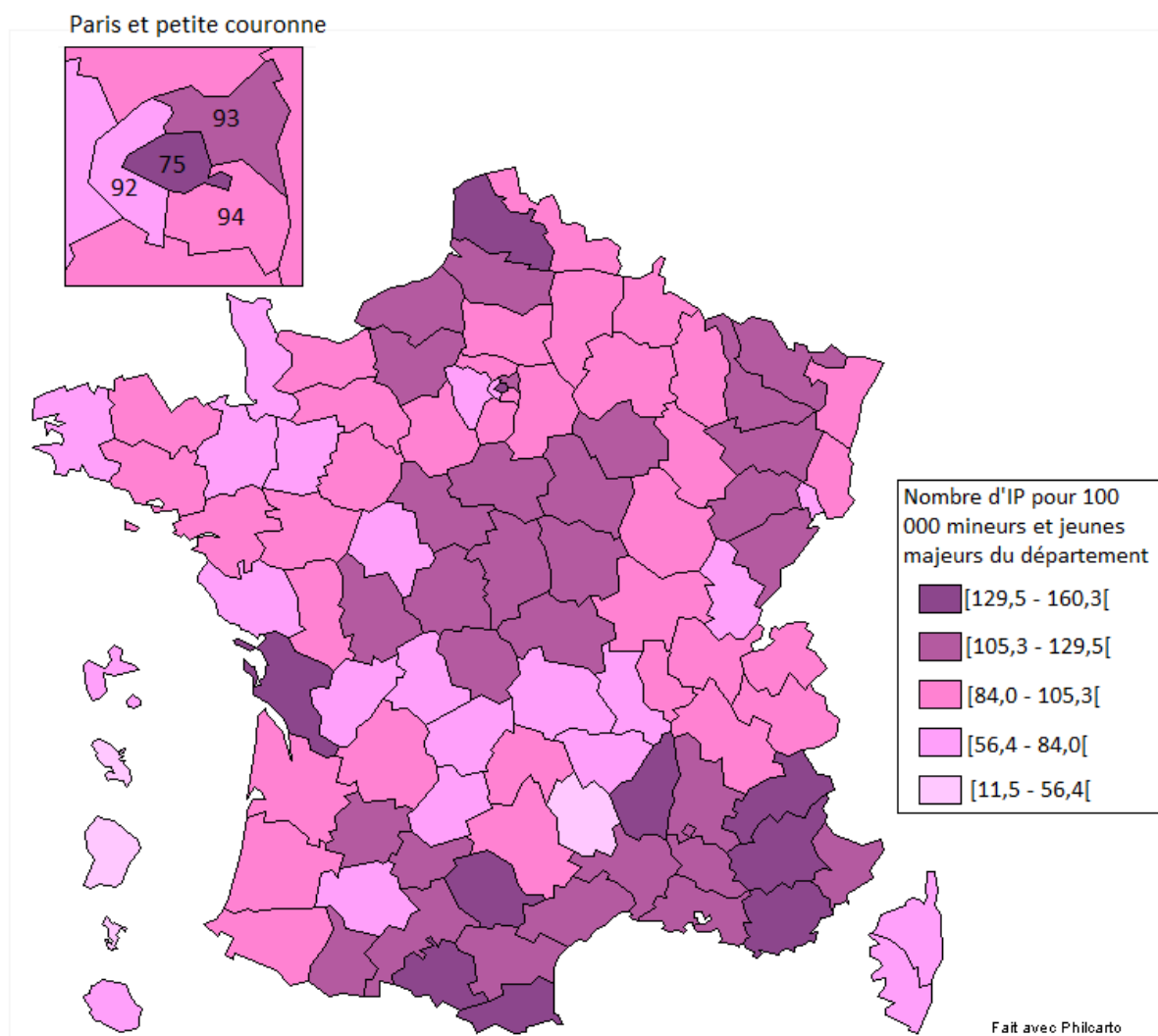
Paris (756), les Bouches-du-Rhône (593), le Rhône (504), le Nord (484), la Seine-Saint-Denis (459), la Gironde (401) et la Haute-Garonne (384), sont les sept départements qui concentrent le plus d'AI en 2018 au niveau national.

En prenant en considération la population des mineurs et jeunes majeurs de chaque département, afin d'éliminer l'effet de taille liée à la disparité de ces populations, le ratio médian⁵ est de 84,9 pour 100 000. Les incidences minimums sont observées à Mayotte (6), Martinique (48) et les maximums sont observés à Paris (166) et dans les Alpes-de-Haute-Provence (176).

⁵ Le ratio médian divise les départements en deux : la moitié des départements a une incidence d'AI inférieure à 84,9 et pour l'autre moitié, l'incidence est supérieure à 84,9 pour 100 000.

Informations préoccupantes : 6 départements concentrent 20% des IP

Carte 3: Nombre d'IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs par département



Les tendances des années précédentes se poursuivent en 2018. Paris (674), le Nord (659), Les Bouches-du-Rhône (617), la Seine-Saint-Denis (532), la Pas-de-Calais (532), le Rhône (464), enregistrent une IP sur cinq (cf. tableau 8).

Rapporté à la population départementale des mineurs et jeunes majeurs, le ratio médian est de 97,7 pour une moyenne de 98 pour 100 000. Les minimums sont observés à Mayotte (12) et Martinique (35) et les maximums dans les Pyrénées-Orientales (153) et les Hautes-Alpes (160). En plus de ces derniers, les départements de Paris (148), du Tarn (143), Alpes-de-Haute-Provence (142) et Charente-Maritime (141) présentent les ratios les plus élevés.

Tableau 8: Nombre d'AI et d'IP par département de 2015 à 2018

Départements	Aides immédiates				Informations préoccupantes					
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	Taux IP en 2018	Evolution IP 2015-2018
Ain	143	129	160	139	111	121	148	166	54,4%	49,5%
Aisne	106	96	94	108	120	117	133	136	55,7%	13,3%
Allier	72	63	70	64	66	66	64	80	55,6%	21,2%
Alpes-de-Haute-Prov.	53	51	67	63	39	46	58	51	44,7%	30,8%
Hautes-Alpes	71	59	37	45	38	34	38	52	53,6%	36,8%
Alpes-Maritimes	311	290	242	207	270	250	258	276	57,1%	2,2%
Ardèche	84	110	104	87	73	116	128	98	53,0%	34,2%
Ardennes	67	59	60	50	64	54	83	70	58,3%	9,4%
Ariège	52	49	44	44	48	45	49	45	50,6%	-6,3%
Aube	98	87	62	63	74	89	86	94	59,9%	27,0%
Aude	133	111	110	81	90	119	107	103	56,0%	14,4%
Aveyron	48	60	54	56	26	41	54	57	50,4%	119,2%
Bouches-du-Rhône	578	616	573	593	502	555	565	617	51,0%	22,9%
Calvados	140	153	137	113	149	130	161	161	58,8%	8,1%
Cantal	21	24	30	25	12	19	15	28	52,8%	133,3%
Charente	75	74	67	61	68	70	69	59	49,2%	-13,2%
Charente-Maritime	149	134	153	134	140	169	173	199	59,8%	42,1%
Cher	89	87	87	69	90	66	92	81	54,0%	-10,0%
Corrèze	38	31	49	44	70	46	74	42	48,8%	-40,0%
Haute-Corse	23	28	15	25	15	24	18	23	47,9%	53,3%
Corse-du-Sud	28	32	20	17	17	18	15	21	55,3%	23,5%
Côte-d'Or	97	109	110	127	116	126	129	134	51,3%	15,5%
Côtes-d'Armor	118	94	146	149	127	113	132	131	46,8%	3,1%
Creuse	15	13	17	26	18	17	13	26	50,0%	44,4%
Dordogne	76	81	78	76	73	94	89	73	49,0%	0,0%
Doubs	155	128	154	133	139	142	156	173	56,5%	24,5%
Drôme	133	126	125	139	119	171	147	151	52,1%	26,9%
Eure	154	149	143	153	174	173	222	207	57,5%	19,0%
Eure-et-Loir	104	101	96	113	87	108	124	113	50,0%	29,9%
Finistère	211	181	191	161	150	147	178	177	52,4%	18,0%
Gard	178	192	192	151	168	207	164	208	57,9%	23,8%
Haute-Garonne	335	352	355	384	330	322	308	387	50,2%	17,3%
Gers	31	38	38	29	25	29	29	29	50,0%	16,0%
Gironde	336	369	373	401	323	371	378	407	50,4%	26,0%
Hérault	293	320	298	325	290	244	297	356	52,3%	22,8%
Ille-et-Vilaine	213	208	33	218	173	185	175	193	47,0%	11,6%
Indre	39	36	33	42	25	36	39	53	55,8%	112,0%
Indre-et-Loire	138	118	113	103	120	118	112	113	52,3%	-5,8%
Isère	271	300	301	298	283	262	286	344	53,6%	21,6%
Jura	42	47	39	56	46	53	51	51	47,7%	10,9%
Landes	67	63	83	64	62	57	79	78	54,9%	25,8%
Loir-et-Cher	71	65	55	84	86	78	68	92	52,3%	7,0%
Loire	124	114	141	138	122	123	143	134	49,3%	9,8%
Haute-Loire	27	30	46	38	25	28	33	34	47,2%	36,0%
Loire-Atlantique	322	318	336	364	334	319	421	393	51,9%	17,7%
Loiret	160	165	174	181	197	160	185	192	51,5%	-2,5%
Lot	39	42	36	44	30	27	27	27	38,0%	-10,0%
Lot-et-Garonne	80	63	69	75	76	59	85	94	55,6%	23,7%
Lozère	11	22	11	19	12	8	8	7	26,9%	-41,7%
Maine-et-Loire	202	189	185	188	168	182	184	230	55,0%	36,9%
Manche	95	87	88	82	108	87	117	91	52,6%	-15,7%
Marne	119	118	110	105	127	156	141	140	57,1%	10,2%

Départements	Aides immédiates				Informations préoccupantes					
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	Taux IP en 2018	Evolution IP 2015-2018
Haute-Marne	25	31	28	25	33	32	26	38	60,3%	15,2%
Mayenne	43	52	37	57	48	62	55	54	48,6%	12,5%
Meurthe-et-Moselle	215	148	165	119	242	196	209	198	62,5%	-18,2%
Meuse	42	39	48	34	51	53	48	38	52,8%	-25,5%
Morbihan	139	153	134	141	168	154	164	170	54,7%	1,2%
Moselle	213	230	224	208	192	218	244	268	56,3%	39,6%
Nièvre	43	37	36	43	39	40	32	45	51,1%	15,4%
Nord	643	598	542	484	691	632	731	659	57,7%	-4,6%
Oise	175	179	168	134	209	197	232	207	60,7%	-1,0%
Orne	63	68	59	62	74	69	84	67	51,9%	-9,5%
Pas-de-Calais	353	316	301	300	499	517	517	532	63,9%	6,6%
Puy-de-Dôme	119	104	121	124	113	109	130	115	48,1%	1,8%
Pyrénées-Atlantiques	120	125	114	123	101	108	121	134	52,1%	32,7%
Hautes-Pyrénées	39	46	69	57	38	34	65	53	48,2%	39,5%
Pyrénées-Orientales	108	129	125	121	112	127	159	171	58,6%	52,7%
Bas-Rhin	187	210	218	245	238	226	263	243	49,8%	2,1%
Haut-Rhin	130	149	154	133	146	179	160	184	58,0%	26,0%
Rhône	517	487	450	504	475	378	472	464	47,9%	-2,3%
Métropole de Lyon				388	274	301	361	92		
Département Rhône	-	-	-	116	201	71	111	372	-	-
Haute-Saône	53	48	40	44	49	56	58	71	61,7%	44,9%
Saône-et-Loire	109	138	134	117	117	161	170	118	50,2%	0,9%
Sarthe	144	101	106	140	143	121	140	124	47,0%	-13,3%
Savoie	119	80	83	78	88	76	92	100	56,2%	13,6%
Haute-Savoie	185	163	197	222	168	173	215	219	49,7%	30,4%
Paris	813	780	773	756	588	588	661	674	47,1%	14,6%
Seine-Maritime	327	268	277	267	322	363	364	370	58,1%	14,9%
Seine-et-Marne	358	368	375	329	320	339	371	365	52,6%	14,1%
Yvelines	373	307	353	298	307	307	357	309	50,9%	0,7%
Deux-Sèvres	71	49	55	54	86	74	67	83	60,6%	-3,5%
Somme	124	127	140	115	160	153	206	157	57,7%	-1,9%
Tarn	71	103	124	89	93	109	141	131	59,5%	40,9%
Tarn-et-Garonne	46	64	48	64	44	72	56	82	56,2%	86,4%
Var	246	273	298	272	262	326	336	324	54,4%	23,7%
Vaucluse	152	170	128	115	170	151	146	160	58,2%	-5,9%
Vendée	109	103	77	90	100	93	88	115	56,1%	15,0%
Vienne	73	103	92	98	77	104	85	124	55,9%	61,0%
Haute-Vienne	62	57	58	56	51	71	92	64	53,3%	25,5%
Vosges	59	68	66	60	97	93	87	100	62,5%	3,1%
Yonne	74	89	89	50	86	91	91	88	63,8%	2,3%
Territoire-de-Belfort	31	20	25	27	44	34	35	25	48,1%	-43,2%
Essonne	360	334	315	355	289	340	341	360	50,3%	24,6%
Hauts-de-Seine	437	346	346	366	287	270	336	339	48,1%	18,1%
Seine-Saint-Denis	531	519	453	459	553	516	541	532	53,7%	-3,8%
Val-de-Marne	375	354	360	302	326	347	385	368	54,9%	12,9%
Val-d'Oise	317	337	294	295	304	318	331	324	52,3%	6,6%
Guadeloupe	89	78	68	58	81	97	68	61	51,3%	-24,7%
Martinique	42	25	26	44	33	32	41	32	42,1%	-3,0%
Guyane	63	40	47	66	87	73	62	59	47,2%	-32,2%
Réunion	165	172	149	159	170	151	143	179	53,0%	5,3%
Mayotte	23	12	11	9	14	11	9	16	64,0%	14,3%
Polynésie Française	2	0	1	3	0	0	0	0	-	-
Saint-Barthélemy	0	0	0	0	0	0	1	1	-	-
Saint-Martin	2	2	2	2	0	0	1	1	-	-
International	70	65	70	87	0	1	0	1	-	-
Non défini	1926	1883	1859	2004	0	0	0	0	-	-
Total	17810	17328	16936	17018	15200	15439	16737	17013	50,0%	11,9%

Source : données issues de LISA

Champ : appels traités (n=34 031)

3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION CONCERNEE PAR LES APPELS

La situation d'un enfant peut faire l'objet de plusieurs appels : depuis 2015, le chaînage des appels permet de différencier ces enfants et de raisonner en termes d'enfants « distincts ».

Lors de l'entretien, certains enfants ne sont pas identifiés comme étant en danger ou en risque de l'être. Dans ce cas, il est précisé « pas de danger évoqué ».

Exemple : un appel donne lieu à un entretien téléphonique avec un écoutant du service. L'appelant évoque 4 enfants. 1 seul de ces 4 enfants est concerné par une situation de danger. L'appel donne lieu à une AI car il manque le nom exact de l'enfant en danger.

- Dans cet appel, sont comptabilisés : 4 enfants évoqués, 1 enfant concerné par une situation de danger, 3 enfants pour lesquels aucun danger n'est évoqué.

Quelques jours plus tard, l'appelant appelle de nouveau le service pour préciser le nom de l'enfant en danger. L'appel donne lieu à une IP.

- Dans cet appel sont comptabilisés : 4 enfants évoqués, 1 enfant concerné par une situation de danger, 3 enfants pour lesquels aucun danger n'est évoqué.

⇒ Sur l'ensemble de ces deux appels, sont comptabilisés : 1 AI, 1 IP, 8 enfants évoqués, 4 enfants distincts, 1 enfant concerné par une situation de danger, 3 enfants sans danger évoqué.

Une meilleure identification de la qualité des appelants

L'analyse des appels présentée dans les paragraphes précédents considérait l'ensemble des appels traités. Dans l'étude de la population concernée par les appels traités par le SNATED, les appels dont l'objet est « scénario d'adulte⁶ » (9 appels) ou « scénario d'enfant⁷ » (184 appels) sont écartés puisque la situation ne correspond pas aux missions du SNATED.

3.1 Caractéristiques des appelants

En 2018, 35 827 appelants sont à l'origine des 34 031 appels traités car parfois, pour un même appel, deux appelants interviennent lors de l'entretien. Durant ces appels, 61 927 enfants ont été évoqués.

49 793 enfants sont distincts, parmi lesquels 35 149 sont en danger (cf. tableau 9). Comparativement à l'année 2017, les appels traités et le nombre d'enfants en danger sont en légère augmentation, respectivement de 1,2% et 1,6% en 2018.

Tableau 9: Synthèse de la population concernée par les appels traités

Population concernée	AI	IP	Appels traités
Appelants	17600	18227	35827
Auteurs	18747	24753	43500
Enfants	26854	35073	61927
Enfants distincts	20237	29556	49793

Source : données issues de LISA

Champ : appels traités (n=34 031)

Lecture : 61 927 enfants sont évoqués dans les appels traités par le 119 en 2018 : parmi eux 49 793 enfants distincts sont dénombrés.

Les données socio-démographiques recueillies au cours des entretiens téléphoniques permettent d'identifier de façon distincte les différentes personnes liées aux enfants en danger ou en risque

⁶ Appel dont la crédibilité est mise en doute émanant d'un adulte

⁷ Appel dont la crédibilité est mise en doute émanant d'un enfant

de l'être. Les variables telles que le sexe, l'âge, l'environnement familiale, les filiations, etc., permettent d'établir les profils d'appelants, d'enfants ou d'auteurs.

3.1.1 Lien avec l'enfant et confidentialité des appels

Un appel peut être passé par un ou plusieurs appelants et un appelant peut évoquer un ou plusieurs enfants en danger : le nombre d'appelants est donc supérieur ou égal au nombre d'appels. Les appelants sont caractérisés par le lien qui les unit à l'enfant. Deux cas sont possibles :

- l'appelant est désigné : cela signifie qu'il a communiqué à l'écoutant sa qualité vis-à-vis de l'enfant ;
- l'appelant n'est pas désigné : cela signifie qu'il a refusé de communiquer à l'écoutant sa qualité et/ou son identité.

Pour la majorité des appels, il n'y a qu'un seul appelant. Les appelants sont parfois réticents à dévoiler le lien qui les unit à l'enfant craignant davantage les suites de leur démarche : représailles des auteurs présumés de danger, suites juridiques les impliquant, craintes de perte de contact avec l'enfant, etc. Toutefois, une politique institutionnelle est mise en place pour assurer la confidentialité auprès des appelants et des professionnels des départements en s'appuyant sur les décisions de la CNIL⁸ et de la CADA⁹.

Le discours du SNATED reste cohérent depuis plusieurs années : le service ne communique pas sur la notion d'anonymat dans ces outils de sensibilisation mais indique, notamment dans ces interventions, qu'appeler le 119 est « un acte citoyen ».

Les catégories d'appelants se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant.

Voisin.

Mineur concerné : mineur qui contacte le service pour sa propre situation.

Jeune majeur concerné : jeune majeur qui contacte le service pour sa propre situation.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

⁸ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

⁹ Commission d'Accès aux Documents Administratifs

Tableau 10: Qualité de l'appelant selon le type d'appel

Qualité de l'appelant	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mère	3650	20,7%	1830	10,0%	5480	15,3%
Père	2775	15,8%	1685	9,2%	4460	12,4%
Grands-Parents	1227	7,0%	835	4,6%	2062	5,8%
Beaux-Parents	379	2,2%	298	1,6%	677	1,9%
Membre de la fratrie	212	1,2%	278	1,5%	490	1,4%
Sous-Total famille proche	8243	46,8%	4926	27,0%	13169	36,8%
Mineur concerné	2314	13,1%	2072	11,4%	4386	12,2%
Voisin	1226	7,0%	2858	15,7%	4084	11,4%
Entourage	1562	8,9%	1711	9,4%	3273	9,1%
Professionnels	1134	6,4%	1259	6,9%	2393	6,7%
Autre membre de la famille	909	5,2%	1053	5,8%	1962	5,5%
Jeune majeur concerné	264	1,5%	89	0,5%	353	1,0%
Adulte concerné	219	1,2%	2	0,0%	221	0,6%
Autre	1161	6,6%	1611	8,8%	2772	7,7%
Non désigné	568	3,2%	2646	14,5%	3214	9,0%
Total	17600	100,0%	18227	100,0%	35827	100,0%

Source : données issues de LISA

Champ : nombre d'appelants (n=35 827)

Lecture : 15,7 % des IP sont des appels passés par le voisin de l'enfant en danger ou en risque de l'être.

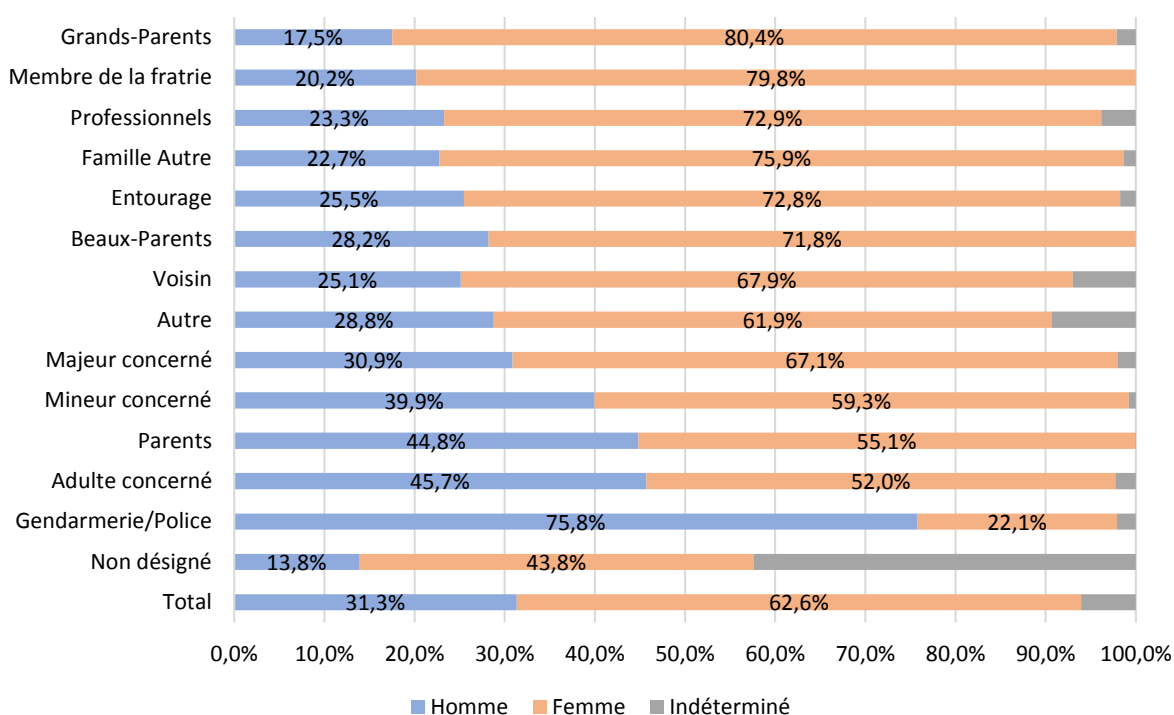
La non-identification de la qualité des apprenants faisant partie de la catégorie « non désignés » implique une précaution d'interprétation des résultats. La légère baisse des appelants membre de la famille proche constatée l'année précédente continue en 2018 (36,8% en 2018 contre 38% en 2017). Les appels provenant des autres membres de la famille représentent 5,5% des appels traités en 2018.

Parmi les appelants, la part des mères (15,3%) et des pères (12,4%) reste supérieure aux autres catégories d'appelants. Depuis 2012, une augmentation de la part des mineurs appelants est constatée. Cette augmentation reste constante en 2018 (12,2% pour 4386 appels) comparativement à 2017. Même si les voisins représentent la quatrième catégorie d'appelants (11,4%) enregistrée au SNATED, leurs appels sont les plus qualifiés en IP (15,7%). Les appels provenant de l'entourage de l'enfant et des professionnels représentent respectivement 9,1% et 6,7%.

3.1.2 Caractéristiques des appelants

Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories d'appelants, excepté pour la gendarmerie/police. En moyenne, sur 10 appelants en 2018, 6 sont des femmes. Elles représentent 80,4% pour les grands-parents, 79,8% pour un membre de la fratrie, 75,9% pour un autre membre de la famille et 55,1% pour les parents (cf. figure 12). La part des filles mineures concernées appelants le service en 2018 (59,3%) a augmenté par rapport à 2017 (56,0%). Même si la part des jeunes majeurs concernés appelant le 119 reste stable entre 2017 et 2018 (1%), la part des femmes augmente en 2018 (67,1%) pour 59,8% en 2017.

Figure 12: Répartition par sexe selon la qualité d'appelants



Source : données issues de LISA

Champ : nombre d'appelants (n=35 827)

Lecture : 55,1 % des parents appelant le service sont des femmes.

3.2 Les enfants en danger ou en risque de l'être

Une augmentation des enfants en danger dans les appels traités

Le nombre d'enfants évoqués pour les appels traités est de 49 793 en 2018. Parmi eux, 7 enfants sur 10 sont concernés par une situation de danger. Cette proportion reste relativement stable par rapport à 2017. La proportion d'enfants faisant l'objet d'une AI a légèrement baissé (45,1% en 2018 pour 46,2% en 2017). La proportion d'enfants faisant l'objet d'une IP a quant à elle augmenté, passant de 86,5% en 2017 à 88,1% en 2018.

Tableau 11: Répartition par type d'appel des enfants en danger ou non

Nombre d'enfants	Effectif	Fréquence
AI		
Nombre d'enfants	20 237	-
Danger évoqué	9 119	45,1%
IP		
Nombre d'enfants	29 556	-
Danger évoqué	26 030	88,1%
Appels traités		
Nombre d'enfants	49 793	-
Danger évoqué	35 149	70,6%

Source : données issues de LISA

Champ : enfants distincts signalés dans les appels traités (n=49 793)

Lecture : dans les situations donnant lieu à une IP, pour 88,1% des enfants un danger est évoqué.

3.2.1 Caractéristiques des enfants en danger

Une répartition des enfants en danger égale selon le sexe

Les données suivantes concernent les 35 149 enfants pour lesquels un danger est évoqué. Lorsqu'un danger est évoqué, les informations relatives au sexe et à l'âge sont renseignées dans 85,8% des cas. (cf. [tableau 12](#)). Ni l'âge, ni le sexe ne sont connus pour 2,8% d'enfants.

Tableau 12: Connaissance de l'âge et du sexe des enfants en danger

Âge connu Sexe connu	Non	Oui	Total
Non	989 2,8%	1040 3,0%	2 029 5,8%
Oui	2 957 8,4%	30 163 85,8%	33 120 94,2%
Total	3 945 11,2%	31 203 88,8%	35 149 100%

Source : données issues de LISA

Champ : enfants distincts en danger ou en risque de l'être (n=35 149)

Lecture : le sexe et l'âge sont renseignés pour 30 163 enfants en danger ou en risque de l'être, soit 85,8%.

La répartition par sexe des enfants distincts en danger ou en risque de l'être montre une égalité entre les filles (47,4%) et les garçons (46,8%). Toutefois, les appels liés à ces enfants sont un peu plus qualifiés en IP pour les garçons (47,7% pour 46,8%). Les enfants pour lequel le sexe n'est pas renseigné représentent 5,8% des appels.

Tableau 13: Répartition par sexe des enfants en danger selon le type d'appel

Sexe	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Filles	4 470	49,0%	10 190	46,8%	16 660	47,4%
Garçons	4 027	44,2%	12 428	47,7%	16 455	46,8%
Non renseigné	622	6,8%	1 412	5,4%	2 034	5,8%
Total	9 119	100%	26 030	100%	35 149	100%

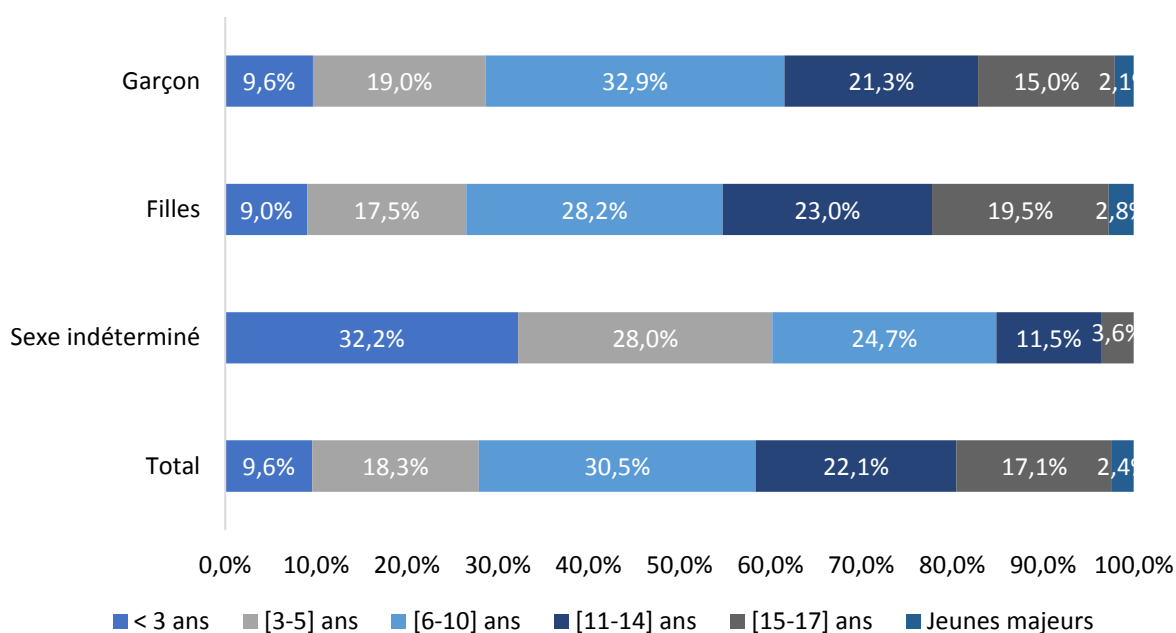
Source : données issues de LISA

Champ : enfants distincts en danger ou en risque de l'être (n=35 149)

Lecture : 47,7 % des IP concernent des garçons.

La répartition des enfants en danger par classe d'âge est stable par rapport aux années précédentes. En 2018, 58,4 % de ces enfants ont moins de 11 ans contre 58,2 % en 2017. Les filles sont en moyenne plus âgées que les garçons : 22,3% des filles et 17,1% des garçons ont un âge compris entre 15 et 21 ans tandis que 61,5% des garçons et 54,7% des filles ont moins de 11 ans. La moyenne d'âge est de 9,6 ans pour les filles et de 9 ans pour les garçons. (cf. [figures13 et 14](#)).

Figure 13: Répartition des âges des enfants en danger selon le sexe

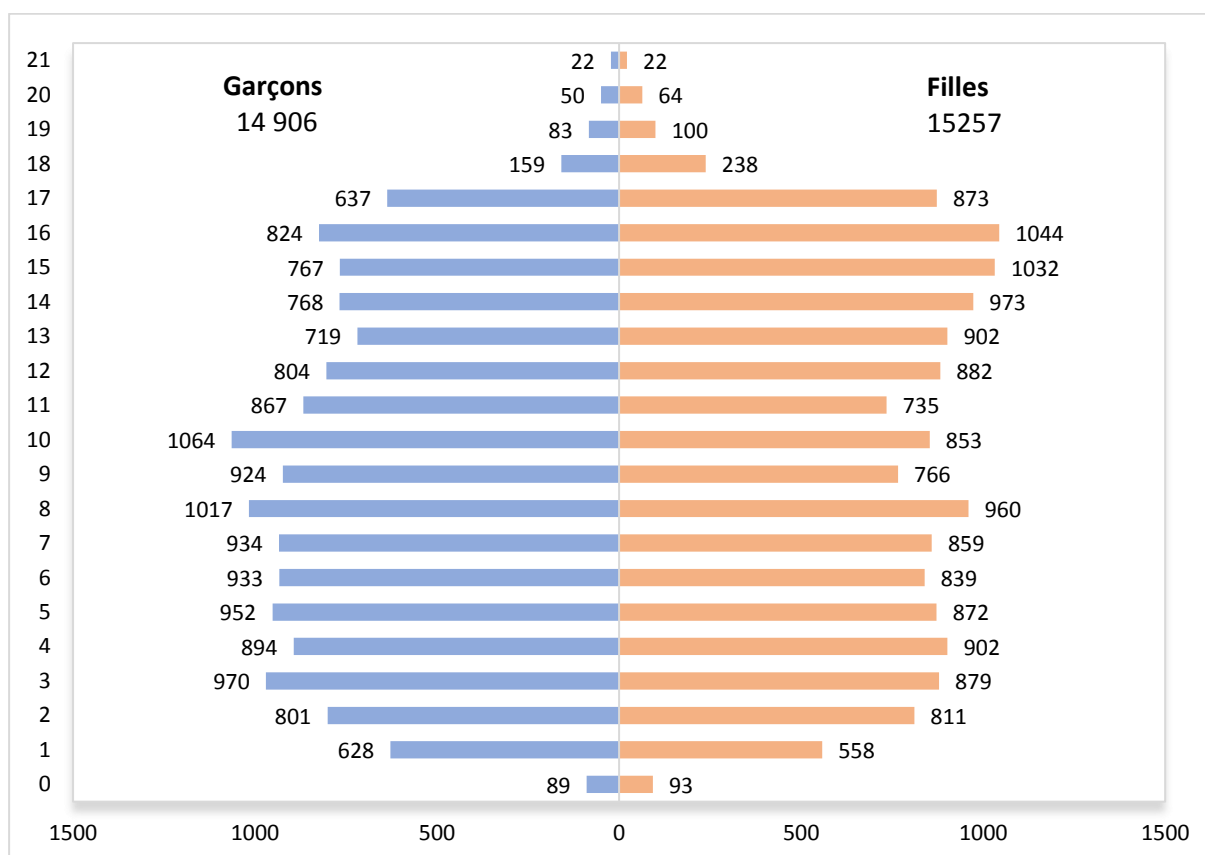


Source : données issues de LISA

Champ : enfants distincts en danger dont l'âge et le sexe sont connus (n=30 163)

Lecture : 9 % des filles en danger ont moins de 3 ans.

Figure 14: Pyramide des âges des enfants en danger

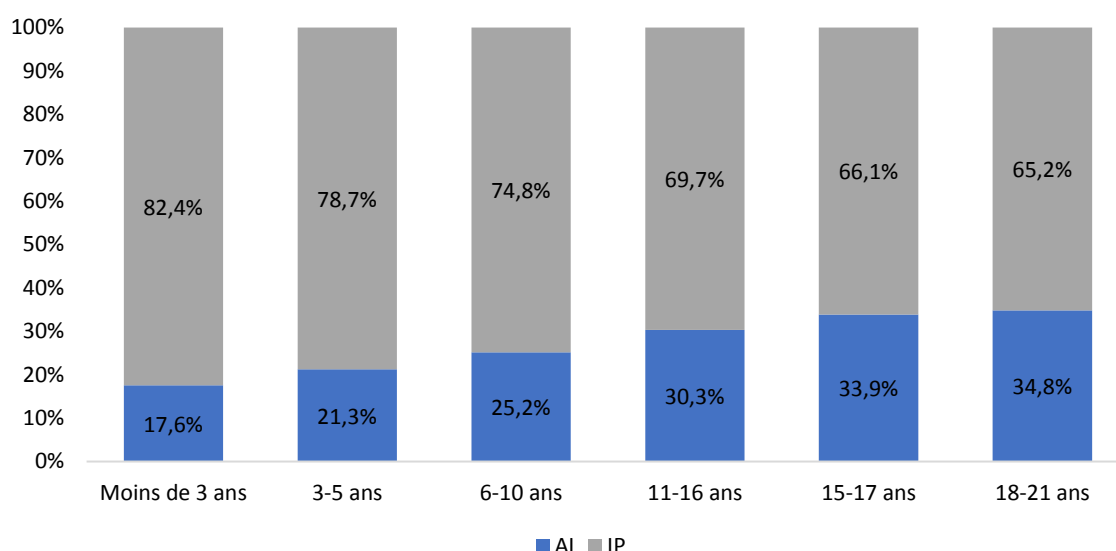


Source : données issues de LISA

Champ : enfants distincts en danger dont le sexe et l'âge sont connus (n=30 163).

Lorsqu'un danger est évoqué, la situation donne lieu à une IP dans deux tiers des situations. Cependant, cette proportion est variable selon l'âge de l'enfant (cf. figure 15). Plus l'enfant est jeune, plus les situations sont transmises aux CRIP : plus de 8 situations sur 10 pour les enfants de moins de 3 ans, plus de 6 situations sur 10 pour les adolescents et les jeunes majeurs.

Figure 15: Répartition des types d'appels par âge des enfants en danger



Source : données issues de LISA

Champ : enfants distincts en danger dont l'âge est connu (n=31 203)

Lecture : quand un enfant de 3 à 5 ans est déclaré en danger, la situation donne lieu à une IP dans 78,7 % des cas.

3.2.2 L'environnement familial de l'enfant

Une prédominance des enfants vivant dans une famille monoparentale

Lorsqu'un danger est évoqué, 44,2% des enfants concernés vivent chez leur mère. Cette part est en légère baisse comparativement à 2017 (45 %). 35,6 % de ces enfants vivent chez leurs deux parents. Les enfants vivant chez leur père restent très minoritaires (8,2 %) (cf. Tableau 14). L'augmentation de la proportion d'enfants en danger vivant hors du foyer parental observée durant les dernières années se poursuivent passant de 5,3 % en 2017 à 6,3 % en 2018.

Tableau 14: Lieu de vie des enfants en danger

Lieu de vie de l'enfant	Enfants distincts		Enfants distincts avec danger évoqué	
	Effectif	%	Effectif	%
Sa mère	21310	42,8%	15535	44,2%
Ses deux parents	17246	34,6%	12514	35,6%
Son père	4190	8,4%	2888	8,2%
Hors foyer parentale	3359	6,7%	2198	6,3%
En résidence alternée	2280	4,6%	1594	4,5%
Non renseigné	1408	2,8%	420	1,2%
Total	49793	100%	35149	100%

Source : données issues de LISA

Champ : enfants en danger ou en risque de l'être (n=35 149)

Lecture : 44,2 % des enfants en danger résident chez leur mère.

3.3 Les auteurs présumés à l'origine des dangers

Si un auteur présumé met en danger un ou plusieurs enfants, il est comptabilisé autant de fois qu'il y a d'enfants. En revanche, s'il exerce plusieurs types de dangers sur un même enfant, il n'est comptabilisé qu'une seule fois. Il faut également noter qu'un enfant peut être victime de plusieurs auteurs présumés et qu'un auteur présumé peut avoir différentes qualités vis-à-vis des enfants qu'il met en danger (ex : famille recomposée).

Les catégories d'auteurs présumés se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

3.3.1 Lien des auteurs présumés avec l'enfant

Des auteurs présumés très majoritairement issus du cercle familial

En 2018, 58 896 auteurs présumés sont dénombrés. Ils appartiennent pour 95,4% des cas à la famille proche de l'enfant en danger. L'entourage de l'enfant ou les professionnels en relation avec l'enfant représentent respectivement 2,2% et 1,8% de l'ensemble des auteurs présumés. Toutefois, 0,7% des auteurs présumés ne sont pas identifiés.

Lorsque l’auteur présumé est un membre de la famille proche, il s’agit de la mère pour la moitié des enfants et du père pour plus du tiers d’entre eux (cf. figure 16). Il faut toutefois souligner, comme cela a été présenté au tableau 14, que la résidence habituelle des enfants est principalement chez la mère, ce qui nécessite d’interpréter ces résultats avec précaution. De manière fidèle aux années précédentes, pour un tiers des enfants, les deux parents sont auteurs présumés. Dans ces situations, cela signifie qu’aucun des parents ne constituerait une ressource parentale sur laquelle l’enfant peut s’appuyer pour être protégé.

Figure 16: Auteurs présumés des dangers

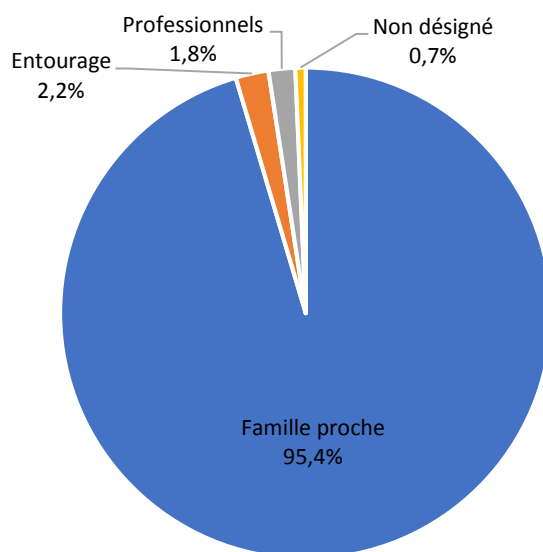
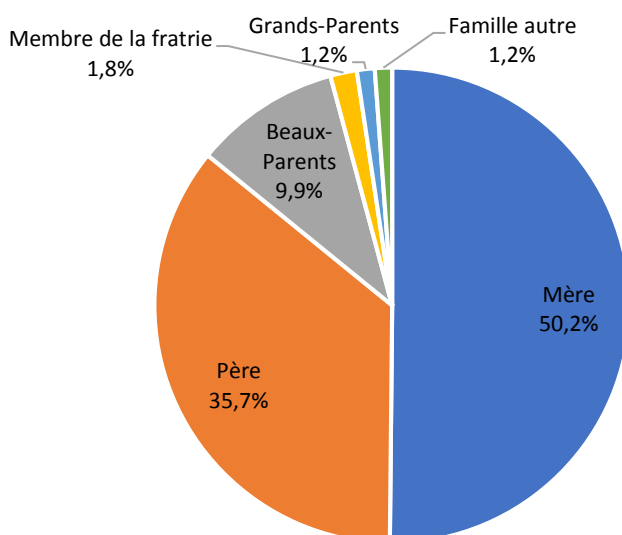


Figure 17: Auteurs présumés des dangers et membre de la famille proche



Source : données issues de LISA

Champ : auteurs présumés (n=58 896)

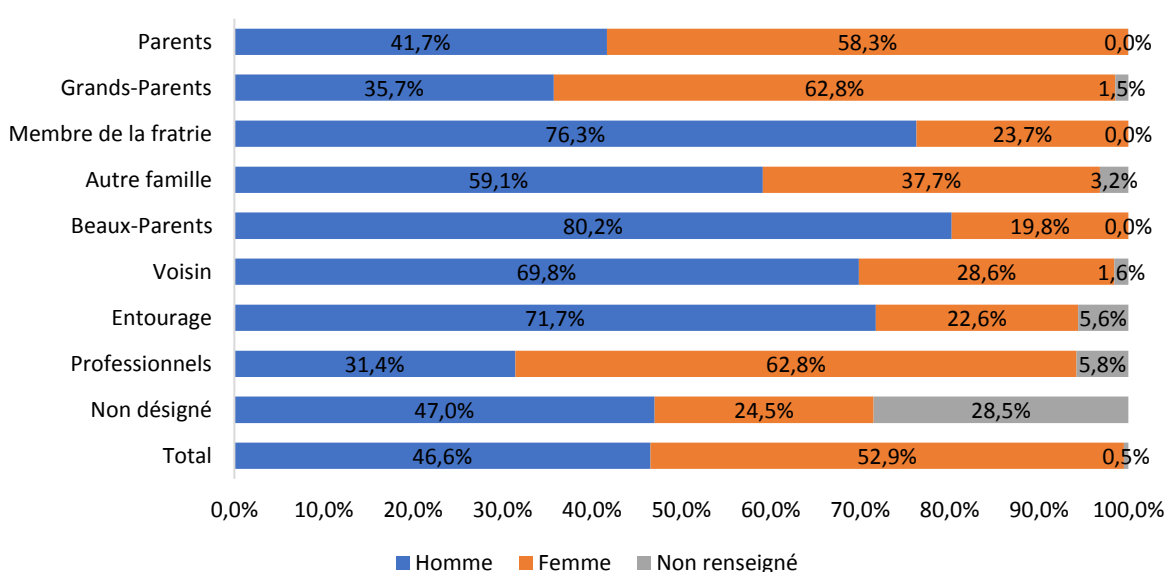
Lecture : 2,2 % des auteurs présumés appartiennent à l’entourage de l’enfant.

3.3.2 Caractéristiques des auteurs présumés

En 2018, 52,9 % des auteurs présumés sont des femmes (cf. figure 18). Cette supériorité s'explique en partie par la forte représentation des mères dans les auteurs présumés (58,3 %) et par le fait que s'agissant des professionnels, les métiers en lien avec l'enfance sont principalement exercés par des femmes. Néanmoins, les hommes sont fortement majoritaires dans les cas où l'auteur présumé appartient à l'entourage amical (71,7%), est un membre de la fratrie (76,3%) ou un beau-parent (80,2%).

On constate, dans la catégorie « non désigné », 24,1 % de femmes, 53,3 % d'hommes et une forte représentation des « non renseignés », qui est une mesure de prudence afin de préserver au mieux la confidentialité de l'identité de l'appelant pour des raisons de lien qu'il a avec l'enfant et pour les intérêts de ce dernier.

Figure 18: Répartition par sexe des auteurs présumés selon leur lien avec l'enfant



Source : données issues de LISA

Champ : auteur présumé par enfant (n=58 896)

Lecture : 80,2 % des beaux-parents ayant exercé un danger sur un (des) enfant(s) sont des hommes.

Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des adultes, seulement 1,6 % des jeunes majeurs et 1,7 % des mineurs (principalement des adolescents) (cf. tableau 15).

Tableau 15: Répartition par âge des auteurs présumés

Age des auteurs présumés	Effectif	Fréquence
Non renseigné	1695	2,9%
Mineurs	989	1,7%
dont 3-6 ans	51	0,1%
dont 6-11 ans	288	0,5%
dont 11-15 ans	650	1,1%
dont 18-21 ans	921	1,6%
Adultes	55291	93,9%
Total	58896	100,0%

Source : données issues de LISA

Champ : auteur présumé par enfant (n = 58 896)

Lecture : 989 auteurs présumés sont des mineurs, soit 1,7 % des auteurs présumés.

A retenir sur la population concernée par les appels traités en 2018

36,8% des appelants sont membres de la famille proche et la part des mineurs concernés dans les appelants reste constante (12,2%).

Sur 49 330 enfants concernés par les appels traités, 29 295 font l'objet d'une IP.

Lorsqu'un danger est évoqué sur un enfant, la situation donne lieu à une IP dans deux tiers des cas.

Jusqu'à 11 ans, les garçons sont davantage en danger que les filles. À partir de l'adolescence, la tendance s'inverse. Le jeune âge de l'enfant concerné reste un des critères déterminants de transmission de la situation aux CRIP.

Plus d'un enfant en danger sur deux vit chez l'un des deux parents – principalement la mère – et un tiers chez les deux parents.

Les auteurs présumés sont très majoritairement des adultes et plus de 8 auteurs présumés sur 10 sont l'un des deux parents.

4. CARACTERISTIQUES DES DANGERS

Forme de danger	Définition
Violences psychologiques envers l'enfant	Comportements qui causent des torts psychologiques, émotifs ou spirituels à l'enfant. La violence psychologique comprend l'abus psychologique, la négligence émotive, l'exposition à la violence familiale et les actes de cruauté mentale (exposition répétée d'un enfant à des situations dont l'impact émotionnel dépasse ses capacités d'intégration psychologique : humiliations verbales répétées, marginalisation, dévalorisation systématique, exigences excessives et disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant, consignes et injonctions éducatives contradictoires ou impossibles à respecter).
Violences physiques envers l'enfant	Gestes qui provoquent des sévices corporels ou un traumatisme qui peuvent avoir des conséquences sérieuses sur la santé, le développement ou la vie de l'enfant.
Négligences envers l'enfant	Négligences survenant lorsque l'omission de superviser l'enfant donne lieu à des blessures physiques ou à des violences sexuelles, entraîne la négligence physique ou médicale de l'enfant, porte atteinte au développement de l'enfant, l'empêche d'obtenir un traitement psychologique, résulte en l'abandon de l'enfant et à la négligence éducative.
Conditions d'éducation compromises sans négligences envers l'enfant	Conditions de vie (cumul de difficultés quotidiennes, comportement de l'enfant, fragilité des parents, etc.) qui mettent la personne responsable de l'enfant en difficulté pour mener une conduite éducative.
Violences sexuelles/abus sexuels envers l'enfant	Comportements de nature sexuelle à l'encontre de l'enfant/du jeune impliquant ou non un contact physique. Inspections corporelles inadéquates, atteintes à l'intimité, dévalorisation du corps, confidences érotiques, séduction ou emprise du corps de l'enfant comme objet de satisfaction sexuelle, toute forme de relation sexuelle avec ou sans pénétration.
Violences au sein du couple	Dans un cadre intrafamilial, la violence au sein du couple recouvre les situations a) Violence conjugale. Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qui implique un rapport de domination qui s'exerce par les brutalités physiques, psychologiques ou sexuelles, ayant pour but d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer jusqu'à sa capitulation et sa soumission b) Conflit de couple avec violence. Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologique, sans rapport de domination. Dans les deux cas, le mineur/jeune majeur est présent et assiste aux scènes de violence où en est le témoin indirect.
Comportement du mineur mettant en danger sa sécurité ou sa moralité	Comportements de l'enfant qui le placent en situation de danger physique ou psychologique (consommation abusive de psychotrope, tendances suicidaires, automutilation, fugue, prostitution, comportement à risque).

4.1 Types de dangers et catégories d'appels

Un enfant qui subit le même type de danger par des auteurs présumés différents est comptabilisé une seule fois dans ce type de danger. Un même enfant qui subit différents types de dangers par différents auteurs présumés est comptabilisé dans chaque type de danger évoqué.

Un seul type de danger est dénombré pour deux tiers des enfants en danger et un enfant sur 10 est affecté par plus de deux types de dangers.

Une prédominance des violences psychologiques et physiques et des négligences envers l'enfant

Depuis la loi de mars 2016 sur la protection de l'enfance l'exposition d'un mineur à des violences à caractère physique ou psychologique exercées par un des parents sur la personne de

l'autre est considéré comme un danger en tant que tel. L'article 378-1 du code civil en fait un motif possible de retrait de l'autorité parentale, en dehors de toute condamnation pénale. **Pour prendre en compte cette évolution, le SNATED a introduit un cochage spécifique indiquant l'exposition aux violences au sein du couple (violences au sein du couple ou conflit de couple avec violence).** Auparavant, cette dimension était prise en compte sous l'item « violences psychologiques ».

En 2018, les violences psychologiques représentent le premier type de danger répertorié lors des appels et ceci quel que soit le type d'appel. Elles représentent 29,1% des dangers et donnent suite plus à des AI (31,1%) qu'à des IP 28,5%. Les violences au sein du couple sont dissociées des violences psychologiques et représentent 9,5% des types de dangers. Les négligences envers l'enfant et les violences physiques représentent respectivement 22,7% et 20% des types de danger. Les violences sexuelles représentent 3,6% des types de dangers. Les comportements du mineur le mettant lui-même en danger représentent 5,5% des types de dangers.

Tableau 16: Répartition des formes de dangers – Nombre d'enfants concernés

Type de dangers	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Violences psychologiques	4992	31,1%	14114	28,5%	19106	29,1%
Négligences envers l'enfant	2409	15,0%	12501	25,2%	14910	22,7%
Violences physiques	3722	23,2%	9388	19,0%	13110	20,0%
Violences au sein du couple	1177	7,3%	5063	10,2%	6240	9,5%
Conditions d'éducation compromises	1761	11,0%	4454	9,0%	6215	9,5%
Comportement du mineur	1095	6,8%	2534	5,1%	3629	5,5%
Violences sexuelles	904	5,6%	1469	3,0%	2373	3,6%
Total	16 060	100%	49523	100%	65 583	100%

Source : données issues de LISA

Champ : ensemble des dangers évoqués (n=65 583)

Lecture : Les violences physiques concernent 13 110 enfants.

Les cas de violences sexuelles se retrouvent plus fréquemment dans les AI, souvent parce que l'appelant souhaite une écoute et/ou un soutien après avoir déclenché une procédure ou recueilli les révélations d'un enfant. Cette problématique nécessite souvent une approche progressive de la part de l'appelant. En cas d'exposition directe de l'enfant en danger et même en l'absence d'identifiant, ces situations font l'objet principalement d'IP de la part des écoutants.

4.2 Types de dangers et caractéristiques des enfants

Des négligences envers l'enfant plus fréquemment présentes chez les plus jeunes

Quel que soit l'âge des enfants, les violences psychologiques prédominent sauf chez les plus jeunes de moins de 3 ans. Ces derniers sont les premiers concernés par les négligences envers l'enfant (30,5%), les violences au sein du couple (16,2%) et les conditions d'éducation compromises (13,5%). Les comportements du mineur mettant en danger sa sécurité et sa moralité évoluent avec l'âge avec une amplification à l'adolescence et une baisse après la majorité : 9,2% des 11-14 ans et 15,9% des 15-17 ans ont des comportements les mettant en danger. La part de jeunes majeurs concernés est de 13,3%.

Tableau 17: Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants

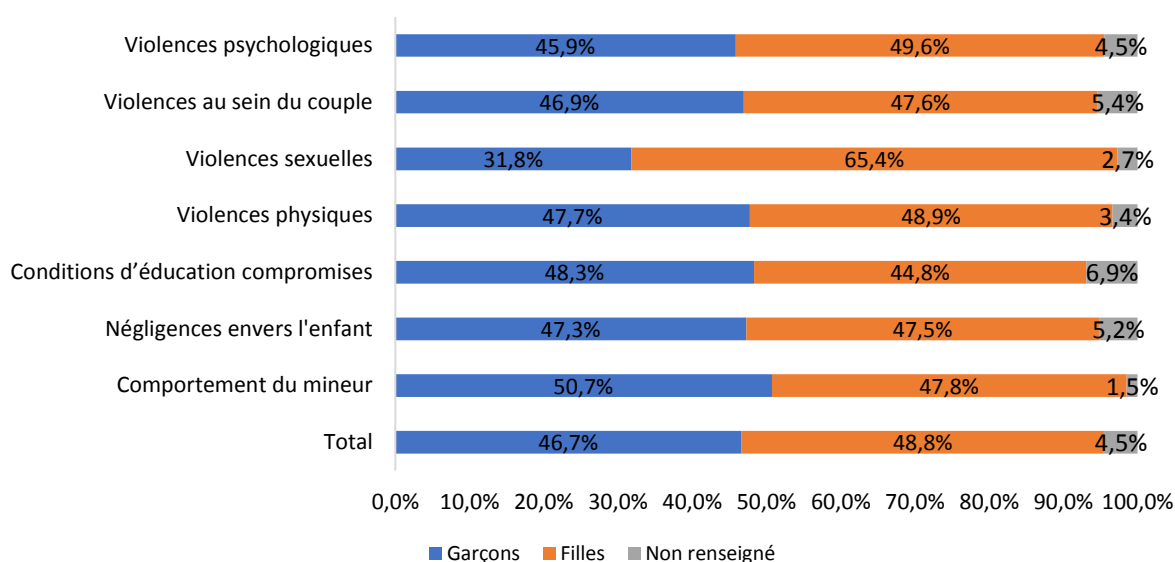
Type de danger	Moins de 3 ans	3-5ans	6-10ans	11-14ans	15-17ans	18-21ans
Violences psychologiques	25,9%	29,9%	30,3%	30,3%	29,3%	28,3%
Négligences envers l'enfant	30,5%	25,7%	23,5%	19,2%	17,6%	20,6%
Violences physiques	12,7%	20,9%	21,3%	21,8%	21,6%	18,3%
Violences au sein du couple	16,2%	12,1%	9,8%	6,9%	4,7%	8,0%
Conditions d'éducation compromises	13,5%	10,2%	8,9%	8,8%	7,3%	7,9%
Comportement du mineur	0,2%	0,7%	2,3%	9,2%	15,9%	13,3%
Violences sexuelles	0,9%	0,4%	3,9%	3,8%	3,6%	3,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : données issues de LISA

Champ : enfants dont l'âge est connu (entre 0 et 21 ans) subissant une de ces formes de danger

Lecture : parmi les enfants de moins de 3 ans, 30,5 % subissent des négligences.

Figure 19: Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger



Source : données issues de LISA

Champ : nombre de dangers (n=65 583)

Lecture : parmi les enfants subissant des violences sexuelles, 65,9 % sont des filles.

En moyenne, 48,8% des enfants subissant au moins un danger sont des filles contre 46,7% de garçons. Elles sont beaucoup plus présentes dans des cas de violences sexuelles (65,4%) et de violences psychologiques (49,6%) que les garçons. Parmi les comportements de mise en danger par le mineur, la moitié des enfants concernés sont des garçons (50,7% pour 47,8% de filles).

4.3 Types de dangers et caractéristiques des auteurs présumés

À l'instar des caractéristiques des enfants concernés, la répartition des types de dangers varie selon les caractéristiques des auteurs présumés.

Les catégories d'auteurs présumés se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

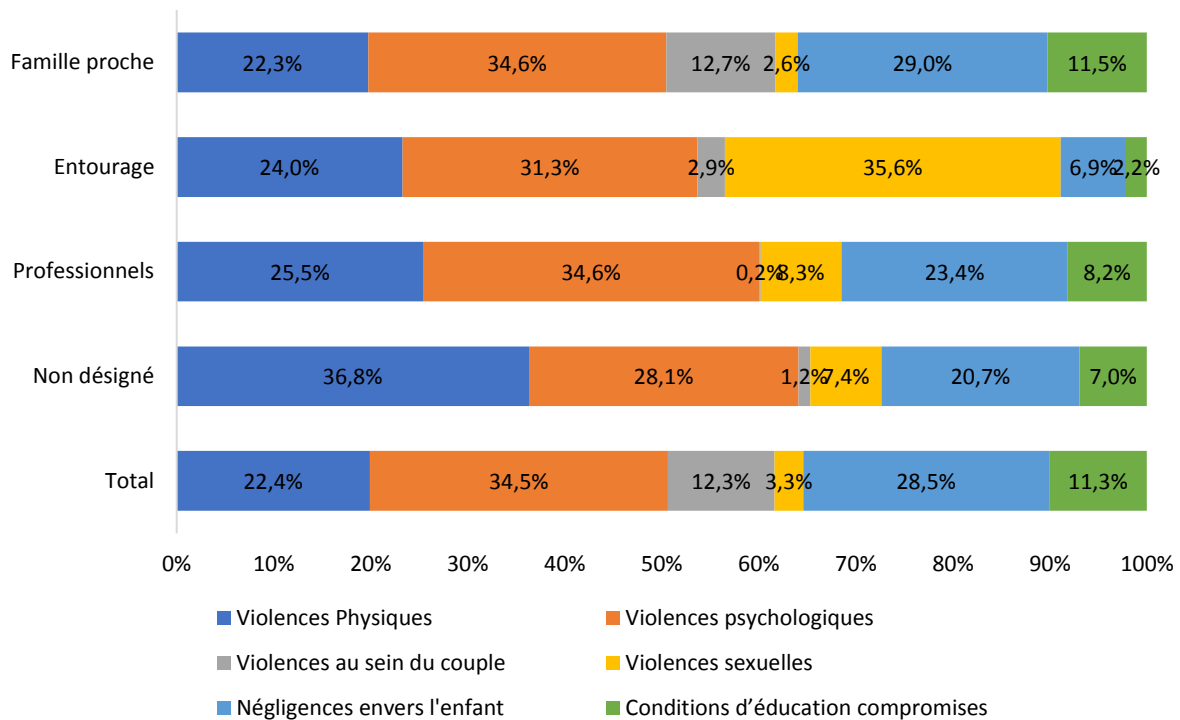
4.3.1 Types de dangers et lien des auteurs présumés avec l'enfant

La répartition moyenne des dangers et celle constatée lorsque l'auteur présumé est membre de la famille proche sont relativement équivalentes, ce qui s'explique par la forte proportion de ces derniers parmi les auteurs présumés (cf. figure 20). Les négligences envers l'enfant, les violences au sein du couple et les conditions d'éducation compromises sont davantage représentées dans cette catégorie d'auteurs présumés que dans les autres catégories d'auteurs présumés. Il est à noter que 99% des auteurs présumés de violences au sein du couple dont sont victimes les enfants sont membres de la famille proche selon les données de 2018.

Lorsque l'auteur présumé fait partie de l'entourage, les violences sexuelles sont prédominantes et représentent 35,6% des dangers commis par un membre de cette catégorie. Les violences psychologiques et les violences physiques sont les plus fréquemment représentées lorsque l'auteur présumé est un professionnel (respectivement 34,6% et 25,5%).

Lorsque l'auteur présumé n'est pas désigné, 36,8% des dangers évoqués sont des violences physiques.

Figure 20: Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés



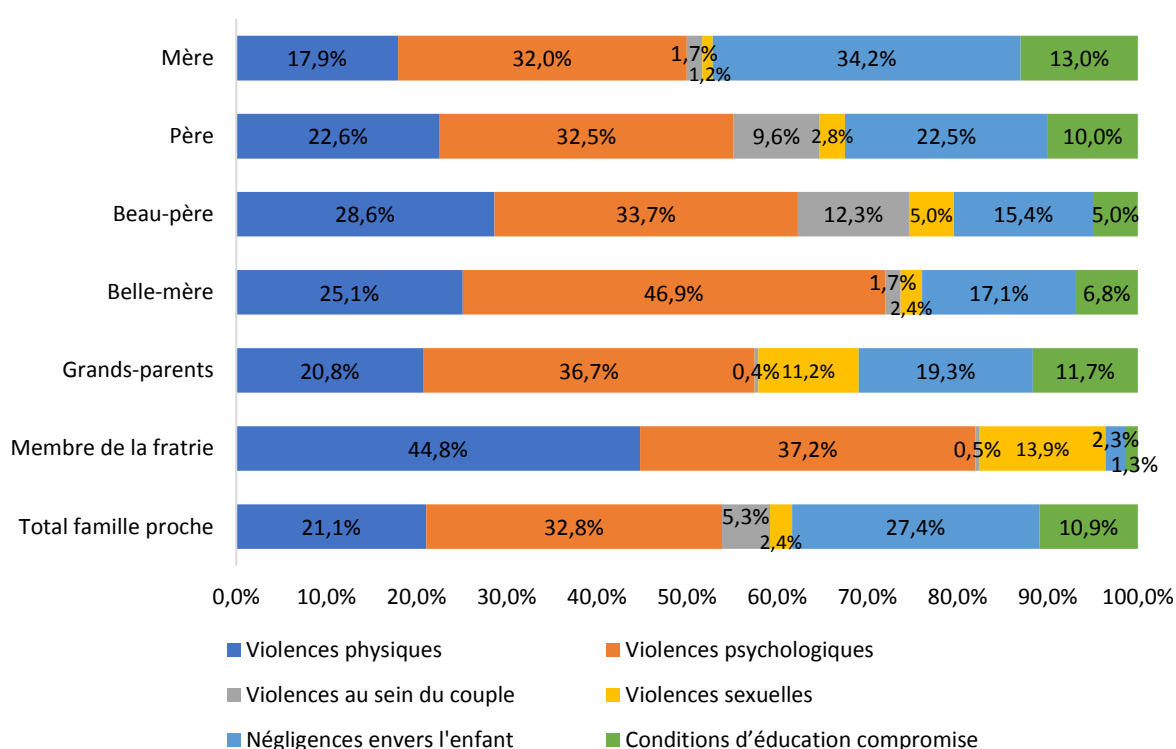
Source : données issues de LISA

Champ : auteurs présumés d'au moins une des 6 formes de dangers

Lecture : lorsque l'auteur présumé est un professionnel, les violences physiques sont évoquées dans 25,5% des cas.

Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont membres de la famille proche : la répartition des dangers au sein de cette catégorie montre que les mères sont davantage auteures présumées des négligences envers l'enfant (34,2%) et des conditions d'éducation compromises (13,0%). Les belles-mères exercent majoritairement des violences psychologiques et les beaux-pères des violences psychologiques (46,9%) et physiques (25,1%). Lorsque l'auteur présumé est un membre de la fratrie, les violences physiques, psychologiques et sexuelles prédominent (cf. figure 21).

Figure 21: Répartition des dangers selon la qualité des membres de la famille proche



Source : données issues de LISA

Champ : auteurs présumés d'au moins une des 6 formes de dangers

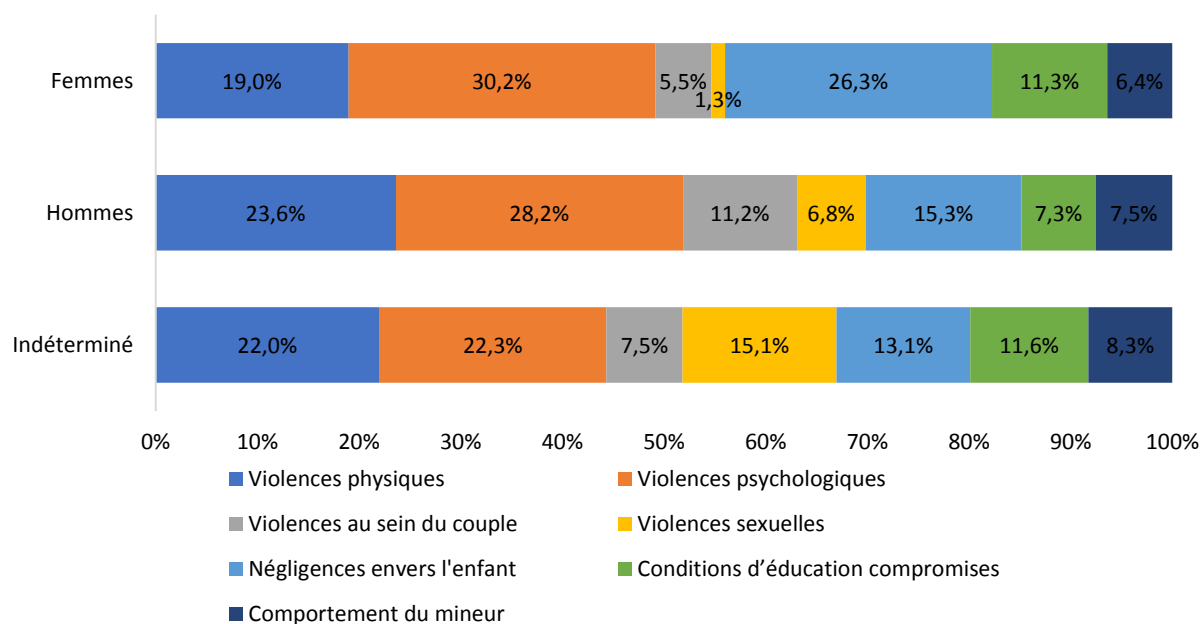
Lecture : lorsque l'auteur présumé est un membre de la fratrie, les violences physiques sont évoquées dans 44,8% des cas.

4.3.2 Types de dangers, âge et sexe des auteurs présumés

- Types de dangers et sexe des auteurs présumés*

Suivant la répartition générale des catégories de dangers, les violences psychologiques sont davantage représentées quel que soit le sexe de l'auteur présumé. Lorsque l'auteur présumé est un homme, les violences physiques (23,6%), les violences au sein du couple (11,2%), les violences sexuelles (6,8%) et les comportements du mineur le mettant en danger (7,5%) sont plus représentés comparativement aux femmes. (cf. figure 22). Les hommes sont auteurs présumés de plus de trois quarts des violences sexuelles et près de deux tiers des violences au sein du couple (cf. figure 23).

Figure 22: Répartition des dangers selon le sexe des auteurs présumés



Source : données issues de LISA

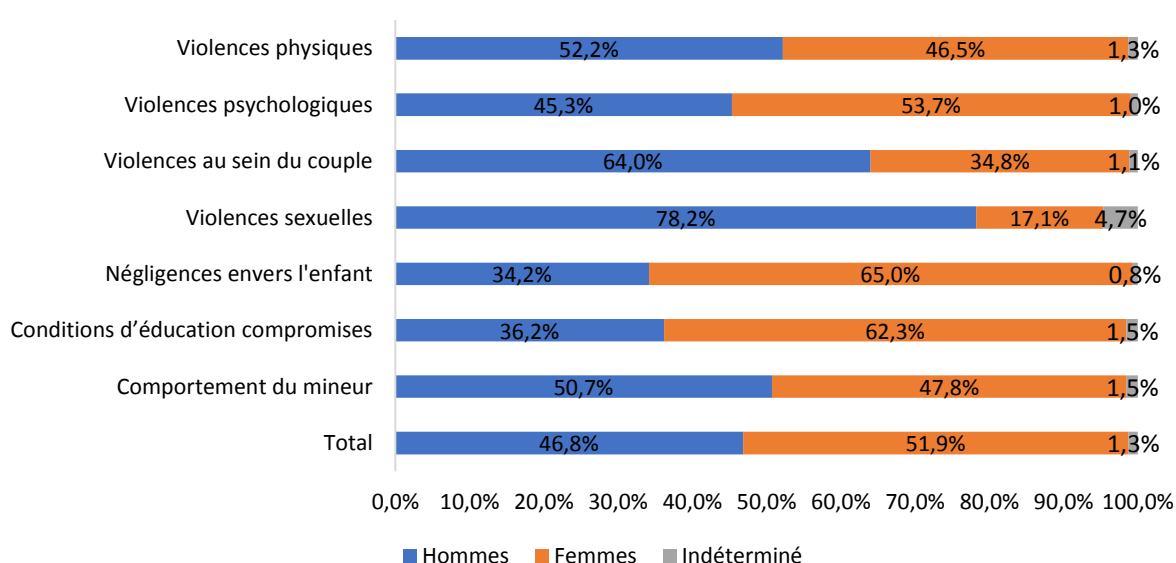
Champ : auteurs présumés d'au moins une des 7 formes de dangers

Lecture : 23,6 % des dangers dont les auteurs présumés sont des hommes sont des violences physiques.

La répartition des types de dangers lorsque l'auteur présumé est une femme montre que les négligences envers l'enfant (65%) et les conditions d'éducation compromises (62,3%) sont davantage présentes que dans l'ensemble de la population. Les femmes sont auteures présumées des deux tiers de ces deux catégories de dangers.

La part des filles dans la catégorie des mineurs se mettant en danger a baissé en 2018 pour atteindre 47,8% contre 52,6 % en 2017.

Figure 23: Sexe des auteurs présumés selon la catégorie de danger



Source : données issues de LISA

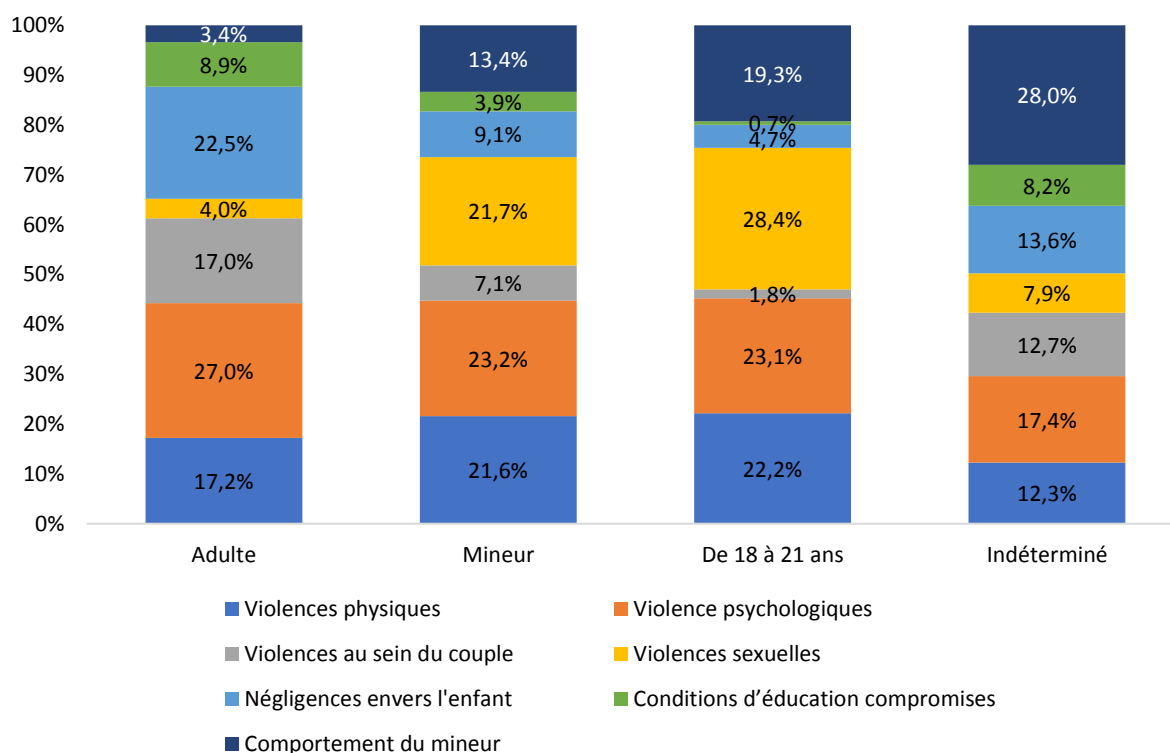
Champ : auteurs présumés d'au moins une des 7 formes de dangers

Lecture : 65 % des négligences envers l'enfant ont des femmes pour auteurs présumées.

• *Types de dangers et âge des auteurs présumés*

Les adultes représentant une très large partie des auteurs présumés (91,9%). La répartition des dangers au sein de cette catégorie d'auteurs présumés est proche de celle constatée en moyenne. Lorsque l'auteur présumé est mineur, 23,2% et 21,7% des dangers évoqués sont respectivement des violences physiques et des violences sexuelles. Les violences physiques représentent 21,6% des dangers évoqués (cf. figure 24). Lorsque l'auteur présumé est un jeune majeur, les violences sexuelles et les comportements de mise en danger représentent respectivement 28,4% et 19,3% des dangers, les plaçant ainsi au-dessus de la moyenne.

Figure 24: Répartition des dangers selon l'âge des auteurs présumés



Source : données issues de LISA

Champ : auteurs présumés d'au moins une des 7 formes de dangers

Lecture : 23,2% des dangers dont les mineurs sont auteurs présumés sont des violences physiques.

A retenir sur les caractéristiques des dangers évoqués

En 2018, comme en 2017, les violences psychologiques représentent le premier type de danger évoqué lors des appels reçus par le service. Elles sont suivies des négligences envers l'enfant et des violences physiques qui représentent à eux trois au moins 7 dangers sur 10. Une légère baisse des négligences envers l'enfant est observée. Elles concernent davantage des jeunes enfants et restent plus fréquemment le fait des femmes. Près de 2/3 des enfants concernés par des violences sexuelles sont des filles. La moitié des mentions « comportements du mineur se mettant en danger » concerne des garçons. Les catégories d'auteurs présumés les plus concernés par les violences physiques et sexuelles sont des hommes issus de l'entourage et/ou des professionnels. Les hommes sont également les plus concernés comme auteurs de violences au sein du couple.

4.4 Focus sur les fugues de mineurs

La fugue est l'un des nombreux items qui peut être relevé parmi toutes les informations recueillies concernant le mineur / jeune majeur (comme les informations sur son contexte de vie, sa scolarité, ...). C'est une situation qui alerte et le 119 en a une acception large : l'item **fugue peut être coché que la fugue soit actuelle, passée ou future.**

En effet, cette mise en danger peut être actuelle, ce qui suppose donc de la part des écoutants une action immédiate. La fugue peut également être passée, donc notable dans l'histoire de ce mineur ou bien future, c'est-à-dire lorsqu'elle est explicitement envisagée, préparée et qu'il existe un projet étayé.

Lorsqu'elle est actuelle ou future, elle est considérée comme un danger à part entière et plus précisément comme un **comportement du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité et sa moralité.**

Méthodologie : corpus retenu

Nous retenons dans le cadre de ce focus, les situations où l'item « fugue » et le danger « comportement du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité et sa moralité » sont liés dans une même situation. En effet, si seul l'item fugue est coché et non le danger en même temps, c'est que la fugue est passée et l'objet de l'appel peut être finalement assez éloigné de cette fugue, même si elle est notable dans son histoire.

La fugue, qu'elle soit actuelle ou non, doit être **prise en compte dans un contexte global** ; elle ne peut être envisagée isolément du reste car elle s'inscrit dans un contexte qui fait apparaître le plus souvent d'autres dangers ou risques de danger.

- ✓ En amont, il faut tenir compte de ce qui peut avoir décidé, motivé, provoqué la fugue ou ce projet de fugue : ce comportement de mise en danger du mineur doit être mis en lien avec des dangers au domicile, avec les gardiens de l'enfant, ou avec des conflits éducatifs. En outre, la fugue s'inscrit dans un contexte familial, social, scolaire, ... qu'il convient de reprendre et de comprendre dans l'entretien.
- ✓ En aval : la réponse peut être l'information préoccupante, l'intervention de la police, la justice ou parfois celle des professionnels de terrain (ceci pouvant être cumulatif).

Dans les situations de fugue, le service intervient dans une **double temporalité** : donner une réponse immédiate à la situation de danger, si le mineur est dans la rue car il ne peut pas rester dehors. La mise à l'abri (réponse immédiate) est donc la priorité et en même temps il convient de tenter de comprendre dans quel contexte s'inscrit cette mise en danger, ce qu'elle révèle.

Il faut également tenir compte du fait que la **demande de l'appelant** peut ne pas coïncider avec la **réponse du service** (mineur qui veut être placé dans un autre foyer que celui où il est confié, mineur qui veut aller chez son autre parent). La possible distorsion entre la demande de l'appelant et la réponse de l'écoutant existe dans beaucoup d'appels au 119 mais de façon

encore plus aigüe, souvent, dans les situations de fugues. Pour toutes ces raisons, ces appels recouvrent des situations très diverses qui sont toutes particulières, singulières.

Au regard de cette singularité, il n'y a **pas une fugue mais des fugues**.

Il convient de préciser que tous les chiffres cités sont issus de notre base de données, extraite du logiciel métier LISA pour l'année 2018. Pour l'ensemble des vignettes de ce focus, les prénoms des enfants ont été modifiés afin de garantir l'anonymat de ces derniers.

4.4.1 Fugue au 119 : définition et caractéristiques générales

➤ Définition LISA :

Au sein du logiciel utilisé par le 119, figure la rubrique « informations recueillies concernant le mineur / jeune majeur » et la fugue apparaît parmi ces items. Elle fait partie des éléments contextuels qui peuvent être recueillis au cours d'un appel, au même titre que la déscolarisation, la scarification, le handicap ... C'est toujours l'écouter qui évalue et qualifie les éléments qui lui sont communiqués (sur des éléments déclaratifs).

- **La fugue au 119 a une définition assez large** qui permet également d'envisager le phénomène sous tous ses angles :

« Départ du lieu de résidence sans l'accord de l'adulte en charge de l'enfant.

Il peut s'agir d'un mineur en fugue, qui risque de fuguer ou qui a déjà fugué (une fois ou à plusieurs reprises). »

Il ressort de cette définition que :

- **La fugue est envisagée sous l'angle de l'autorité parentale.** Le mineur en fugue est celui qui n'avait pas l'autorisation de quitter le domicile. Elle concerne également le mineur qui a quitté sans autorisation son lieu de placement ou le lieu où il est accueilli ou confié.
- La fugue est retenue qu'elle ait lieu **une ou plusieurs fois**.
- **La notion de durée n'intervient pas au 119.** L'élément principal pris en compte est que le mineur n'est pas sous le toit des titulaires de l'autorité parentale ou de ceux auxquels il est confié et sans leur autorisation.
- Quel que soit le motif, la durée et l'attitude du jeune (en recherche ou non de solutions), la fugue quand elle est actuelle ou future est donc **considérée comme un comportement mettant en danger le mineur dans sa santé, sa sécurité et sa moralité**.

➤ Les chiffres : la fugue est une situation traitée quotidiennement au 119

En 2018, sur les 34031 appels traités, 1559 évoquent une fugue, c'est-à-dire que l'item fugue est coché, dans **4,6 % des appels** (5,3 % des appels en 2017). Les situations de fugues représentent **803 situations** et **851 mineurs distincts concernés** par une fugue.

Le 119 relève qu'au moins deux fois par jour, les appels concernent une situation de fugue (en cours, ou envisagée). La fugue est donc du quotidien au 119.

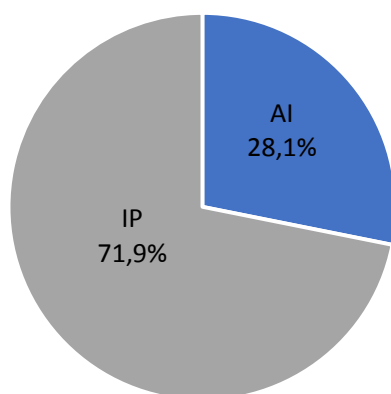
Sur ces 803 situations, 265 font état comme seul danger : « comportement du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité et sa moralité » avec l’item fugue et 275 mineurs sont concernés.

Les écoutants prennent tous en charge ces appels. Or il faut une technicité particulière en général pour parler aux mineurs évidemment (cf. [focus 2017 autour du recueil de la parole de l’enfant](#)).

- Le nombre d’AI / IP :

En 2018, le taux d’informations préoccupantes pour tous les appels traités est de 50 % donc un appel sur deux au 119 fait l’objet d’une transmise à la CRIP. Quand une fugue est évoquée ce sont 7 appels sur 10 qui font l’objet d’une IP. En effet parmi les 803 appels avec l’item fugue : 71,9% sont des IP (soit 577 IP) et 28,1% des AI (soit 226 AI). Les informations préoccupantes sont plus nombreuses quand une fugue est évoquée que dans les appels traités au 119 en général.

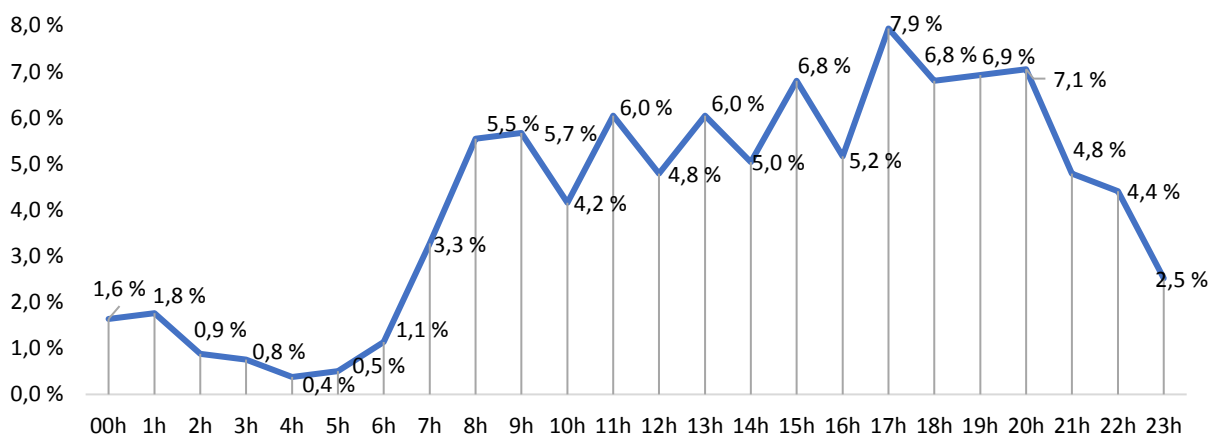
Figure 25: Répartition par type d'appels lorsqu'une fugue est évoquée



- Fugue et horaire des appels :

Concernant les horaires des appels, il apparaît plus d’appels en fin de journée à partir de 17h00 puis ils décroissent à partir de 21h00. Ainsi ces situations sont plus nombreuses à partir de la fermeture des services administratifs, sociaux ou des établissements scolaires.

Figure 26: Horaire des appels lorsqu'une fugue est évoquée



➤ Le profil du mineur concerné par une fugue au 119

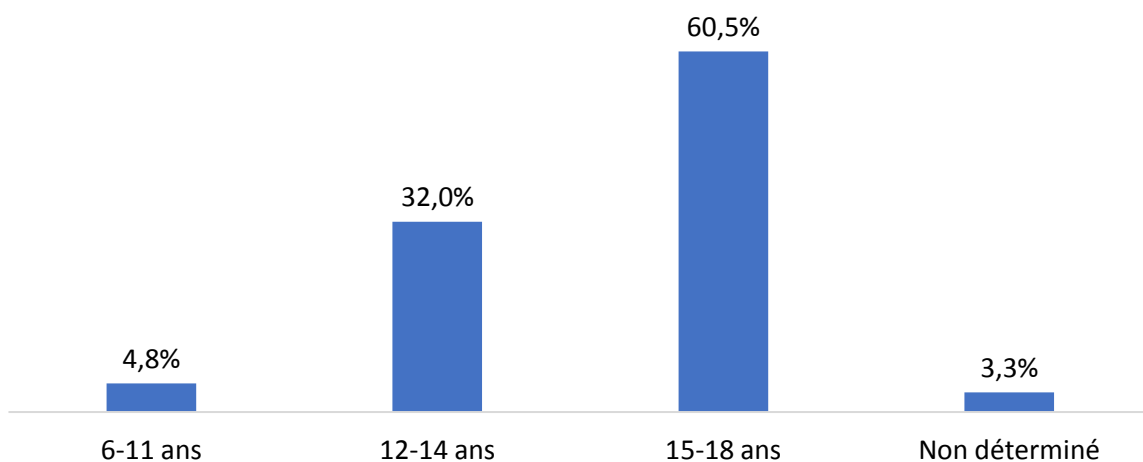
- Age :

Les enfants concernés ont entre 6 ans et 17 ans.

Appel pour un enfant âgé de 6 ans qui a fugué à deux reprises de son école car il ne veut pas rentrer chez lui. Il ne va pas loin mais il se cache soit derrière l'école soit se rend à la pharmacie à proximité de l'école en disant ne pas vouloir rentrer chez lui.

L'âge moyen de l'enfant concerné par la fugue est de 14 ans et 7 mois avec une médiane à 15 ans. Le plus souvent ce sont des adolescents comme les situations citées ci-après en témoignent.

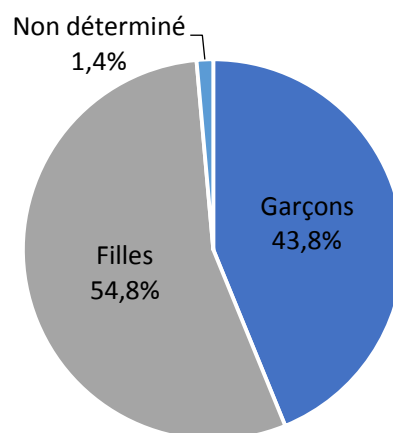
Figure 27: Répartition par tranche d'âge des mineurs concernés par une fugue



- Sexe :

Parmi ces 851 enfants, 43,8 % de garçons (373 garçons) et 54,8 % de filles (466 filles). Ce constat nous montre qu'il s'agit d'un phénomène qui concerne davantage les filles.

Figure 28: Répartition par sexe des mineurs concernés par une fugue

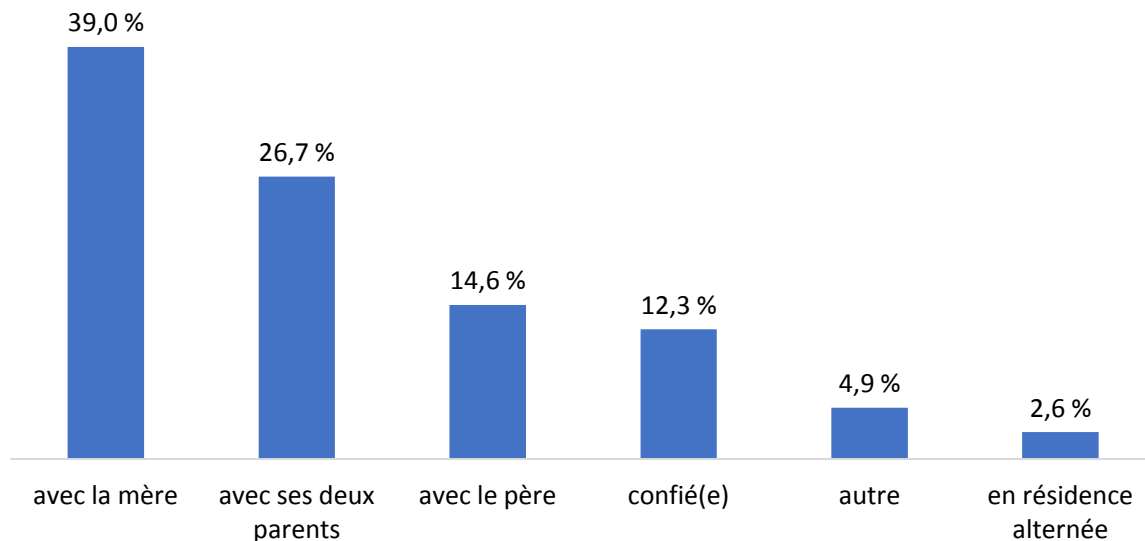


- L'environnement familial de l'enfant :

En 2018, 44,2 % des enfants concernés par un appel traité au 119 résident chez leur mère, 35,6 % vivent chez leurs deux parents et 8,2 % chez leur père.

Quand une fugue est évoquée, il en va de même avec 39 % des mineurs qui vivent chez leur mère, 26,7 % chez les deux parents et 14,6 % chez leur père.

Figure 29: Répartition selon le lieu de résidence du mineur concerné par une fugue



4.4.2 Fugue et dangers associés : contexte et les causes de la fugue ?

Après cet état des lieux autour de la définition des situations de fugues au 119, il s'agit désormais d'envisager les liens entre la fugue et les types de danger (violences et négligences) et donc d'interroger les causes possibles de la fugue, du moins le contexte de danger dans lequel elle s'inscrit.

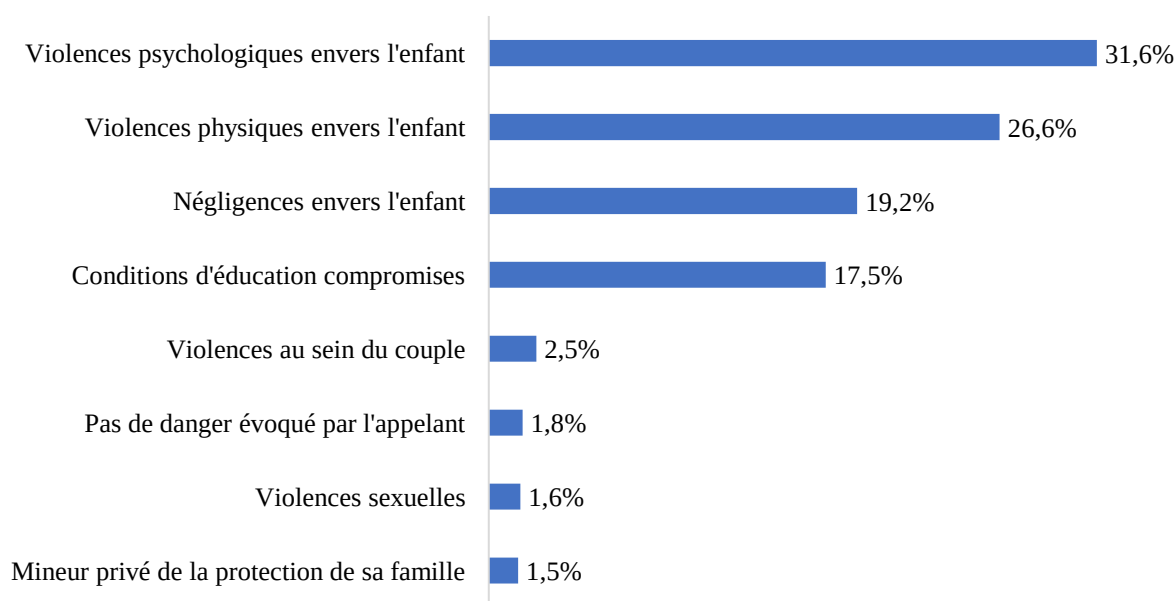
➤ Les principaux dangers associés aux fugues

Parmi les enfants concernés par une fugue les types de danger qui reviennent le plus sont dans l'ordre : les violences psychologiques puis les violences physiques et enfin les négligences. Ce sont les trois principaux dangers évoqués pour l'ensemble des appels traités avec un ordre différent.

En 2018, les situations d'enfants concernés par une fugue sont davantage associées à des violences psychologiques et physiques. Pour 31,6 % des mineurs concernés par une fugue, un contexte de violence psychologique est évoqué. Pour 26,6% des mineurs concernés par une fugue, ce sont des violences physiques qui sont évoquées.

Il y a davantage de violences psychologiques et physiques pour les situations de fugue qu'en général et moins de négligences. On peut faire l'hypothèse que ce sont les faits de violences qui suscitent la fugue, plus que les négligences.

Figure 30: Types de dangers signalés lorsqu'une fugue est évoquée



➤ Focus sur certains dangers

Concernant les **violences physiques**, les coups donnés à un mineur peuvent évidemment provoquer la fugue mais fréquemment c'est la certitude de prendre de nouveau des coups qui suscite la fugue.

Kevin, 15 ans contacte notre service du domicile d'une voisine chez laquelle il s'est réfugié par crainte des violences physiques de ses parents et de son frère aîné. Kevin est le dernier fils mineur d'une fratrie de 7 enfants. Kevin précise que ses parents laissent le grand frère le frapper sans la moindre opposition de leur part et qu'eux-mêmes le frappent. Kevin présente souvent les hématomes sur le corps, en lien avec cette violence. Aujourd'hui, le grand frère a menacé verbalement Kevin, « de mettre si besoin un jour, deux jours ou trois jours à le tuer ! ». L'adolescent s'est immédiatement enfui de son domicile familial.

Au moment de son appel, Kevin a très peur, il est certain « que son frère va le tuer ! » L'appelante chez laquelle l'adolescent s'est réfugié, sur nos conseils, contacte immédiatement les autorités pour qu'ils interviennent à son domicile car le frère aîné est en bas de l'immeuble à chercher Kevin. L'appelante ne souhaite pas prendre le risque de sortir de l'immeuble avec l'adolescent surtout que, selon Kevin, son frère aurait agressé il y a peu, par arme blanche, une personne.

Sergio contacte le service ; il a fugué, il refuse de rentrer chez lui, a peur que son père le renvoie au pays. Son père l'a menacé de le renvoyer au pays s'il rentre car il ne supporte pas ses mauvais résultats scolaires. Or il vient d'avoir une mauvaise note.

Sergio nous dit qu'il a du mal à tenir le rythme en classe, n'arrive pas à suivre et a de mauvais résultats, il se sent « nul » et a « honte ». Son père lui crie souvent dessus à cause de ça.

Il nous dit avoir des idées suicidaires, avoir pris des dolipranes car il ne « sert à rien ».

Sergio se trouve actuellement à porte de Saint Cloud, ligne 9. Nous prenons sa description (manteau bleu foncé, jean, sac à dos) et appelons la police, qui va faire intervenir une patrouille. Le policier a tenté de le joindre mais Sergio n'a pas répondu, il lui a laissé un message, lui disant de ne pas hésiter à rappeler la police.

Compte-tenu de la détresse et fragilité de ce jeune, nous avons tenté de le joindre à notre tour (il a raccroché pendant que nous étions en appel avec la police) mais il n'a pas répondu non plus.

Quant aux **violences psychologiques** (dévalorisation, insultes, brimades, ...) elles apparaissent évidemment dans toutes sortes de contextes mais quand une fugue est associée à cette problématique, elles sont souvent l'expression de deux situations :

- soit un « ras le bol », le mineur ne supporte plus le traitement qui lui est infligé mais avec cette particularité qu'il pense qu'il n'y a pas d'amélioration, de changement possible

- soit partir puisque de toute façon le mineur est considéré comme sans intérêt, dévalorisé par l'adulte censé le protéger.

Yasmine âgée de 17 ans, vit avec sa mère, son beau-père et sa sœur Lina âgée de 13 ans.

Yasmine nous appelle pour nous faire part des violences verbales qu'elle subit de la part de son beau-père mais aussi de sa mère. Ces violences durent depuis plusieurs années et arrivent par périodes cycliques. « Ça va très mal, puis ça s'améliore, puis tout recommence ». Yasmine décrit son beau-père comme très violent verbalement : « il me dit t'es qu'une pute, t'es qu'une merde, tu ne mérites pas d'être là. ». L'adolescente décrit sa mère comme étant « toujours en colère contre moi, elle trouve que je me prends pour une adulte. L'autre jour je me suis éclairci les cheveux et elle m'a dit. Tu mérites de crever la bouche ouverte... »

Il y a quelques jours, alors que l'adolescente était sortie avec des amies, elle a reçu un sms de son beau-père lui réclamant de rentrer immédiatement à la maison pour 22h (au lieu de 23h, ce qui était prévu). Yasmine est rentrée à 22h15. Elle a retrouvé ses vêtements découpés aux ciseaux. « Il a coupé ceux qui ne lui plaisaient pas, ceux qu'ils trouvaient trop courts. »

Yasmine ne supporte plus ces violences verbales au domicile. Elle a déjà quitté 3 fois la maison. Elle est allée tantôt chez une amie, tantôt dehors. La troisième fois, elle a été récupérée au commissariat par sa mère. Elle n'a pas osé s'exprimer au commissariat. Ces fugues n'ont jamais duré plus d'une journée.

Aujourd'hui elle dit être à bout et sur le point de partir à nouveau.

Les enfants concernés ont 16 ans dans le plus grand nombre de situations. Pour les négligences c'est l'âge de 15 ans qui est le plus fréquent.

Concernant les violences physiques et psychologiques elles sont très souvent associées ensemble (dans 156 cas sur les 269 cas pour les violences psychologiques et 226 cas pour les violences physiques relevées avec l'item fugue et le danger « comportement du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité et sa moralité »).

Situation de violences physiques, psychologiques et négligences :

Hugo âgé de 15 ans, vient de fuguer et s'est réfugié chez les parents d'un camarade.

Hugo est parti après avoir été violemment frappé par son père. Pour une histoire d'ordinateur, son père a « débarqué » dans sa chambre en furie et l'a violenté. Les coups ont été tellement soudain que l'adolescent ne sait pas précisément si son père l'a frappé avec des poings ou avec un objet.

Madame précise que son mari, pompier, a délivré les premiers soins médicaux à Hugo.

Lors de l'entretien, Hugo évoque des violences régulières de ses parents. Ils lui mettent des gifles et son père lui donne aussi des coups de poings.

*Ils le traitent par ailleurs souvent de « connard » ou encore de « petit con »
Les relations avec ses parents se sont encore nettement détériorées depuis près de six semaines. Ils disent que sa petite amie l'a changé et que depuis c'est devenu « un petit con ».*

L'appelante indique que ses parents refusaient de l'emmener à l'Internat à la rentrée et même de lui acheter ses fournitures scolaires.

Concernant le danger relatif aux **violences au sein du couple**, il apparaît que 2,5 % des mineurs concernés par une fugue évoluent dans un contexte de violences au sein du couple. On peut supposer que lorsque le mineur fugue ou veut fuguer c'est qu'il est lui-même directement concerné par les violences ou les négligences.

➤ **Les principaux auteurs de dangers dans ces situations de fugue (en dehors du mineur lui-même qui se met ou va se mettre en danger)**

Au regard des chiffres, la fugue s'inscrit au cœur de violences intra-familiales comme le corroborent les données sur les auteurs de violences et de négligences dans les situations de fugue. En effet, la **famille proche** (père, mère, beaux-parents, grands-parents, frères et sœurs, demi-frère, demi-sœur) est quasi exclusivement désignée comme auteur des violences et des négligences envers le mineur concerné par une fugue avec 93,3 % (des mineurs concernés) pour les violences psychologiques, 96 % pour les violences physiques et 95,7 % pour les négligences. La fugue est l'expression d'une fuite du domicile, du lieu où le mineur est censé être, pour échapper à ceux qui sont censés le protéger et qui dans les faits le violentent ou le négligent.

Force est de constater l'importance du contexte de la fugue et des violences qui peuvent intervenir car il est nécessaire de recueillir dans l'entretien des éléments qui **donnent sens** à la fugue, afin de communiquer aux professionnels, qui auront ensuite à connaître la situation, des éléments de compréhension mais également des pistes d'échange et de travail. Ainsi la fugue est **multifactorielle** mais elle peut, comme tout comportement de mise en danger, également revêtir plusieurs sens. La fugue a **plusieurs ressorts possibles** que l'écouter doit tenter de comprendre durant l'entretien.

4.4.3 La gestion des situations de fugues au 119

Des axes particuliers influencent la conduite de l'entretien. Ces grands repères que les professionnels du 119 connaissent tous, dépendent :

- du moment de la fugue : le mineur est-il dehors actuellement ? Le projet de fugue et de mise en danger est-il immédiat ?
- de la réponse en conséquence qu'il convient d'apporter, celle qui est la mieux adaptée à la situation : une IP suffit-elle ? faut-il envisager un contact avec un service d'urgence ? le mineur est-il chez un tiers avec lequel il faut échanger ?
- de qui nous sollicite : l'appelant est-il le mineur lui-même ?

« Gérer » la fugue : cela peut consister, selon les appelants et la situation, à mettre à l'abri un mineur mais également si possible à comprendre le contexte dans lequel elle s'inscrit et également à apporter conseils, soutien et orientation notamment aux parents qui nous contactent. La gestion ne consiste pas seulement en la mise à l'abri.

➤ L'appelant : Qui contacte le 119 quand il est question de fugue ?

Sur les 803 appels on distingue **904 appelants distincts** dont, **222 mineurs** soit **24,6% des appelants**, puis **21,8 % de mères** (197 appelants) et **10 % de pères** (90 appels).

- **Les appelants mineurs** : sur les 895 appelants, les mineurs représentent près d'un quart des appelants (24,6%).

Il est possible de faire l'hypothèse que lorsque la fugue est actuelle ou dans un délai proche ou envisagé de façon sérieuse, c'est le mineur lui-même qui appelle.

Pour tous les appels traités en 2018 les appels de mineurs qui appellent pour eux-mêmes sont de 12.2% mais quand une fugue est évoquée les appels de mineurs pour eux-mêmes représentent **24,6 %** soit le double.

Quand une situation de fugue est évoquée, les appelants mineurs sont en plus grand nombre : **plus de 2 appelants sur 10 sont les mineurs concernés eux-mêmes par la fugue.**

- **Les appels de parents** : ils représentent 3 appelants sur 10 (32%) comme pour tous les appels traités au 119.

La mère appelle très majoritairement, mais cela est évidemment en lien avec le lieu de vie de l'enfant. Lorsque les parents nous contactent ils ne nous sollicitent pas afin de gérer la fugue au sens de retrouver leur enfant. Le plus souvent ils ont contacté la police et le 116 000 (enfants disparus) pour cela.

En revanche quand ils contactent le 119 ils sollicitent davantage des conseils, du soutien notamment quand la fugue s'inscrit dans le comportement de l'enfant. Le 119 a effectivement ce rôle de soutien, conseil et orientation et ce de façon manifeste dans les situations où une fugue est ainsi évoquée. **Les appels de parents au 119 interviennent quand la fugue s'inscrit au sein de difficultés éducatives surtout.**

Tableau 18: Qualité des appelants lorsqu'une fugue est évoquée

Qualité des appelants	Effectif	%
Mère	197	21,8%
Père	90	10,0%
Grands-Parents	40	4,4%
Beaux-Parents	21	2,3%
Membre de la fratrie	14	1,5%
Sous-total famille proche	362	40,0%
Mineur concerné	222	24,6%
Voisin	23	2,5%
Entourage	115	12,7%
Professionnels	55	6,1%
Autre membre de la famille	49	5,4%
Autre	48	5,3%
Non désigné	30	3,3%
Total	904	100,0%

Source : Données issues de LISA

La mère de Vincent, 15 ans, nous contacte à minuit et nous indique que son fils n'est toujours pas rentré et qu'il ne répond pas à ses appels. Cela se produit régulièrement. Elle explique que la famille a quitté Paris et déménagé en Île de France depuis peu en raison des mauvaises fréquentations de son fils. Cependant le jeune garçon continue de se rendre sur Paris et Madame ne sait pas ce qu'il y fait. Vincent fume du cannabis. La mère s'inquiète beaucoup et nous demande quoi faire.

Appel de la mère d'une adolescente de 16 ans, Océane qui est en fugue et s'oppose à tout cadre. Elle fait du chantage à sa mère. Cette dernière a déclaré sa fille en fugue vendredi soir. Depuis 9 mois, la mère est en contact avec l'AS scolaire et deux éducateurs du CMS. Océane dit vouloir plus de liberté et sortir. Or sa mère affirme ne pas la priver de sorties mais avec des horaires à respecter. L'adolescente a de nouvelles fréquentations et fume (tabac et shit). La mère demande comment agir et réagir.

- **Deux autres catégories d'appelants à signaler :**

Les appelants parents d'un camarade : ils représentent 6 % des appelants (AI et IP confondues), alors que en 2018, parmi tous les appels traités, ils représentent 2,6% des appelants.

Les parents de camarade arrivent même tout de suite après la famille proche parmi les appelants. Il est fréquent que le mineur se réfugie chez un camarade et que le parent de ce dernier nous contacte. Il est donc un relai important pour ces situations, à la fois extérieur à la situation et en même temps parfois, connaissant bien le mineur et soucieux le plus souvent d'agir dans l'intérêt de ce dernier.

Les appelants professionnels : ils représentent 5 % des appelants quand une fugue est évoquée avec une grande diversité d'appelants : professionnels de santé, professionnels de l'Education Nationale mais également une grande part d'appelants nommés « autres professionnels ». Dans cette catégorie il apparaît d'une part que le secteur associatif est très présent et se mobilise avec notamment des personnes faisant des maraudes et d'autre part des professionnels écoutants : 116 000, 115, écoute info famille.

➤ **Les IP et l'urgence (les IP qualifiées d'urgente)**

Les IP : lorsqu'une fugue est évoquée : ce sont 7 appels sur 10 qui font l'objet d'une IP. En effet parmi les 803 appels avec l'item fugue : 71,9% sont des IP (soit 577 IP) et 28,1% des AI (soit 226 AI). Si plusieurs réponses sont possibles, comme il s'agit d'un comportement de mise en danger, on propose le plus souvent une IP.

Les IP urgentes : cette qualification dépend de la situation, mais également de l'âge et de la vulnérabilité du mineur mais il y a urgence si le mineur est dehors car il ne doit pas rester dehors, urgence si le danger est imminent, urgence à donner des suites, parfois urgence à éviter la récidive même si le mineur est rentré C'est toujours l'écoutant qui évalue l'urgence et non pas l'appelant.

Dans tous les cas, lorsque le service qualifie une IP d'urgente cela signifie qu'il sollicite en conséquence une intervention dans les meilleurs délais et donc une évaluation rapide des professionnels sociaux.

Les IP qualifiées d'urgentes quand une fugue est évoquée sont au nombre de 180 soit 31,2% des IP alors que pour toutes les IP, les IP urgentes représentent 15% des IP. On relève **deux fois plus d'urgence** quand une situation de fugue est évoquée.

➤ **Contact avec des professionnels et avec un service de première urgence**

Notre sollicitation s'inscrit notamment dans le cadre **des moyens légaux** à savoir **l'OPP Parquet (article 375-5 CC) et l'accueil 72h00 (article L.223-2 Casf)**

- a) En journée le coordonnateur peut prendre attache auprès de la **CRIP** pour alerter sur une IP qualifiée d'urgente ou si le mineur est connu, pour envisager vers quel

professionnel ou structure locale l'orienter éventuellement ou pour que le mineur soit de suite contacté ou encore pour un éventuel accueil.

15 heures, Pierre nous recontacte alors qu'il vient de sortir du collège où il est élève en classe de 5ème.

Il explique avoir peur de rentrer chez sa belle-mère ce soir et demande de l'aide.

Il nous contacte avec un téléphone qu'il a emprunté à un Monsieur qu'il ne connaît pas, dont voici le numéro : XXXXXXXXXX

Pierre précise avoir été frappé hier sur le bras droit et sur les pieds avec un manche à balai, il n'en aurait pas de trace aujourd'hui.

Par contre, il a une cicatrice à l'épaule d'un coup plus ancien, et une douleur au poignet.

Contact a été pris avec la CRIP qui devait contacter de suite Pierre sur le téléphone du Monsieur.

- b) Lorsque la fugue a lieu en dehors des horaires d'ouverture des services administratifs / sociaux, le service va contacter un **service de première urgence : police / gendarmerie**.

Les contacts avec un service de première urgence représentent 0,7% de tous les appels traités au 119. Lorsqu'une fugue est évoquée on constate **5 fois plus de contacts avec un service de première urgence : 3,4% des appels**.

Abigaëlle nous explique avoir été violemment frappée par son père et s'être enfuie. Ce n'est pas la première fois qu'elle est frappée, nous explique-t-elle.

Un peu plus tôt dans la soirée, Abigaëlle a été frappée en pleine rue par son père à cause d'une histoire avec sa sœur. Une femme a assisté à la scène et a appelé la Police. La Police a raccompagné Abigaëlle chez ses parents et a conseillé à la mère de rencontrer l'assistante sociale de secteur concernant la situation.

Une fois au domicile, Abigaëlle a été rouée de coups par ses parents. Nous comprenons que seul le père frappe mais la mère ne cherche pas à s'interposer et est d'accord avec ces méthodes éducatives par le châtiment corporel. Abigaëlle a reçu des coups de ceinture et des tapes avec les mains.

Les parents étaient furieux que la Police soit intervenue.

Abigaëlle a très peur de rentrer à nouveau au domicile familial mais elle n'a aucune autre alternative et ne veut pas que nous sollicitons la Police à notre tour. Nous parvenons à la convaincre et expliquons la situation au commissariat. Il nous est dit qu'une patrouille va venir la chercher.

1er appel :

Juliette, 15 ans, a été rouée de coups par sa mère. Elle s'est enfuie de chez elle, a envoyé un message à sa tante lui demandant de l'aide puis nous contacte. Elle n'est pas très loin de son domicile.

L'adolescente est en souffrance et se dit incomprise par sa mère et sa sœur aînée.

Le quotidien est très tendu au domicile depuis le décès du père des enfants il y a quelques mois.

Nous contactons la gendarmerie qui dit se rendre sur place.

2^{ème} appel :

Nous sommes contactés par la tante de Juliette.

Juliette a attendu les gendarmes devant chez elle. Les gendarmes ont décidé de l'envoyer à l'hôpital pour y être examinée.

Ils ont pris attache avec l'appelante afin qu'elle vienne chercher Juliette ensuite.

La tante habite à deux heures de route. Elle compte suivre les conseils du gendarme qui l'a appelée. Elle va récupérer Juliette, aller porter plainte avec elle demain et la garder chez elle au moins quelques jours.

- c) Parfois, gérer la fugue implique en outre des **relations avec des tiers** qui accueillent et hébergent le mineur. Une orientation vers les services d'urgence est également préconisée pour informer de la présence du mineur chez ce tiers. Nombreuses sont les situations avec des parents de camarades qui nous contactent avec à leurs côtés, le mineur.

➤ **Les particularités de cette gestion**

- Contacter un service de première urgence et l'acceptation du mineur :

Lorsque le mineur est dehors, une mise à l'abri immédiate est nécessaire.

L'écouter doit donc le plus souvent contacter la police / gendarmerie afin de les faire intervenir auprès du mineur.

Eloïse, adolescente de 15 ans, qui vit chez ses parents, supporte régulièrement les violences de son père. Eloïse est partie de chez elle ce matin à 10h00 et n'est pas rentrée depuis car son père l'a menacée de coups ce soir. Il est 20h00 quand elle nous contacte. Au moment de l'appel, elle se trouve à la Défense, devant le Starbuck. Nous appelons le commissariat de la Défense, où nous apprenons que ses parents l'ont déclarée en fugue.

Deuxième appel :

Le commissariat de police nous contacte pour nous dire avoir retrouvé Maxence; elle se trouve avec eux. Étant donné les violences, ils ne vont pas prévenir le père de suite et vont attendre les directives de l'officier de police judiciaire.

Troisième appel :

La police nous a rappelé dans la soirée, la jeune a été ramenée chez ses parents.

- L'appel à plusieurs voix

Le particularisme de l'entretien téléphonique prend tout son sens dans cette gestion.

L'écouter a parfois à faire à plusieurs interlocuteurs : le mineur, le tiers qui l'héberge ou qui l'a trouvé dans la rue, le policier / gendarme... Ces appels où une fugue est présente sont souvent menés à plusieurs voix.

Ce type d'appels peut être long. Il apparaît en effet que lorsqu'une fugue est ainsi évoquée, les appels ont une durée **de 20 % supérieure environ** à la moyenne (qui est de 14 mn35 pour une AI et 18 mn47 pour une IP) compte tenu de cette gestion.

4.4.4 Fugues et autres conduites à risque

➤ Les situations de fugues et les autres éléments contextuels

Parmi les informations recueillies les plus fréquemment citées dans les appels où une fugue est évoquée, apparaissent en tête les **difficultés relationnelles avec les parents** dans 42,8 % des situations puis les **souffrances psychiques** du mineur (39,1 % des appels), puis **suivi administratif et / ou judiciaires** dans 30,8 % et en 4ème position **le placement passé ou actuel** pour 21,8 % des situations où une fugue est évoquée.

Les **difficultés relationnelles** avec les parents apparaissent sans surprise dans un grand nombre d'appels où une fugue est évoquée et font donc partie de l'information la plus fréquemment associée à ces situations. Il est manifeste que ce contexte d'incompréhension voire de conflit parent-enfant est prégnant dans ces appels.

Lorsqu'il est question de difficultés relationnelles avec les parents, on se place du point de vue de l'enfant : lui a des difficultés relationnelles, ce que peut ne pas ressentir ou reconnaître l'adulte. Ces difficultés relationnelles sont bien plus fréquemment citées quand une fugue est évoquée qu'en général : seulement présentes dans 7,5 % dans tous les appels traités.

Cet item « **souffrance psychique** » du mineur, qui témoigne de son état d'esprit, est donc fréquemment cité quand une fugue est évoquée (39,1% des appels concernés) est également le plus cité pour tous les appels traités au 119 (Cf. étude annuelle). Mais au niveau de tous les appels traités, les souffrances psychiques sont de 16,9 %. Donc dans les situations de fugue, la souffrance psychique du mineur est très largement supérieure à la moyenne constatée pour les appels traités.

Dans 30,8% des 803 appels, un **suivi administratif ou judiciaire** actuel ou passé est évoqué et même un **placement** (21,8 % des cas). Ces proportions sont beaucoup plus élevées dans les appels traités en général (7,7 % pour le suivi et 4,1 % pour le placement). Il convient de souligner que dans nombre d'appels au cours desquels une fugue est mentionnée, le mineur est connu dans le cadre de la protection de l'enfance, que la fugue soit en amont ou en aval ou le déclenchement de la mesure.

Concernant la **scolarité** du mineur, c'est l'absentéisme qui est le plus fréquemment associé à une situation de fugue (dans 13,6% de ces appels), bien plus que dans les appels traités en général pour lesquels les problèmes de comportement au sein de l'établissement scolaire sont

les plus cités. On peut faire l'hypothèse que la fugue suscite l'absentéisme mais également peut-être que l'absentéisme peut être un facteur d'alerte d'une fugue.

Concernant **les informations recueillies du côté des parents**, celles les plus fréquentes quand une fugue est évoquée sont les problèmes éducatifs (38,2% des appels). La fugue est donc une conduite à risque qui s'inscrit souvent dans un contexte de difficultés éducatives parentales, la fugue pouvant être l'expression de ces difficultés. Les tensions intra-familiales impliquent que la fugue est favorisée dans ces situations. (cf. tableau 26 annexe)

➤ **Les autres conduites à risque associées aux fugues**

Parmi les éléments contextuels nous relevons comme **conduites à risques associées à la fugue** :

- Prise de risque (alcoolisation / drogue) 19,8% des 803 appels concernés
- Tentative de suicide / idées suicidaires : 15,9% des appels concernés
- Incivilité ou délinquance : 10,2 % des appels concernés
- Scarification / auto- mutilation : 8,7 % des appels concernés

Les prises de risque sont très fréquemment associées aux situations de fugues : mineur présentant une conduite addictive (alcoolisation, prise de drogue), dans presque 2 appels sur 10 (19,8% des appels concernés alors que ces prises de risque représentent 2% de tous les appels traités). Puis les comportements auto-agressifs sont fréquemment associés aux fugues puisque les tentatives de suicide / idées suicidaires sont citées dans plus d'1 appel sur 10 (15,9% des appels traités alors que ce comportement représente 3,8 % de tous les appels traités).

Acte de délinquance, scarification apparaissent respectivement dans 10,2 % et 8,7% des appels où une fugue est citée. Mais, même s'ils sont moins associés aux fugues que les prises de risque et tentative de suicide / idées suicidaires, leur occurrence est plus élevée que dans les appels traités en général. Dans les appels traités au 119, les incivilités / délinquances représentent 1,3% des appels et scarifications 2,1%, donc il s'agit de comportements plus marginaux que lorsqu'une fugue est citée. Donc c'est également un clignotant important, en termes de risque.

➤ **Le cas particulier de la prostitution :**

Pour 1,1 % des appels, il est fait état de fugue et de prostitution, ce qui représente donc 9 appels sur les 803. Ce chiffre est assez faible pouvant correspondre au fait que les mineurs n'en parlent pas ; cette pratique n'est pas nommée. Par ailleurs, beaucoup de parents n'identifient pas cette conduite chez leurs enfants et beaucoup d'adolescents le cachent, y compris à leurs pairs.

Parmi tous les appels traités au 119, la prostitution du mineur n'est citée quand dans 0,1 % des appels soit 47 situations. Il semble que même si les chiffres sont faibles, la prostitution du mineur est tout de même assez présente dans les situations où une fugue est évoquée.

Il convient de souligner que toutes les situations où fugue et prostitution sont évoquées ensemble, sont particulièrement préoccupantes, très dégradées. Nous ne sommes pas contactés au début de la situation, mais plutôt quand la situation est évidente et les dangers multiples.

Traits caractéristiques de ces situations :

- Trio fugue, prostitution et prise de risque (consommation régulière alcool / drogue).

Dans presque toutes les situations, la consommation régulière et excessive d'alcool / drogue est mentionnée lorsque fugue et prostitution sont indiquées ensemble. Dans certaines situations, le lien entre cette consommation et la prostitution est même explicitement mentionné :

Camille, 15 ans, aurait tout le temps une bouteille d'alcool dans son sac et serait quotidiennement alcoolisée. Elle aurait confié [à l'appelante] qu'elle se prostituait depuis plusieurs mois et se réjouirait de l'argent gagné pour faciliter ses consommations.

On nous indique que cette jeune adolescente de 15 ans est consommatrice de drogue dure (crack). La jeune fille est exploitée par des dealers qui la prostituent et lui font garder de la drogue lors de descentes de police.

- Les mineurs concernés dans ces situations sont exclusivement des filles et plutôt jeunes filles : 14 / 15 ans.
- Dans presque toutes les situations : une mesure de suivi et / ou placement de la mineure concernée est en cours ou passée.
- Dans plus de la moitié des situations ces jeunes filles sont déscolarisées ou bien un important absentéisme est signalé.
- La durée de la fugue est systématiquement longue car elle a pour durée minimum plusieurs jours d'affilée et est régulièrement réitérée.
- Aucun appelant n'est le mineur concerné.

Quand l'appelant est le parent (dans ces appels la mère) il est toujours noté un grand désarroi et une demande d'aide.

Deux contextes coexistent de façon très marquée : soit il s'agit d'une adolescente totalement livrée à elle-même, qui fait ce qu'elle veut et fugue, intégrant des réseaux escort-girl, ... sans aucune ou presque réaction parentale ; ce sont les camarades ou grands-parents alors qui nous contactent

Nous recevons l'appel d'une camarade de Chloé, une adolescente de 16 ans et demi. L'appelante explique que Chloé s'est fait renvoyer de son foyer après avoir proféré des menaces à l'encontre de la chef de service et que suite à cet événement, le Juge des enfants a ordonné une levée de placement. Chloé est donc retournée chez sa mère et elle est actuellement en fugue. Elle consomme de la drogue, se prostitue, fait part d'envie suicidaire. L'appelante dit que Chloé n'a plus de téléphone.

Elle l'a croisée ce matin dans la rue et est très inquiète car elle était dans un état second, dit-elle.

Soit au contraire il s'agit de parents qui se disent désespérés devant le comportement de leur fille et ne savent plus comment agir. Mais souvent, ces demandes d'aide, sont motivées par le fait qu'ils ne savent pas vers quelle porte se tourner.

Nous sommes contactés par la mère d'une adolescente de seize ans qui se prénomme Maëlys. Le comportement et l'attitude de Maëlys sont particulièrement préoccupants. Maëlys souffre de troubles psychologiques importants et bénéficie d'un traitement lourd qu'elle ne prend pas toujours. Elle a également fait une tentative de suicide. Maëlys est violente avec son entourage. Elle ne supporte pas la frustration et refuse toute autorité. Elle n'obéit plus à sa mère et se dispute très régulièrement avec elle. Durant ces altercations, il arrive que Maëlys lève la main sur sa mère : elle la frappe, lui tire les cheveux ou l'étrangle. Maëlys n'est plus scolarisée depuis environ un an et demi.

Elle s'inscrit dans une consommation importante de cannabis. Elle fume en permanence et souffre du manque lorsqu'elle ne dispose pas de la drogue. Elle fugue régulièrement (pour aller en boîte de nuit, notamment) et vole dans les magasins.

Elle se met en danger de différentes manières : elle fréquente des hommes majeurs et a des relations sexuelles non protégées avec eux. Maëlys a déjà dit qu'elle se prostituait. Elle poste beaucoup de photos d'elle dénudée sur les réseaux sociaux.

La mère est très inquiète pour sa fille Salma. Salma n'est pas au domicile cette nuit. Elle décroche régulièrement, sans l'autorisation de sa mère.

Salma est une adolescente qui a de « mauvaises fréquentations ». Elle ment beaucoup. Elle sèche les cours. Elle poste des vidéos sur Snapchat où elle fume des cigarettes et la chicha, elle fume potentiellement du cannabis. La mère estime que c'est difficile depuis environ un an. Depuis un an, Salma fugue, dort à l'extérieur du domicile familial. Mais Salma a commencé à ne pas se rendre en cours en classe de 3ème, il y a deux ans.

La mère a déclaré Salma en fugue à trois reprises. Cependant il est arrivé que Salma ne soit pas au domicile, que la mère veuille la déclarer en fugue mais qu'au commissariat il lui soit répondu que si elle était en contact téléphonique avec sa fille elle ne pouvait pas la déclarer en fugue.

Ce soir la mère n'est pas parvenue à avoir des nouvelles de sa fille parce que Salma a cassé son téléphone portable. La mère ajoute qu'il y a quelques temps, la Police a retrouvé sa fille dans un hôtel où elle était prostituée par un jeune majeur de 18 ans. Ce dernier a été jugé et condamné à une peine de sursis.

Depuis juin dernier, aucun suivi particulier n'a été proposé concernant Salma.

La mère est extrêmement inquiète pour l'avenir de sa fille. Elle est très affectée par la situation.

CONCLUSION

Ce focus annuel autour de la problématique des fugues au 119 nous a permis d'identifier la typologie des enfants concernés, de leur cadre de vie et des problématiques associées. Elle nous montre en outre le travail toujours singulier des écoutants et des personnels du pré-accueil dans ce cadre d'intervention.

Lorsque le 119 alerte les professionnels du département en adressant une IP après ou non avoir contacté la police ou la gendarmerie, il sollicite une évaluation dans une dynamique d'**approche globale de la situation**.

Le service du 119 est un maillon important pour le repérage et le traitement de nombreuses situations de fugues. L'articulation permanente avec les services départementaux et tous les professionnels concernés est essentielle afin d'intervenir dans le cadre de la prévention de la récidive et prévenir d'autres mises en danger.

Toutes ces situations relèvent de la protection de l'enfance et témoignent de la nécessité d'un travail en transversalité entre les divers acteurs concernés afin de **faciliter et sécuriser** la prise en charge des fugues, auprès de mineurs et de ses gardiens.

Un appel reçu au 119 illustre ce besoin de passerelles entre tous les acteurs concernés :

*Nous sommes contactés par un adjudant-chef L. d'une gendarmerie
La situation concerne Mme D et ses 2 enfants: Victor, 6 ans et Anaëlle, 8 ans.
Leur père, est décédé il y a un an, en novembre 2017.
Ce soir, les gendarmes sont intervenus chez la psychologue de Victor, car Mme D se trouvait dans une telle détresse psychologique, qu'elle voulait lui laisser les enfants.
Depuis le décès de son conjoint, Mme D aurait des difficultés à gérer les enfants au quotidien, tout en assurant son activité professionnelle (son lieu de travail est éloigné de son domicile).
La prise en charge des enfants est d'autant plus compliquée qu'ils sont agités et posent des problèmes à l'école. Dernièrement, Victor a fugué deux fois. Il ne va pas loin mais il se cache soit derrière l'école soit se rend à la pharmacie à proximité de l'école en disant ne pas vouloir rentrer chez lui.
Mme D est dépassée et ne peut malheureusement pas compter sur l'appui d'un entourage familial à proximité.
Pour cette nuit, des amis ont accepté de garder les enfants, mais cette solution ne serait être que temporaire.
D'après l'appelant, Mme D serait soulagée d'apprendre que les services sociaux vont être avertis. Elle est en demande d'aide.
Nous vous transmettons ces éléments en urgence, afin que des professionnels rencontrent rapidement cette famille.*

5. INFORMATIONS RECUEILLIES SUR LES SITUATIONS

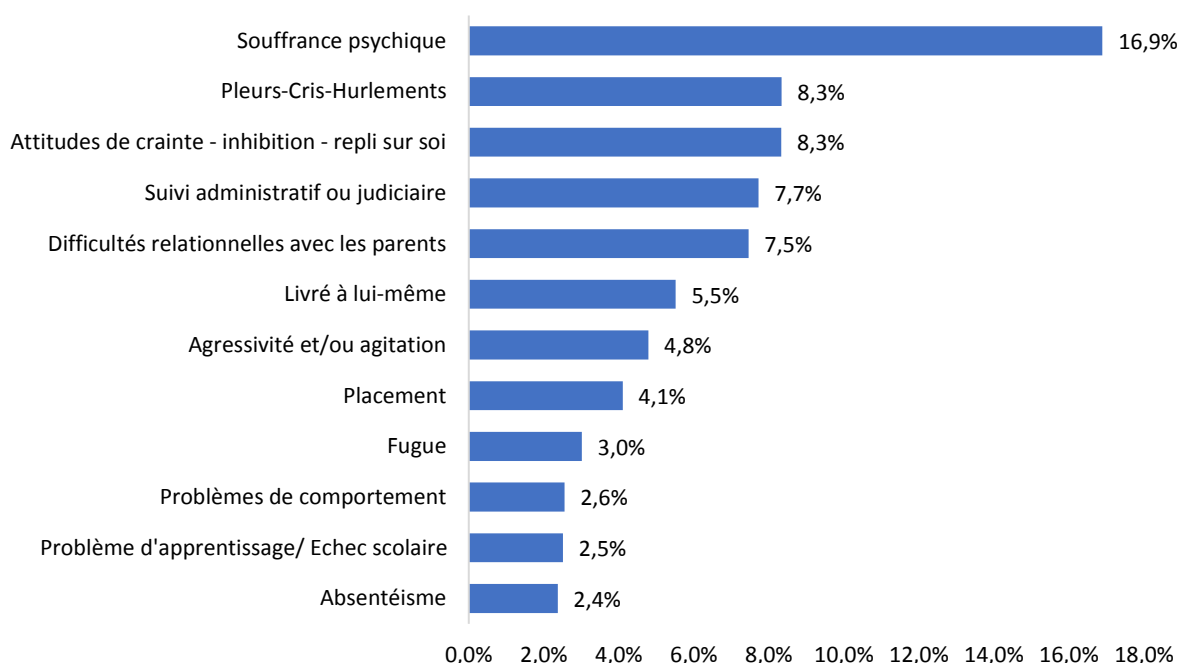
Pour contextualiser et analyser les situations parvenant au SNATED, les écoutants recueillent différents types d'informations relatives :

- Au comportement des enfants évoqués et à leur scolarité ;
- Au comportement du ou des parents ou de l'adulte de référence ;
- Au mode de vie des parents et des enfants évoqués ;
- A l'environnement socio-économique des enfants évoqués.

Au cours d'un appel, l'appelant peut donner une, plusieurs ou aucune information (s) sur un ou plusieurs enfants et parents. Ainsi, le nombre d'informations ne correspond pas au nombre d'appels. Les pourcentages exprimés sont proportionnels aux informations recueillies.

5.1 Informations liées au contexte des enfants évoqués

Figure 31: Informations relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarité des enfants évoqués les plus fréquemment recueillies



Source : données issues de LISA

Champ : informations recueillies sur le comportement et le mode de vie des enfants (n=51 665)

Lecture : 7,5% des informations recueillies sur l'enfant concernent des difficultés relationnelles avec les parents

Les mêmes tendances s'observent sur le comportement du mineur en 2018. La souffrance psychique (16,9%), les pleurs/cris/hurlements (8,3%) les attitudes de crainte (8,3%), le suivi administratif ou judiciaire (7,7%) et les difficultés relationnelles avec les parents (7,5%) restent les comportements les plus fréquents relevés chez le mineur.

En général, les informations liées à la situation du mineur (les éléments contextuelles) représentent 57,8% des informations recueillies en 2018. Celles liées aux comportements du mineur représentent 31,8% des informations connues sur le mineur. Les informations liées à la scolarisation sont les moins renseignées (10,4%).

Tableau 19: Ensemble des situations relatives aux comportements, mode de vie et scolarité des enfants recueillies en 2018

Informations recueillies sur les enfants évoqués	Effectifs	% des informations sur le mineur
Comportement du mineur	16440	31,8%
Pleurs-Cris-Hurlements	4309	8,3%
Attitudes de crainte - inhibition - repli sur soi	4306	8,3%
Agressivité et/ou agitation	2473	4,8%
Tentative de suicide/idées suicidaires	1305	2,5%
Scarification/Automutilation	719	1,4%
Prise de risque (alcoolisation, drogue)	687	1,3%
Troubles psychologiques / psychiatriques	656	1,3%
Incivilités ou délinquance	457	0,9%
Auteur de mauvais traitement	439	0,8%
Comportement sexualisé	367	0,7%
Encoprésie/énurésie	296	0,6%
Troubles du comportement alimentaire-Anorexie/boulimie	249	0,5%
Dépendance informatique (jeux, chat, réseaux sociaux)	177	0,3%
Situation du mineur / éléments contextuels	29841	57,8%
Souffrance psychique	8728	16,9%
Suivi administratif ou judiciaire	3993	7,7%
Difficultés relationnelles avec les parents	3855	7,5%
Livré à lui-même	2851	5,5%
Placement	2120	4,1%
Fugue	1559	3,0%
Climat de violence intrafamiliale	1406	2,7%
Maladie/ handicap/ déficience mentale	1327	2,6%
Décès d'un parent	1027	2,0%
Mise à la porte / et ou à la rue	628	1,2%
Incarcération du parent	496	1,0%
Absence de suivi médical	434	0,8%
Séparation précoce mère/enfant ou père/enfant	275	0,5%
En errance	269	0,5%
Troubles du développement	233	0,5%
Adoption	165	0,3%
MNA - Mineur étranger isolé	156	0,3%
Grossesse/IVG	90	0,2%
Dérive sectaire	74	0,1%
Prématurité	56	0,1%
Prostitution	47	0,1%
Esclavage moderne	32	0,1%
Mariage forcé	20	0,0%
Scolarisation	5384	10,4%
Problèmes de comportement	1319	2,6%
Problème d'apprentissage/ Echec scolaire	1298	2,5%
Absentéisme	1225	2,4%
Déscolarisation	649	1,3%
Harcèlement	337	0,7%
Sanction disciplinaire	273	0,5%
Désintérêt	210	0,4%
Surinvestissement scolaire	53	0,1%
Victime de racket	14	-
Auteur de racket	6	-
Total	51665	100,0%

Source : données issues de LISA

Champ : informations recueillies sur le comportement et le mode de vie des enfants (n=51 665)

Lecture : 7,5% des informations recueillies sur l'enfant concernent des difficultés relationnelles avec les parents

5.2 Informations concernant le comportement des parents et leur mode de vie

Plus de trois informations recueillies sur dix relatives aux comportements et mode de vie des parents concernent les divorces/séparations. Le quart des informations concernent des problèmes éducatifs (15,2%) et des problèmes de prise en charge quotidienne de l'enfant (10,7%). Les difficultés relationnelles avec l'enfant sont évoquées dans 5,9% des cas lorsqu'il s'agit des parents.

Tableau 20: Ensemble des informations relatives aux comportements et mode de vie des parents recueillies en 2018

Informations recueillies sur les parents	Effectif	% des informations sur les parents
Divorce/séparation	15944	31,7%
Problèmes éducatifs	7618	15,2%
Problèmes dans la prise en charge quotidienne de l'enfant	5396	10,7%
Conflit de couple sans violence	3949	7,9%
Consommation d'alcool	3702	7,4%
Difficultés relationnelles avec l'enfant	2974	5,9%
Consommation de drogue	2147	4,3%
Souffrance psychique	1810	3,6%
Troubles psychologiques/psychiatriques	1361	2,7%
Parents de moins de 21 ans	857	1,7%
Non-respect des mesures concernant les modes de garde	793	1,6%
Maladie /handicap/ déficience mentale	655	1,3%
Isolement social	572	1,1%
Tentative de suicide / idées suicidaires	554	1,1%
Conflits intergénérationnels	510	1,0%
Ancien auteur de mauvais traitements	387	0,8%
Ancienne victime de mauvais traitements	282	0,6%
Consommation de médicaments	231	0,5%
Violences au sein du couple	178	0,4%
Dépendance informatique (jeux, chat, réseaux sociaux)	129	0,3%
Prostitution	96	0,2%
Décès d'un enfant	52	0,1%
Changement répété de mode de garde	30	0,1%
Total	50227	100,0%

Source : données issues de LISA

Champ : informations recueillies sur le comportement et le mode de vie des enfants (n=50 227)

Lecture : 7,4% des informations recueillies sur les parents concernent la consommation d'alcool

5.3 Informations relatives au logement et à l'environnement socio-économique des enfants évoqués

Ces informations sont souvent moins évoquées par les appelants. En 2018, les informations relatives à l'environnement des enfants représentent 12% des informations recueillies contre 13,9% en 2017 et 15,7% en 2012. (cf. tableau 21).

Tableau 21: Informations recueillies sur le logement et l'environnement socio-économique des enfants évoqués

Informations recueillies	2012		2017		2018	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Problèmes d'hygiène élémentaire / Insalubrité du logement	1 807	5,4%	1 612	4,8%	1 414	4,2%
Problèmes économiques	1 572	4,7%	1 322	3,9%	1 090	3,2%
Absence de logement	438	1,3%	692	2,0%	540	1,6%
Conditions matérielles inadaptées	687	2,1%	427	1,3%	459	1,3%
Promiscuité du logement	392	1,2%	377	1,1%	324	1,0%
Déménagements/Changements d'éta. sco. répétés	325	1,0%	266	0,8%	272	0,8%
Total informations	5221	15,7%	4696	13,9%	4099	12,0%
Total appels traités	33 339	100,0%	33 877	100,0%	34 031	100,0%

Source= données issues de LISA

Champ : nombre d'informations évoquées (n=4 099)

Lecture : Les informations recueillies sur l'environnement des enfants évoqués représentent 12% des appels traités en 2018 contre 15,7% en 2012

Evolution de la nature des informations recueillies entre 2012 et 2018

Les éléments concernant la souffrance psychique des enfants restent stables en 2018 (25,6%) comparativement à 2017 (25,8%). Ils sont moins fréquemment cités qu'en 2012 (35,1%). Les tentatives de suicides et/ou idées suicidaires sont un peu mieux renseignées, passant de 3,1% en 2012 à 3,8% en 2018. Elles étaient moins fréquemment renseignées en 2017 (1,8%). La situation des fugues est quant à elle passée de 5,3% en 2017 à 4,6% en 2018. (cf. tableau 21). Les divorces/séparations sont évoqués dans un appel traité sur deux en 2012 et en 2017. Ils sont un peu moins évoqués en 2018 (46,9%). Les problèmes de prise en charge quotidienne des enfants restent stables (15,9%) tandis que les problèmes éducatifs (22,4%) sont en baisse. Les tentatives de suicides et/ou idées suicidaires des parents reviennent au même niveau observé en 2012 (1,6%) après la hausse observée en 2017 (4,2%).

Parmi les informations concernant la scolarisation des enfants évoqués, les sanctions disciplinaires sont évoquées cette année.

A retenir sur les informations recueillies sur les situations

Le contexte socio-économique et environnemental de l'enfant permet d'identifier ce qui constitue des ressources ou des difficultés ayant un impact sur celui-ci. Il permet aux écoutants d'affiner la qualification du danger pour une meilleure évaluation des situations par les services départementaux.

Annexe

Tableau 22: Informations relatives au comportement des enfants évoqués : comparaison entre 2012 et 2018

Informations recueillies	2012		2017		2018	
	Effectif	% appels traités	Effectif	% appels traités	Effectif	% appels traités
Souffrance psychique	11 712	35,1%	8 739	25,8%	8728	25,6%
Pleurs, cris, hurlements	4 926	14,8%	4 024	11,9%	4309	12,7%
Attitude de crainte, inhibition, repli sur soi	4 614	13,8%	3 967	11,7%	4306	12,7%
Agressivité, agitation	2 657	8,0%	2 722	8,0%	2473	7,3%
Fugue	1 099	3,3%	1 795	5,3%	1559	4,6%
Prise de risque (alcoolisation, drogue)	476	1,4%	757	2,2%	687	2,0%
Trouble psychologique/psychiatrique	898	2,7%	631	1,9%	656	1,9%
Tentative de suicide, idée suicidaire	1 044	3,1%	606	1,8%	1305	3,8%
Scarification, automutilation	228	0,7%	594	1,8%	719	2,1%
Incivilités ou délinquance	353	1,1%	515	1,5%	457	1,3%
Auteur présumé de mauvais traitements	424	1,3%	429	1,3%	439	1,3%
Absence de suivi médical de l'enfant	-	-	403	1,2%	434	1,3%
Encoprésie, énurésie	324	1,0%	366	1,1%	296	0,9%
Mineur non accompagné en errance	365	1,1%	355	1,0%	156	0,5%
Comportement sexualisé	307	0,9%	351	1,0%	367	1,1%
Trouble du comportement alimentaire	284	0,9%	248	0,7%	249	0,7%
Trouble du développement	316	0,9%	232	0,7%	233	0,7%
Dépendance informatique	93	0,3%	183	0,5%	177	0,5%
Total informations évoquées	30 120		26 917		27550	
Total appels traités	33 339		33 877		34031	

Source= données issues de LISA

Champ : nombre d'informations évoquées (n=27 550)

Lecture : Les souffrances psychiques sont évoquées dans 25,6% des appels traités en 2018

Tableau 23: Informations relatives à la scolarisation des enfants évoqués : comparaison entre 2012 et 2018

Informations recueillies	2012		2017		2018	
	Effectif	% total appels traités	Effectif	% total appels traités	Effectif	% total appels traités
Problèmes d'apprentissage/échec scolaire	1 916	5,70%	1 513	4,50%	1298	3,8%
Problèmes de comportement	1 423	4,30%	1 482	4,40%	1319	3,9%
Absentéisme	1 075	3,20%	1 309	3,90%	1225	3,6%
Déscolarisation	955	2,90%	671	2,00%	649	1,9%
Sanction disciplinaire	-	-	-	-	273	0,8%
Harcèlement	-	-	334	1,00%	337	1,0%
Désintérêt	294	0,90%	231	0,70%	210	0,6%
Surinvestissement scolaire	109	0,30%	59	0,20%	53	0,2%
Victime de racket	19	0,10%	15	-	14	-
Auteur de racket	8	-	8	-	6	-
Total informations	5 799		5 622		5 384	
Total appels traités	33 339		33 877		34 031	

Source= données issues de LISA

Champ : nombre d'informations évoquées (n=5 384)

Lecture : Les problèmes d'apprentissage/échec scolaire sont évoqués dans 3,8% des appels traités en 2018

Tableau 24: Informations relatives au mode de vie des parents et des enfants évoqués : comparaison entre 2012 et 2018

Informations recueillies	2012		2017		2018	
	Effectif	% appels traités	Effectif	% appels traités	Effectif	% appels traités
Divorce, séparation	16 766	50,3%	16 797	49,6%	15944	46,9%
Conflit parental	6 267	18,8%	5 338	15,8%	3949	11,6%
Suivi adm. / jud. en cours ou passé de l'enfant	4 211	12,6%	4 211	12,4%	3993	11,7%
Livré à lui-même	-	-	2 944	8,7 %	2851	8,4%
Difficultés relationnelles avec les parents	3 313	9,9%	3 654	10,8%	3855	11,3%
Violences au sein du couple	3 479	10,4%	3 462	10,2%	178	0,5%
Difficultés relationnelles avec les enfants	2 981	8,9%	2 572	7,6%	2974	8,7%
Placement en cours ou passé de l'enfant	1 829	5,5%	2 240	6,6%	2120	6,2%
Parents de moins de 21 ans	726	2,2%	995	2,9%	857	2,5%
Non-respect du mode de garde	836	2,5%	839	2,5%	793	2,3%
Maladie physique ou handicap de l'enfant	850	2,5%	772	2,3%	1327	3,9%
Maladie physique ou handicap d'un parent	646	1,9%	725	2,1%	655	1,9%
Mise à la porte ou à la rue de l'enfant	539	1,6%	718	2,1%	628	1,8%
Incarcération d'un parent	352	1,1%	623	1,8%	496	1,5%
Mineur non accompagné	66	0,2%	540	1,6%	156	0,5%
Isolement social du parent	508	1,5%	529	1,6%	572	1,7%
Conflit inter générationnel	338	1,0%	484	1,4%	510	1,5%
Parent ancienne victime de mauvais traitement	370	1,1%	357	1,1%	282	0,8%
Séparation précoce parent/enfant	549	1,6%	326	1,0%	275	0,8%
Parent ancien auteur de mauvais traitement	385	1,2%	277	0,8%	387	1,1%
Décès d'un parent	785	2,4%	214	0,6%	1027	3,0%
Adoption de l'enfant	170	0,5%	176	0,5%	165	0,5%
Grossesse, IVG	125	0,4%	95	0,3%	90	0,3%
Décès d'un enfant	54	0,2%	88	0,3%	52	0,2%
Dérives sectaires	81	0,2%	60	0,2%	74	0,2%
Prostitution de l'enfant	36	0,1%	60	0,2%	47	0,1%
Prématuré	36	0,1%	59	0,2%	56	0,2%
Mariage forcé	42	0,1%	27	0,1%	20	0,1%
Esclavage moderne	33	0,1%	22	0,1%	32	0,1%
Changement répété du mode de garde	57	0,2%	4	0,0%	30	0,1%
Total informations	46 430		49 208		44395	
Total appels traités	33 339		33 877		34031	

Source= données issues de LISA

Champ : nombre d'informations évoquées (n=44 395)

Lecture : Les divorces et séparations sont évoqués dans 46,9% des appels traités en 2018

Tableau 25: Informations relatives au comportement du ou des parents

Informations recueillies	2012		2017		2018	
	Effectif	% appels traités	Effectif	% appels traités	Effectif	% appels traités
Problème éducatif	8 022	24,1 %	8 230	24,3%	7618	22,4%
Problème dans la prise en charge quotidienne de l'enfant	8 120	24,4 %	5 311	15,7%	5396	15,9%
Consommation d'alcool	4 265	12,8 %	3 899	11,5%	3702	10,9%
Consommation de drogues	1 831	5,5 %	2 159	6,4%	2147	6,3%
Souffrance psychique	2 932	8,8 %	2 057	6,1%	1810	5,3%
Trouble psychologique/psychiatrique	1 903	5,7 %	1 547	4,6%	1361	4,0%
Tentative de suicide, idées suicidaires	534	1,6 %	1 438	4,2%	554	1,6%
Consommation de médicaments	338	1 %	337	1,0%	231	0,7%
Prostitution	100	0,3 %	127	0,4%	96	0,3%
Dépendance informatique	151	0,5 %	104	0,3%	129	0,4%
Total informations	28 196		25 209		23044	
Total appels traités	33 339		33 877		34031	

Source : données issues de LISA

Champ : nombre d'informations évoquées (n=23 044)

Lecture : les problèmes éducatifs sont évoqués dans 22,4% des appels traités soit 7618 appels traités.

Tableau 26: Répartition des éléments contextuels liés aux appels ou une fugue est évoquée

Type de facteurs	Effectif	%
Fugue	803	100,0%
Divorce/séparation	393	48,9%
Difficultés relationnelles avec les parents	344	42,8%
Souffrance psychique	314	39,1%
Problèmes éducatifs	307	38,2%
Suivi administratif ou judiciaire (en cours/passé)	247	30,8%
Difficultés relationnelles avec l'enfant	224	27,9%
Agressivité et/ou agitation	180	22,4%
Placement (en cours/passé)	175	21,8%
Prise de risque (alcoolisation, drogue)	159	19,8%
Tentative de suicide/idées suicidaires	128	15,9%
Absentéisme	109	13,6%
Problèmes de comportement	95	11,8%
Incivilités ou délinquance	82	10,2%
Problèmes d'apprentissage/Echec scolaire	79	9,8%
Souffrance psychique	78	9,7%
Conflit de couple sans violence	75	9,3%
Livré à lui-même	74	9,2%
Attitudes de crainte - inhibition - repli sur soi	73	9,1%
Déscolarisation	72	9,0%
Problèmes dans la prise en charge quotidienne de l'enfant	71	8,8%
Scarification/Automutilation	70	8,7%
Décès d'un parent	56	7,0%
Climat de violence intrafamiliale	55	6,8%

Type de facteurs	Effectif	%
Sanction disciplinaire	53	6,6%
Consommation d'alcool	46	5,7%
Pleurs-Cris-Hurlements	44	5,5%
Désintérêt	42	5,2%
Maladie / handicap / déficience mentale	39	4,9%
Troubles psychologiques/psychiatriques	39	4,9%
En errance	30	3,7%
Auteur de mauvais traitement	29	3,6%
Mis à la porte et/ou à la rue	28	3,5%
Consommation de drogue	27	3,4%
Problèmes économiques	19	2,4%
Maladie / handicap / déficience mentale	18	2,2%
Incarcération du parent	17	2,1%
Harcèlement	16	2,0%
Non-respect des mesures concernant le mode de garde	16	2,0%
Ancien auteur de mauvais traitements	15	1,9%
Troubles psychologiques/psychiatriques	15	1,9%
Adoption	14	1,7%
Absence de logement	12	1,5%
Séparation précoce mère/enfant ou père/enfant	11	1,4%
Dépendance informatique (jeux, chat, réseaux sociaux)	11	1,4%
Isolement social	11	1,4%
Prostitution	9	1,1%
Troubles du comportement alimentaire-Anorexie/boulimie	9	1,1%
Conflits inter générationnels	8	1,0%
Grossesse/IVG	8	1,0%
Parents de moins de 21 ans	8	1,0%
Dérive sectaire	8	1,0%
Problèmes d'hygiène élémentaire / Insalubrité du logement	8	1,0%
Déménagements/Changements d'établissements scolaire	7	0,9%
Comportement sexualisé	7	0,9%
Esclavage moderne	5	0,6%
Autres (n < 5)	33	4,1%

Source : données issues de LISA

Champ : nombre d'appels où une fugue est évoquée (n=803)

Lecture : les divorces/séparations sont évoquées dans 48,9% des appels où une fugue est évoquée

6. ORIENTATIONS ET SUITES DES APPELS

6.1 Orientation des appels traités

En fonction des éléments portés à sa connaissance, l'écouter peut orienter l'appelant vers :

- Des services départementaux : service social, protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance,
- Des services judiciaires : service de police, de la brigade de protection de la famille, de la gendarmerie, procureur de la république, juge des enfants, juge des affaires familiales ;
- Des lieux d'écoute et de soins : CMP, CMPP, maison de l'adolescent, numéro vert harcèlement, etc.
- Autres : des structures associatives, des structures juridiques, des professionnels scolaires, le défenseur des droits, des services d'aides aux victimes, le service de médiation, etc.
- Un rappel au SNATED peut également être proposé pour un complément d'information

En 2018, au moins une orientation a été proposée à la suite d'un appel traité pour 49,2% des appels classés en AI et 10,5% des IP. La baisse des orientations se poursuit passant de 34,2% en 2017 à 29,9% en 2018 pour le total des appels.

Tableau 27: Existence d'une orientation selon la qualification de l'appel

Orientation (s) proposée(s)	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	8371	49,2%	1794	10,5%	10165	29,9%
Non	8647	50,8%	15219	89,5%	23866	70,1%
Total	17018	100,0%	17013	100,0%	34031	100,0%

Source : données issues de LISA

Champ : nombre d'appels traités (n=34 031)

Lecture : Une orientation est proposée pour 49,2% des AI

L'orientation vers un service juridique est le premier type d'orientation proposé. 35,5% des AI et 22,7% des IP ont été orientées vers ce service en 2018. Les invitations à rappeler le SNATED pour un complément d'information ont été proposées pour plus d'un appel sur dix surtout dans le cas des AI.

Tableau 28: Type d'orientation proposée

Type d'orientation	AI		IP		Appels traités	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Services Judiciaires	6035	35,5%	1698	10,0%	7733	22,7%
Services départementaux	1993	11,7%	213	1,3%	2206	6,5%
SNATED pour complément	3922	23,0%	472	2,8%	4394	12,9%
Lieux d'écoute et de soins	1742	10,2%	261	1,5%	2003	5,9%
Autres structures	1923	11,3%	274	1,6%	2197	6,5%
Total orientations	15615	-	2918	-	18533	-

Source : données issues de LISA

Champ : nombre d'appels traités (n=34 031)

Lecture : Une orientation vers un service juridique est proposée pour 35,5% des AI

6.2 Retours d'informations préoccupantes

Conformément à l'article 40 de la convention constitutive du GIP Enfance en Danger et du CASF, la CRIP doit adresser au SNATED les retours d'évaluation des IP dans un délai de 3 mois suivant leur envoi. Ces retours permettent de prendre connaissance de la suite apportée à l'IP et d'en apprécier l'adéquation avec l'évaluation des appels par les écoutants. Le délai imparti n'étant pas toujours respecté par les départements, le taux de retour enregistré est difficile à consolider sur une année civile.

6.2.1 Taux de retour départemental

Tableau 29: Taux de retour d'IP par département (au 27 septembre 2019)

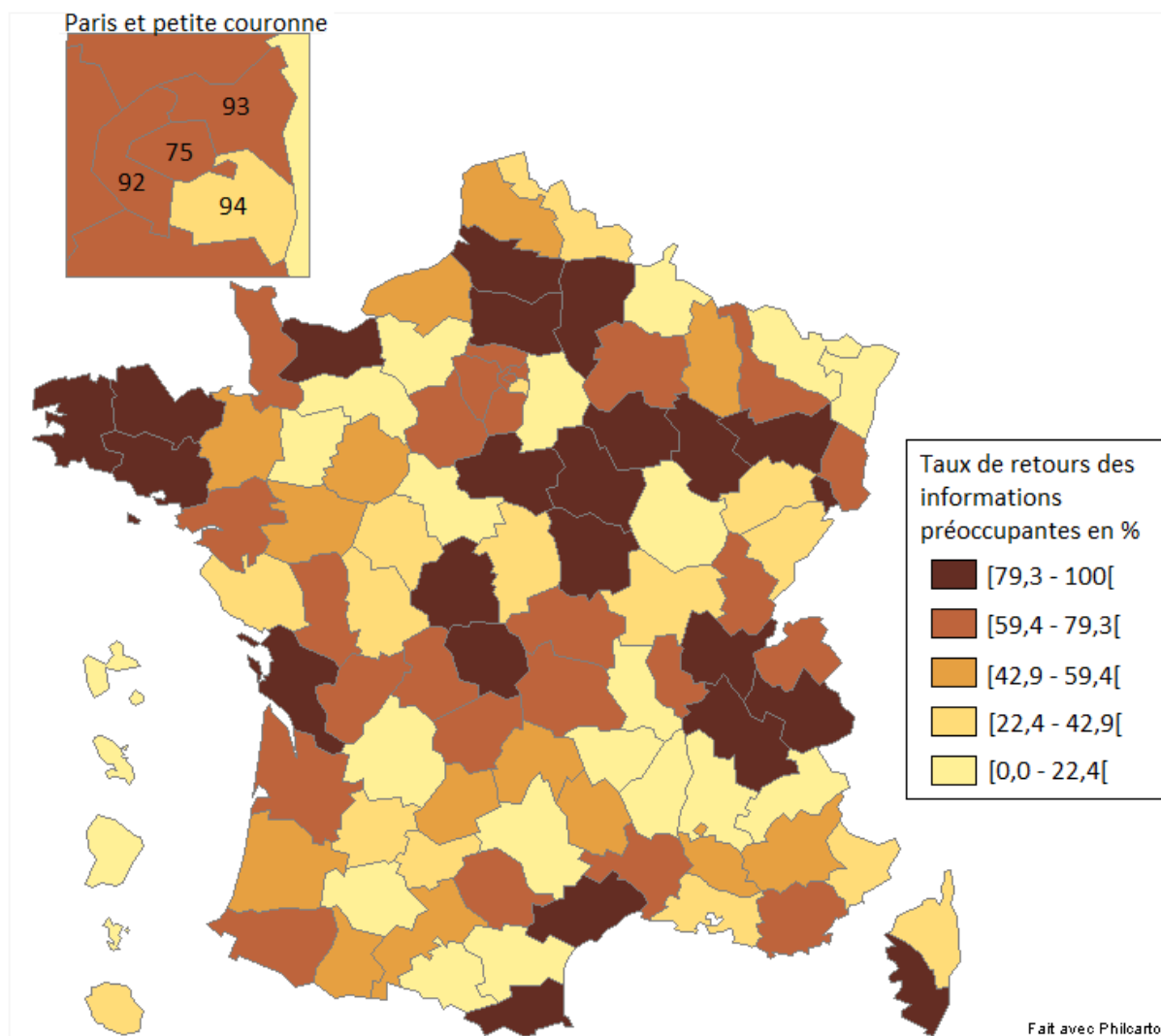
Département	Nombre de transmissions	Nombre de retours	Taux de retour
AIN	170	142	83,5%
AISNE	136	112	82,4%
ALLIER	81	60	74,1%
ALPES DE HAUTE PROVENCE	53	26	49,1%
HAUTES-ALPES	54	1	1,9%
ALPES MARITIMES	277	113	40,8%
ARDECHE	101	4	4,0%
ARDENNES	72	0	0,0%
ARIEGE	46	1	2,2%
AUBE	98	86	87,8%
AUDE	113	9	8,0%
AVEYRON	61	3	4,9%
BOUCHES-DU-RHONE	627	206	32,9%
CALVADOS	165	132	80,0%
CANTAL	28	12	42,9%
CHARENTE	60	37	61,7%
CHARENTE-MARITIME	204	189	92,6%
CHER	81	31	38,3%
CORREZE	44	29	65,9%
COTE-D'OR	136	6	4,4%
COTES D'ARMOR	133	117	88,0%
CREUSE	28	25	89,3%
DORDOGNE	77	12	15,6%
DOUBS	177	62	35,0%
DROME	154	2	1,3%
EURE	213	7	3,3%
EURE-ET-LOIR	121	77	63,6%
FINISTERE	180	179	99,4%
CORSE (SUD)	23	22	95,7%
CORSE (HAUTE)	23	9	39,1%
GARD	213	136	63,8%
HAUTE-GARONNE	398	219	55,0%
GERS	30	2	6,7%
GIRONDE	417	289	69,3%
HERAULT	368	308	83,7%
ILLE-ET-VILAINE	194	105	54,1%
INDRE	53	48	90,6%
INDRE-ET-LOIRE	116	28	24,1%
ISERE	348	301	86,5%
JURA	56	34	60,7%
LANDES	79	38	48,1%
LOIR-ET-CHER	98	14	14,3%
LOIRE	136	2	1,5%
HAUTE-LOIRE	37	3	8,1%
LOIRE-ATLANTIQUE	401	259	64,6%
LOIRET	201	163	81,1%
LOT	27	12	44,4%
LOT-ET-GARONNE	95	26	27,4%
LOZERE	7	4	57,1%
MAINE-ET- LOIRE	242	125	51,7%

Département	Nombre de transmissions	Nombre de retours	Taux de retour
MANCHE	94	66	70,2%
MARNE	144	111	77,1%
HAUTE-MARNE	38	34	89,5%
MAYENNE	56	3	5,4%
MEURTHE-ET-MOSELLE	205	146	71,2%
MEUSE	40	21	52,5%
MORBIHAN	174	138	79,3%
MOSELLE	272	5	1,8%
NIEVRE	48	48	100,0%
NORD	674	250	37,1%
OISE	210	202	96,2%
ORNE	69	12	17,4%
PAS-DE-CALAIS	537	295	54,9%
PUY-DE-DOME	115	84	73,0%
PYRENEES-ATLANTIQUES	136	102	75,0%
HAUTES-PYRENEES	57	27	47,4%
PYRENEES-ORIENTALES	174	145	83,3%
BAS-RHIN	247	45	18,2%
HAUT-RHIN	185	120	64,9%
RHONE et Lyon métropole	480	285	59,4%
HAUTE-SAONE	72	28	38,9%
SAONE-ET-LOIRE	123	45	36,6%
SARTHE	127	59	46,5%
SAVOIE	103	86	83,5%
HAUTE-SAVOIE	222	163	73,4%
PARIS	690	463	67,1%
SEINE-MARITIME	377	168	44,6%
SEINE-ET-MARNE	382	19	5,0%
YVELINES	316	190	60,1%
DEUX SEVRES	83	54	65,1%
SOMME	161	132	82,0%
TARN	137	88	64,2%
TARN-ET-GARONNE	82	21	25,6%
VAR	331	209	63,1%
VAUCLUSE	169	94	55,6%
VENDEE	116	40	34,5%
Vienne	125	28	22,4%
HAUTE-VIENNE	64	47	73,4%
VOSGES	106	105	99,1%
YONNE	89	86	96,6%
TERRITOIRE DE BELFORT	26	21	80,8%
ESSONNE	371	233	62,8%
HAUTS-DE-SEINE	354	250	70,6%
SEINE-SAINT-DENIS	554	392	70,8%
VAL-DE-MARNE	382	124	32,5%
VAL-D'OISE	330	227	68,8%
GUADELOUPE	63	4	6,3%
LA MARTINIQUE	34	6	17,6%
GUYANE	62	6	9,7%
LA REUNION	181	45	24,9%
MAYOTTE	16	0	0,0%
ST BARTHELEMY	1	0	0,0%
ST MARTIN	1	0	0,0%
Non défini	9	5	55,6%
Total	17466	9404	53,8%

Source : Données issues de LISA au 27 septembre 2019

Au 27 septembre 2019, le taux moyen de retour est de 53,8%. Un peu plus d'un département sur deux enregistrent des taux de retours supérieurs à la moyenne. Pour 22 départements, au moins huit transmissions sur dix ont fait l'objet d'un retour au SNATED. Les disparités constatées dans les retours peuvent s'expliquer en partie par la dématérialisation des retours d'IP.

Carte 4: Représentation géographique des taux de retour d'IP par département (27 septembre 2019)



Source : Données issues de LISA au 27 septembre 2019

6.2.2 Contenu des retours

Sur les retours pour lesquels l'information est renseignée, 61,8% des évaluations sont réalisées par le service social départemental, 14,2% par la PMI et 13,7% par l'ASE.

Tableau 30: Organisme réalisant l'évaluation de la situation

Organisme	Effectif	Part dans le nombre total de retours (n=8844*)
Service social départemental	5812	61,8
PMI	1332	14,2
ASE	1290	13,7
Service social scolaire	231	2,5
Autres services contactés (Ecole, service social scolaire, CMPP, etc.)	578	6,1
Non réponse	1681	17,9
Total des évaluations	10924	-

Source : Données issues de LISA au 27 septembre 2019

Champ : nombre de retours d'IP (n=8844).

Note : plusieurs organismes peuvent faire l'évaluation d'une même situation

Lecture : 61,8% des évaluations d'IP ont été réalisées par le service social

**Le nombre total de retours concernés peut être différent du nombre de retours car certains retours bien que comptabilisés sont en cours de saisie dans LISA et par conséquent ne sont pas pris en compte dans la suite des analyses*

Parmi les retours pour lesquels l'information est renseignée, une famille sur quatre n'était pas connue du département. 21,2% des familles étaient connues pour des problèmes éducatifs et 13,4% pour des difficultés économiques et sociales.

Dans 30% des cas, la situation est classée sans suite. Pour la majorité, la situation ne présentait pas de danger ou de risque de danger.

Tableau 31: Situation de la famille et des enfants par rapport aux départements

Situation de la famille		Effectif	Part dans le nombre total de retours (n=8844)
Relation vis à vis du département	Inconnus du département	2235	25,3
	Problèmes éducatifs	1873	21,2
	Difficultés économiques et sociales	1188	13,4
	Autre raison	544	6,2
	Problèmes liés au logement	307	3,5
	Maltraitance	216	2,4
	Violences conjugales	190	2,1
	Difficultés scolaires (absentéisme, ...)	175	2,0
Situation sans suite	Pas de danger ou de risque de danger	2188	24,7
	Famille non trouvée/non identifiée	289	3,3
	Mineur plus exposé au danger	94	1,1
	Départ du mineur	82	0,9
Non réponse		2418	27,3

Source : Source : Données issues de LISA au 27 septembre 2019

Champ : nombre de retours d'IP (n=8844)

Note : une famille peut correspondre à différentes situations vis-à-vis du département

Lecture : 25,3% des retours d'IP concernent des familles inconnues du département

Le suivi médico-social représente le premier type de suivi mis en place par les départements à la suite d'une transmission. Il représente 60,4% de l'ensemble des suivis dont 44,6 de suivi secteur et 15,8 de suivi PMI.

Tableau 32: Répartition des suivis de proximité après une IP

Suivis de proximité		Effectif	Part dans le total des suivis (n=3592)	Part dans le total des suites (n=6191)
Suivi Médico-social	Suivi Secteur	1603	44,6	25,9
	Suivi PMI	566	15,8	9,1
Orientations	CMP/CMPP	167	4,6	2,7
	Médiation	85	2,4	1,4
	Prof. Santé	57	1,6	0,9
	Parentalité (REAP, Maisons vertes, ...)	55	1,5	0,9
	Hospitalisation	9	0,3	0,1
	Internat	8	0,2	0,1
Autres	Mise à disposition - Vigilance Service Social	744	20,7	12,0
	Suivi préventif	175	4,9	2,8
	Vigilance Service Social Scolaire	123	3,4	2,0
Total		3592	100,0	58,0

Source : Données issues de LISA au 27 septembre 2019

Champ : Nombre total des suivis de proximité à la suite d'une IP (n=3592)

Lorsqu'une suite est connue, les transmissions ont abouti à une prestation administrative dans 21,1% des situations. Plus de sept prestations administratives sur dix sont des Actions Educatives à Domicile (AED) et plus d'une prestation administrative sur dix sont des prestations de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF).

Tableau 33: Répartition des prestations administratives après IP

Prestations administratives	Nombre d'enfants concernés	Part dans le total des prestations administratives (n=1304)	Part dans le total des suites (n=6191)
AED	947	72,6	15,3
TISF	219	16,8	3,5
Accueil provisoire (Etablissement/Ass-fam)	75	5,8	1,2
Aide Financière	25	1,9	0,4
Accueil 72H	8	0,6	0,1
Accueil Parent-Enfant (-3 ans)	8	0,6	0,1
Accueil de jour	8	0,6	0,1
AESF	5	0,4	0,1
Accueil 5 jours	5	0,4	0,1
Contrat de responsabilité parentale	< 5	-	-
Total	1304	100	21,1%

Source : Données issues de LISA au 27 septembre 2019

Lecture : 15,3% des suites données sont une AED

Six mesures judiciaires sur dix sont ordonnées par le juge des enfants. Parmi les mesures judiciaires, 24,3% sont des AEMO et 20,5% des MJIE

Tableau 34: Répartition des mesures judiciaires après IP

	Effectif	%	Mesures judiciaires	Nombre d'enfants concernés	Part dans le total des mesures judiciaires (n=1419)	Part dans le total des retours (n=6191)
JE	848	59,6	AEMO	345	24,2	5,6
			MJIE	291	20,4	4,7
			Placement (Etablissement/Ass-Fam)	104	7,3	1,7
			Enquête sociale	44	3,1	0,7
			TDC (Tiers digne de confiance)	16	1,1	0,3
			IOE	12	0,8	0,2
			MJAGBF (Aide gestion du budget)	12	0,8	0,2
			Médiation	12	0,8	0,2
			Accueil de jour	8	0,6	0,1
			Accueil modulable	< 5	-	-
Parquet	575	40,4	Enquête OPJ	311	21,9	5,0
			Placement OPP	264	18,6	4,3
Total	1423	100%	Total	1423	100,0	23,0

Source : Données issues de LISA au 27 septembre 2019

Note : un enfant peut être concerné par plusieurs mesures et un retour d'IP peut concerner plusieurs enfants.

A retenir sur les suites d'IP

Au 27 septembre 2019, le taux moyen de retour à la suite d'une transmission est de 53,8% et varient selon les départements.

Liste des tableaux

Tableau 1: Types d'appels et nombre d'appelants

Tableau 2: Répartition des appels pré-traités par le pré-accueil selon la finalité donnée à l'appel

Tableau 3: Répartition des appels pré-traités par les écoutants selon la finalité donnée à l'appel

Tableau 4: Durée d'attente moyenne des appelants

Tableau 5: Délai moyen de prise en charge de l'appelant par un écoutant selon l'heure de l'appel

Tableau 6: Répartition des appels au format long selon l'objet de l'appel

Tableau 7: Répartition des appels au format court selon l'objet de l'appel

Tableau 8: Nombre d'AI et d'IP par département de 2015 à 2018

Tableau 9: Synthèse de la population concernée par les appels traités

Tableau 10: Qualité de l'appelant selon le type d'appel

Tableau 11: Répartition par type d'appel des enfants en danger ou non

Tableau 12: Connaissance de l'âge et du sexe des enfants en danger

Tableau 13: Répartition par sexe des enfants en danger selon le type d'appel

Tableau 14: Lieu de vie des enfants en danger

Tableau 15: Répartition par âge des auteurs présumés

Tableau 16: Répartition des formes de dangers – Nombre d'enfants concernés

Tableau 17: Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants

Tableau 18: Qualité des appelants lorsqu'une fugue est évoquée

Tableau 19: Ensemble des situations relatives aux comportements, mode de vie et scolarité des enfants recueillis en 2018

Tableau 20: Ensemble des informations relatives aux comportements et mode de vie des parents recueillis en 2018

Tableau 21: Informations recueillies sur le logement et l'environnement socio-économique des enfants évoqués

Tableau 22: Informations relatives au comportement des enfants évoqués : comparaison entre 2012 et 2018

Tableau 23: Informations relatives à la scolarisation des enfants évoqués : comparaison entre 2012 et 2018

Tableau 24: Informations relatives au mode de vie des parents et des enfants évoqués : comparaison entre 2012 et 2018

Tableau 25: Informations relatives au comportement du ou des parents

Tableau 26: Répartition des éléments contextuels liés aux appels ou une fugue est évoquée

Tableau 27: Existence d'une orientation selon la qualification de l'appel

Tableau 28: Type d'orientation proposée

Tableau 29: Taux de retour d'IP par département (au 27 septembre 2019)

Tableau 30: Organisme réalisant l'évaluation de la situation

Tableau 31: Situation de la famille et des enfants par rapport aux départements

Tableau 32: Répartition des suivis de proximité après une IP

Tableau 33: Répartition des prestations administratives après IP

Tableau 34: Répartition des mesures judiciaires après IP

Liste des figures

- Figure 1: Représentation schématique de la gestion des appels entrants au sein du SNATED
- Figure 2: Evolution du nombre d'appels présentés et pré-traités entre 2014-2018
- Figure 3: Circuit des appels du SNATED en 2018
- Figure 4: Nombre d'appels présentés par mois au 119 en 2018
- Figure 5: Nombre moyen d'appels présentés par jour au 119 en 2018
- Figure 6: Nombre moyen d'appels présentés par heure au 119 en 2018
- Figure 7: Circuit du traitement des appels et volumétrie
- Figure 8: Evolution du nombre d'appels traités entre 2012-2018
- Figure 9: Répartition mensuelle des appels traités
- Figure 10: Répartition journalière des appels traités
- Figure 11: Durée de l'entretien téléphonique avec l'appelant
- Figure 12: Répartition par sexe selon la qualité d'appelants
- Figure 13: Répartition des âges des enfants en danger selon le sexe
- Figure 14: Pyramide des âges des enfants en danger
- Figure 15: Répartition des types d'appels par âge des enfants en danger
- Figure 16: Auteurs présumés des dangers
- Figure 17: Auteurs présumés des dangers et membre de la famille proche
- Figure 18: Répartition par sexe des auteurs présumés selon leur lien avec l'enfant
- Figure 19: Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger
- Figure 20: Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés
- Figure 21: Répartition des dangers selon la qualité des membres de la famille proche
- Figure 22: Répartition des dangers selon le sexe des auteurs présumés
- Figure 23: Sexe des auteurs présumés selon la catégorie de danger
- Figure 24: Répartition des dangers selon l'âge des auteurs présumés
- Figure 25: Répartition par type d'appels lorsqu'une fugue est évoquée
- Figure 26: Horaire des appels lorsqu'une fugue est évoquée
- Figure 27: Répartition par tranche d'âge des mineurs concernés par une fugue
- Figure 28: Répartition par sexe des mineurs concernés par une fugue
- Figure 29: Répartition selon le lieu de résidence du mineur concerné par une fugue
- Figure 30: Types de dangers signalés lorsqu'une fugue est évoquée
- Figure 31: Informations relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarité des enfants évoqués les plus fréquemment recueillis

Liste des cartes

- Carte 1: Taux d'IP (part des IP dans les appels traités) par département
- Carte 2: Nombre d'AI pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs par département
- Carte 3: Nombre d'IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs par département
- Carte 4: Représentation géographique des taux de retour d'IP par département (27 septembre 2019)